

2023-2024

Master 2

Pratiques de la recherche historique

L'HISTOIRE SOCIALE ET FAMILIALE DES COUTURIERES DE LA SOCIETE SAINT- JOSEPH (1875-1900) A ANGERS

Un microcosme social diffus face au catholicisme social

TIAGO ROSA

Sous la direction de Didier Boisson



AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant-es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Engagement à signer et à joindre à tous les rapports, dossiers, mémoires ou thèse

Je, soussigné·e Tiago Rosa déclare être pleinement conscient·e que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire cette thèse / rapport / mémoire.

Tiago Rosa

signé par l'étudiant·e le 04 / 06 / 2024

REMERCIEMENTS

Je dois toutes mes gratitudees à M. Didier Boisson, en qualité de mon directeur de mémoire, de m'avoir stimulé à un questionnement rigoureux et ajusté des sources utilisées, par son suivi régulier, exigeant et instructif.

Je sais gré aux archivistes titulaires des Archives départementales de Maine-et-Loire de leur entière disponibilité et sollicitude à mes questions sur l'organisation du classement en série Q ainsi que sur la compréhension de certains passages ardues. J'y pense particulièrement à Mme. Sandra Varon et M. Cristophe Gazon qui, forts de leur expertise, qui ne m'ont jamais laissé sur mes doutes.

Je tiens à remercier également le personnel des Archives patrimoniales de la ville d'Angers, en particulier les référents du patrimoine David Desportes et Gilles Neali qui m'ont toujours renseignement promptement sur les références des archives de la ville.

Je suis assez redevable à Mme. Joane Gautier et Mme. Nolwenn Gouret, en qualité d'agentes bibliothécaires à la Bibliothèque universitaire de la FLLSH de Université d'Angers, pour tous leurs éclairages sur les normes de bas de page et d'édition.

LISTE DES ABREVIATIONS

Insérez ici les abréviations utilisées dans votre travail.

SOMMAIRE

Avertissement.....	2
Engagement de non plagiat	3
Remerciements	4
Liste des abréviations.....	5
Sommaire	6
Introduction	9
1. Leurs berceaux et leurs héritages culturels	42
1.A. Être née et baptisée à Angers.....	42
1.B. L’insertion dans la ville	48
1.C. Les milieux et entourages parentaux	54
2. Des trajectoires sociales et des mobilités.....	67
2.A. Leurs stratégies sociales par le mariage	67
2.B. L’investissement dans les œuvres de l’Église.....	82
3. Leurs patrimoines et leur fin de vie	93
3.A. L’évolution de leurs patrimoines	93
3.B. Leurs successions et leurs descendancees	111
Conclusion	123
Sources	127
Bibliographie.....	132
Annexes.....	137
Annexe 1.....	137
Annexe 2.....	138
Annexe 3.....	139
Annexe 4.....	140
Annexe 5.....	141

Annexe 6.....	141
Annexe 6 (suite)	142
Annexe 7.....	143
Annexe 8.....	144
Annexe 9.....	145
Annexe 10.....	146
Annexe 11.....	147
Annexe 12.....	148
Annexe 13.....	149
Annexe 14.....	150
Annexe 15.....	151
Annexe 16.....	152
Annexe 17.....	153
Annexe 18.....	154
Annexe 19.....	154
Annexe 20.....	155
Annexe 21.....	156
Annexe 22.....	157
Annexe 23.....	158
Annexe 24.....	159
Annexe 25.....	160
Annexe 26.....	161
Annexe 27.....	163
Annexe 28.....	164
Annexe 29.....	165
Annexe 30.....	167
Annexe 31.....	168

Annexe 32.....	169
Annexe 33.....	170
Annexe 34.....	171
Annexe 35.....	172
Annexe 36.....	173
Annexe 37.....	174
Annexe 38.....	175
Annexe 39.....	176
Annexe 40.....	177
Annexe 41.....	178
Annexe 42.....	179
Annexe 43.....	180
Annexe 44.....	181
Annexe 45.....	182
Table des tableaux.....	184
Table des graphiques.....	185
Index.....	186
Table des matières.....	Erreur ! Signet non défini.
Abstract.....	188
Résumé.....	188

INTRODUCTION

Il est une situation paradoxale dans la trame historiographique du religieux en France. D'un côté, les parcours des historiens de la religion de l'après-guerre, du catholicisme principalement, se caractérisent par un dialogue entre leur objet religieux et leur position d'historiens. Une telle démarche n'est pas sans conséquences dans la construction de leur objet historique ; ainsi les parcours de Jean Delumeau et de René Rémond qui placent leur foi dans leur démarche scientifique. D'autre côté, l'histoire religieuse plus récente en France puise, dans une large mesure, ses méthodes dans la sociologie des religions dont les membres refouent par souci de scientificité toute référence ou attachement croyant personnel.

Pourtant, une trame historiographique complète du religieux en France et plus particulièrement du catholicisme ne peut pas faire l'économie de l'évolution de la sociologie religieuse en France. Ses deux pionniers sont, dans la tradition universitaire, l'historien et canoniste Gabriel Le Bras et, dans la sphère épiscopale, le chanoine Fernand Boulard. Celui-ci, en lien et correspondance avec Gabriel Le Bras et plus tard sous la supervision de l'historien Jacques Gadille, est l'auteur des célèbres *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français XIX^e-XX^e siècles*, parus en quatre tomes à titre posthume (1977, 1982, 1987, 2011).

Il s'agit d'une vaste et longue entreprise, sur un quart de siècle, de collecte des données, par grand ensemble régional, des enquêtes diocésaines, des visites pastorales et des enquêtes du travail décréées en 1848, tous archivés. Cette collecte couvre la période du XIX^e siècle jusqu'en 1978, mais l'essentiel des matériaux porte sur la période 1947-1962. L'organisation de ces matériaux rend compte d'une sociologie descriptive et graphique, dans une optique de mission pastorale engagée par le chanoine Boulard, placé par l'Épiscopat français à la tête de l'Institut de Paris, à cet effet dès 1955.

Fernand Boulard, comme Gabriel Le Bras lui-même, œuvre, pendant toute la durée de sa collecte jusqu'à sa publication sous la forme des *Matériaux*, pour un emploi des méthodes de la sociologie religieuse aux grands questionnements pastoraux qui agitent l'Église catholique de France de son temps, en pleins préparatifs autour du Concile de Vatican II, imminent à ce moment-là. En effet, en déterminant les facteurs collectifs dans

l'adhésion d'une population ou d'une communauté, assignée à un cadre paroissial ou diocésain, au message évangélique, les évêques et les prêtres seraient plus à même d'agir et influencer sur les comportements de leurs ouailles, en ajustant leur pastorale et ses canaux de transmission.

Dans les enquêtes consignées par les *Matériaux* du Père Boulard, l'importance accordée aux milieux ou aux espaces où vivent les ouailles pourrait faire croire à un déterminisme géographique dans l'assiduité à la messe dominicale. En d'autres termes, ces Matériaux pourraient vite se réduire à une étude géographique s'ils ne sont pas pris pour ce qu'ils sont véritablement, à savoir des matériaux descriptifs de données brutes. Sur cet aspect, précisément, la sociologie religieuse plus proprement universitaire amorce son détachement par rapport à une sociologie pastorale plus compatible avec la théologie. Historien des rapports du catholicisme à la modernité, Émile Poulat (1920-2014) se révèle très tôt l'un des plus gros critiques des méthodes de cette sociologie pastorale, jugée selon lui à la remorque de la théologie. Prônant une indépendance de la sociologie universitaire à l'égard des autorités ecclésiastiques, Poulat s'heurte aux positions de Boulard et d'autres sociologues qui objectent, à leur tour, à la sociologie universitaire une sorte de déterminisme dans la compréhension des pratiques religieuses par profession et par pays. Il faut dire que l'usage de ces matériaux par l'équipe de Boulard est étranger à toute analyse marxiste des éléments ainsi rapportés par diocèse.

Au demeurant, Gabriel Le Bras et Fernand Boulard, chacun dans leur domaine spécifique, propulsent la sociologie pastorale moyennant la publication de leurs monographies régionales, comme celles des Pays de la Loire, de la Normandie ou du Poitou. Celles-ci sont appuyées par la *Revue Archives des sciences sociales des religions*, fondée en 1956. Il faut renvoyer au contexte de reconstruction nationale l'émergence de tout un mouvement de sociologues en mission investissant la recherche en sociologie urbaine. Leur légitimité peut provenir non seulement de leur combat pour les classes ouvrières en se référant à l'évangile, mais aussi du fait de multiples « sources chrétiennes¹ » du travail, des ouvriers tels les tableaux statistiques ou les récits de vie des faubourgs recueillis par des prêtres missionnaires au XIX^e siècle. Dans le même temps,

¹ Pierre Lassave, *La sociologie des religions. Une communauté de savoir*, Paris, Éditions EHESS, 2009, p.22.

la sociologie américaine d'après-guerre, d'inspiration catholique, revient sur l'analyse des aspects religieux des sociétés sécularisées².

Dès lors, l'intrication entre religion et monde du travail se pose comme objet scientifique légitime par des sociologues croyants, à l'image du dominicain Louis-Joseph Lebret dans la mouvance progressiste d'*Économie et humanisme*. La religion et plus particulièrement l'Évangile deviennent un lieu pour penser l'aménagement de la ville, ses habitants, leurs professions et leur bien-être.

Au demeurant, cette influence de la religion sur la sociologie urbaine est rappelée par le sociologue de la ville Pierre Lassave dans *La sociologie des religions*, véritable enquête d'un milieu intellectuel spécialisé dans la sociologie religieuse, mais aux parcours et réseaux multiples et variés³. En proie à une certaine méfiance, d'après l'auteur, les parcours de ces sociologues et anthropologues, leurs querelles, leurs institutions, sont symptomatiques d'une perpétuelle et insatiable quête de légitimité scientifique du « religieux » en tant qu'objet scientifique au sein des sciences sociales et humaines.

Toujours est-il qu'avec le sociologue de l'Université catholique de Louvain Jean Rémy, Fernand Boulard privilégie le facteur de l'insertion d'une ville dans son cadre régional, sorte de *continuum* culturel entre ville et ruralité enveloppante⁴ à l'influence des milieux professionnels dans l'explication des différents paysages religieux selon les villes comparées. Cette théorie met l'accent sur les cadres régionaux du catholicisme et s'oppose à la thèse de l'historien Pierre Pierrard sur la méfiance culturelle réciproque du monde de l'usine et de l'Église.

Des travaux et des enquêtes de Jean Rémy émerge notamment la notion de « contrôle écologique⁵ » dans une population étudiée. Ce contrôle se traduirait par « la connaissance polyvalente que chacun des habitants pouvait avoir des autres⁶ » dans une communauté structurée par une longue tradition de rituels, usages et pratiques. Elle semble importante

² *Ibidem*, p. 53-58.

³ *Idem*.

⁴ Fernand Boulard et Jean Remy, *Pratique religieuse urbaine et régions culturelles*, Paris, Les Éditions ouvrières, p.36.

⁵ *Ibidem*, p.17.

⁶ *Idem*.

dans de nombreux travaux⁷ d'histoire religieuse questionnant la capacité d'adaptation de l'Église aux différentes structures communautaires auxquelles elle est confrontée. Dans ce même registre, les nouveaux travaux sur la reconfiguration et les enjeux des paroisses à la fois en tant que territoires et « portions » du peuple de Dieu empruntent, en quelque sorte, leurs thématiques au courant de sociologie urbaine et religieuse amorcée par Jean Rémy et Fernand Boulard.

Cet accent mis sur la dimension spatiale du phénomène religieux n'est pas sans rapport avec la nouvelle catholicité conçue et reformulée dans l'esprit de Vatican II. Il en allait d'une nouvelle pastorale intégrant une « diversité des vocations et la montée en puissance d'une « culture personnaliste » dans l'Église, souvent placée en situation de minorité⁸». Le curseur est alors mis sur la diversité des traditions, des activités, des espaces, mais ces nouvelles dispositions répondent aussi à des enjeux pastoraux plus ou moins latents en France depuis la Révolution française, avec les missions d'évangélisation⁹.

À ce sujet, tout historien de l'église doit avoir à l'esprit le brûlot intitulé *La France, pays de mission ?* au sein de l'Église de France lors de sa publication, en 1943. Ses auteurs, Henri Godin et Yvan Daniel, dressent le sévère constat d'un réseau paroissial déphasé par rapport aux nouvelles habitudes des fidèles telles leur mobilité, leur mode de vie familiale, leurs loisirs. Par-dessus tout, il pressent une nouvelle forme de lien communautaire qui appelle à une nouvelle forme d'apostolat.

En arrière-plan de cette réflexion sur les types de facteurs culturels qui jouent un rôle décisif sur la persévérance de la foi par les groupes sociaux désignés, la « déchristianisation » hante les esprits. Ce terme est consacré dans l'historiographie et est largement réévalué par des historiens contemporanéistes, à l'instar de Gérard Cholvy à propos des missions et de la ferveur au XIX^e siècle¹⁰. La fin du XIX^e siècle et l'entre-deux-guerres connaissent ainsi des remontées de la pratique pascalle dans des diocèses localisés comme le Val-de-Loire, assez documenté. Il en est aussi un exemple

⁷ On pense aux travaux d'Yves-Marie Hilaire sur la vie religieuse des populations du Diocèse d'Arras, notamment *Une chrétienté au XIX^e siècle ?* Presses universitaires de Lille, 1977. Il met en évidence l'interaction entre la reformulation d'une pastorale adaptée aux messes et l'industrialisation du diocèse.

⁸ Christian Sorrel, *Les « Matériaux Boulard » trente ans après*, Lyon, LARHRA, 2013, p.27.

⁹ Gérard Cholvy, *Christianisme et société en France au XIX^e siècle 1790-1914*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 99-110.

¹⁰ *Idem.*

remarquable du diocèse d'Arras à la veille de la Première Guerre mondiale qui fait l'objet d'une thèse majeure d'Yves-Marie Hilaire¹¹ en 1977. Son cas d'étude illustre la capacité d'adaptation d'un équipement religieux aux traditions locales du pays calaisien qui se manifeste, notamment, par le goût des fêtes¹².

D'autre côté, dans *Le temps des Réformes : histoire religieuse*, l'historien Pierre Chaunu, tout en remontant à une période beaucoup plus lointaine que celle de la modernité débutée au XVI^e siècle, identifie des phénomènes de « déchristianisation » comme les réactions ponctuelles d'une culture populaire, et ce à différentes échelles, avec ses rites propres et ses religiosités, à « la rage d'acculturer¹³ » exprimée par la réforme tridentine. Dès lors, il n'y aurait ni « déchristianisation » en processus linéaire et en pente continue au cours du XIX^e siècle, d'une part, ni de phénomène débuté à la Révolution française ou encore au XVIII^e siècle. À la rigueur, il serait plus pertinent d'envisager des déchristianisations intermittentes au lieu d'une déchristianisation à la marche englobante et continue, qui fait fi non seulement des frontières entre les « régions culturelles » où subsistent des traditions millénaires par lesquelles un geste religieux donné trouve une signification particulière, mais aussi des multiples microcosmes sociaux et culturels s'agencant au sein d'une même région diocésaine. Cela exige à l'historien du religieux de se confronter aux différentes configurations sociales consubstantielles à leurs territoires bien définis et à leurs héritages bien spécifiques. Elles s'identifient en quelque sorte à ces « personnalités culturelles locales¹⁴ » qui font l'objet d'études renouvelées sur les missions par Jacques Gadille à la fin des années 1970¹⁵. Sous cette innovante problématique des « personnalités culturelles », peut être mesurée la valeur des croyances populaires ainsi que le poids des coutumes préexistantes aux modèles religieux et aux dogmes imposés dans chaque pays ou région. Avant le renouveau de l'histoire religieuse des années 1970, ce sont les logiques d'acculturation et d'assimilation qui prédominent dans toute problématique sur les réformes et l'histoire des missions.

¹¹ Yves-Marie Hilaire, *Une chrétienté au XIX^e siècle ?* Presses universitaires de Lille, 2 vol., 1977 ; cité par Fernand Boulard, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, 1982, p.33.

¹² *Idem.*

¹³ *Ibidem*, p.36.

¹⁴ *Ibidem*, p.37.

¹⁵ *Idem.*

Sur tous les points évoqués plus haut, incontestablement, la réappropriation des matériaux Boulard par des universitaires permet de relire la cartographie du fait religieux en France. Loin de s'arrêter aux discours religieux comme matériaux de support et au rôle des initiatives individuelles de grands missionnaires, l'historiographie religieuse, à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980, a le mérite de considérer le poids des « élans populaires¹⁶ » dans l'émergence ou la réémergence des cultes. Du même coup, le recours aux méthodes quantitatives par la sociologie religieuse permet de saisir tout un contexte culturel auquel renvoie nécessairement l'étude de tel geste de la pratique isolé ou pris à part. Cette démarche apparaît de manière innovatrice pour l'histoire des mentalités chez Jacques Chiffoleau à propos de la période flamboyante entre 1340 et 1530. Par conséquent, un indicateur comme l'assiduité à la messe doit s'inscrire dans un ensemble d'attitudes culturelles, fonctionnant comme un système d'équilibres¹⁷ composé de facteurs religieux et facteurs non-religieux dans le rapport au culte et à ses « devoirs d'état ». Un tel système se comprend dans une dynamique de flux et de reflux des pratiques culturelles. Celles-ci se jouent sur des multiples éléments agissant dans le paysage culturel et environnemental d'une région, comme les fêtes célébrées, l'organisation du travail en ateliers ou chambres, les mémoires collectives, etc.

Dans la vision des Matériaux de Jacques Gadille et Fernand Boulard, il faudrait tenir compte d'une interaction entre l'espace et ses acteurs qui le mobilisent selon les contextes de réformes. De cette interaction résulterait une recomposition permanente des identités et des héritages avec des répercussions sur les croyances¹⁸. À travers des études pionnières en géographie humaine sur la Loire de Roger Dion ou encore d'Abel Châtelain pour les mouvements démographiques de Maine-et-Loire, transparait ce système d'équilibres mentionné plus haut et où la religion s'inscrit parmi d'autres facteurs identitaires dans la construction d'un territoire¹⁹. Cette attention pour les dynamiques géographiques dans la description de processus historiques, assez marquée par les publications de revues scientifiques dans les années 1950, est contemporaine des travaux entrepris en sociographie descriptive par des sociologues urbains déjà évoqués. Ceux-ci

¹⁶ Fernand Boulard et Jacques Gadille, *Les Matériaux du Père Boulard*, *op.cit.*, p. 24

¹⁷ *Ibid.*, page 37.

¹⁸ *Ibid.*, p.38.

¹⁹ Abel Châtelain, « Évolution des densités de population en Anjou, 1836-1936 », *Revue géographique de Lyon*, 1956, p.44.

sont fortement impulsés par le mouvement des Annales à l'Université, sous la direction de Fernand Braudel.

À l'état actuel de la recherche en histoire religieuse, l'objet d'étude se déplace de la religion en elle-même, fermée sur la communauté des croyants, vers le « fait religieux », c'est-à-dire l'ensemble des manifestations religieuses dans un fait social global et en interaction avec ses autres dimensions. Un nouveau mode de connaissance du fait religieux dans le passé se dessine dans l'historiographie des réformes, à l'image de la *Nouvelle histoire du Moyen Âge* par Florent Mazel²⁰, réévaluant le sens de la réforme grégorienne aux XI^e -XII^e siècles pour les sociétés du Moyen Âge. L'emploi même du terme « religion » n'est pas sans soupçons en histoire en raison de son caractère anhistorique et essentialisant comme si l'Église d'hier était celle d'aujourd'hui, imperméable aux ruptures et aux transformations du siècle.

Force est de constater que dans le domaine des sciences humaines et sociales, la notion de « religion » est de plus en plus contestée, voire noyée, dans un paradigme où les religions se réduiraient de plus en plus à des sentiments religieux et expériences croyantes, selon les philosophes post-modernes²¹. En ce sens, le terme « religion » désignerait plutôt les traditions et les conventions fixées par des institutions au regard d'un dogme, mais pas les expériences des croyants qui les intériorisent. Or, c'est ce « rythme d'intériorité²² » qui définit le « religieux » au sens employé par Pierre Lassave en se référant aux travaux de ses collègues sociologues. Il dérive à la fois d'une manifestation et d'une objectivation de la religion chez les croyants ou non croyants par ailleurs, y compris dans des espaces sécularisés.

²⁰ Voir la polémique à propos de la réinterprétation de la Réforme grégorienne et la notion même de réforme dans la *Nouvelle histoire du Moyen Âge*. Il y est question notamment de la réponse de Florent Mazel aux critiques de Dominique Barthélémy sur sa démarche épistémologique : « Ceci dit, il reste que je ne partage pas la conviction de P. Henriot, qui est aussi celle de Dominique Barthélémy, d'une « autonomie » du religieux qui ferait de celui-ci, parfois rebaptisé « spiritualité », un domaine singulier des activités humaines qui resterait irréductible à son insertion dans la société, et qui, pour ce motif, devrait faire l'objet d'une analyse historique spécifique et distincte des autres dimensions de la vie sociale. Contrairement à ce que suggèrent P. Henriot et D. Barthélémy, il ne s'agit pas là d'une défaillance méthodologique mais d'une position épistémologique, au demeurant assez largement partagée. Je suis persuadé que si le croyant peut, peut-être, être convaincu d'une « autonomie » du religieux, l'historien, dans l'exercice de son métier, ne saurait poser celle-ci en principe heuristique. »

²¹ Wojciech Niemczewski, *La culture comme religion. L'interprétation postmoderne de la relation entre la culture et la religion*, Thèse de l'Université de Strasbourg, 11 juin 2013, p.7.

²² Pierre Lassave, *La sociologie des religions. Une communauté de savoir*, Paris, Éditions EHESS, 408 pages, p.38.

Au reste, ce nouveau paradigme du "religieux" n'est pas sans lien non plus avec les nouvelles problématiques du *vécu* et du *subjectif* mis en avant par Carlo Ginzburg dès 1980 dans la revue *Le débat*²³, à l'origine du courant de la micro-histoire. Dans sa réflexion sur l'usage des données chiffrées et de la démographie au sujet de l'enfant et le couple sous l'Ancien Régime, François Lebrun questionne tout un cadre mental autour de la sexualité, des rapports d'autorité et de la formation du couple²⁴. Les données quantitatives ne revêtent de valeur qu'à condition d'y discerner des cadres mentaux et des systèmes de représentation spécifiques à une temporalité choisie et définie par l'historien. Dès lors, entés à un faisceau de représentations et de pratiques culturelles, les comportements religieux des individus s'en trouvent réduits à des marqueurs culturels dont approprient les hommes d'une période dans leurs stratégies de vie et de projet quotidiens.

Pour sa part, la sociologue des religions Danièle Hervieu-Léger semble décrire le même phénomène lorsqu'elle considère la « religion pour mémoire²⁵ » comme « dispositif idéologique pratique et symbolique par lequel est constituée, entretenue, développée et contrôlée la conscience (individuelle et collective) de l'appartenance à une lignée croyante particulière²⁶ ». Autrement dit, Danièle Hervieu-Léger semble épurer la religion de toute foi et mystère pour la réduire à la construction d'une appartenance ou d'une identité selon les contextes historiques et les opportunités qui y trouvent les individus qui se réclament de l'identité religieuse.

Il est facile de constater cette réduction à l'identité et à l'appartenance dans l'étude des systèmes économiques développés au XIX^e siècle, en lien avec le substrat religieux de leurs auteurs philosophes et économistes du XIX^e siècle. Une pareille réflexion est portée, par exemple, par François Etner. Dans son *Catholiques et Économistes*²⁷, des questions telle la dissociation entre le capital et le travail ou son refus, la profession du libre-échange et du marché de travail dans l'organisation du travail, le bien-fondé de l'institution

²³ Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice. », *Le Débat*, n°6, 1980, p.7-8.

²⁴ François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1975, p.5-7.

²⁵ Danièle Hervieu-Léger, *La religion pour mémoire*, Paris, Éditions du Cerf, 1993, p.119 ; citée dans Pierre Lassave, *La sociologie des religions. Une communauté de savoir*, Paris, Éditions EHESS, 2019, p. 24.

²⁶ *Idem.*

²⁷ François Etner, *Catholiques et économistes : leurs controverses depuis la Révolution*, Paris, Classiques Garnier, 2022, 453 pages.

corporative, rangent économistes et catholiques dans des camps économiques et politiques différents et adverses. Au fil du récit des controverses qu'elles suscitent, l'auteur met en exergue leurs différents degrés de sensibilité à la religion et met à l'honneur leur argumentaire religieux.

François Etner n'est pas pour autant un historien de la religion mais il intègre le facteur religieux aux débats économiques, les trajectoires et les origines de leurs polémistes étant exposés à l'appui de sa démonstration. Leurs différentes positions tiennent à leur éducation religieuse. De leur côté, de nombreux articles recensés dans la *Revue de l'histoire du protestantisme français* explorent la piste de l'appartenance religieuse des élites urbaines ou patronales pour mieux appréhender leurs modes de gestion des entreprises, la répartition du travail et leur conduite paternaliste à l'égard de leurs ouvriers. L'article de David Tournier sur le protestantisme mulhousien au XIX^e siècle en fournit un bel exemple, en interrogeant le rôle de la formation ou de l'identité religieuse des élites industrielles à Mulhouse dans les modes de gestion de leurs industries manufacturières respectives²⁸. Ce faisant, il place le sujet de la « question sociale » dans une perspective d'histoire religieuse. Similaire à la démarche de Florent Mazel, il rend compte de la nécessité de réactualiser les idées, les croyances et les dogmes religieux dans les contextes où ils voient leurs sens se déployer ou infléchir.

De la même manière, il y a tout lieu de questionner les appartenances ou les « idéologies » religieuses- selon le point de vue auquel se place l'historien- dans l'optique d'une histoire de l'industrialisation ou d'une histoire de la famille. La « centralité du travail » chez les nouvelles élites bourgeoises au XIX^e siècle, ainsi identifiée par l'historienne Béatrice Touchelay²⁹, pourrait comporter une dimension religieuse mais celle-ci demeure absente en tant que facteur explicite de tel ou tel modèle d'organisation du travail. En règle générale, l'histoire ouvrière pratiquée jusqu'à présent ne semble pas relever une quelconque importance du fait religieux dans les différentes formes d'industrialisation et d'organisation du travail, allant du modèle de la fabrique parisienne

²⁸ David Tournier, « Entre référence culturelle, morale politique et incubateur économique : le protestantisme mulhousien au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du protestantisme*, n°1, Paris, Droz, 2018, p.73-94.

²⁹ Béatrice Touchelay, « La centralité du travail, une construction morale et théorique » in *Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales*, Paris, Éditions Ellipses, 2020, p.35.

documentée par Jeanne Gaillard³⁰ au modèle des ouvrières en chambre abordé par Jean-Michel Gourden dans *Le Peuple des ateliers*³¹. Dans la même veine que l'œuvre incontournable de T.J. Markavitch sur la croissance industrielle française et la part entre *produit de l'industrie et produit industriel*, les historiens du travail se limitent le plus fréquemment à l'encadrement et à l'apprentissage des travailleurs par le catholicisme social.

Pour l'histoire du département de Maine-et-Loire et de la ville d'Angers au XIX^e siècle, « le sentiment chrétien » qu'inspirent certaines œuvres de patronage est un point fort des grandes synthèses d'histoire religieuse de l'Anjou, sous la direction de François Lebrun³². Le mémoire de Catherine Fauchet sur l'image et les représentations de la pauvreté en Anjou apparaît à ce sujet instructif³³. En outre, la réflexion sur les sources qu'apporte son étude situe cette pauvreté dans la spécificité industrielle de la ville d'Angers qui est celle, majoritaire, des ateliers au lieu de l'industrie concentrée de l'Est de la France³⁴. Dans un autre registre, l'étude citée de David Tournier, publiée dans la *Revue de l'histoire du protestantisme français* montre tout l'intérêt de relier un cadre mental religieux aux processus d'industrialisation. Cependant, rares sont les études menées sur les effets d'une appartenance ou d'une sensibilité religieuse des ouvriers, par héritage culturel, sur le sens qu'ils donnent au travail au quotidien ainsi que dans leur conscience de classe sociale ou catégorie socioprofessionnelle. À titre d'exemple, il faut penser aux études récentes sur le monde ouvrier parues dans la *Revue Le Mouvement social*³⁵.

³⁰ Jeanne Gaillard, *Paris, la ville. 1852-1870*, Paris, Champion, 1977 ; citée par Jean-Michel Gourden, *Le peuple des ateliers. Les artisans du XIX^e siècle*, Paris, Éditions Créaphis, 1992, p.76.

³¹ *Ibidem.*, p. 74-76.

³² Jean-Luc Marais, « Le Diocèse d'Angers » in François Lebrun, *Histoire des diocèses de France* (Volume 13), Paris, Beauchesne, 1981, 299 pages

³³ *Idem.*

³⁴ Catherine Fauchet, *Le pauvre à Angers : images et réalités*, Mémoire de DEA : Tours : 1986. BIB 8481, p.5.

³⁵ *Ibidem.*, p.6. Il subsiste une critique des sources par Catherine Fauchet qui prend en compte cette spécificité dans la perspective d'une histoire de la pauvreté : « Son essor s'effectue dans le cadre d'activités traditionnelles issues de l'Ancien Régime : activités maraîchères, horticulture, exploitation de l'ardoise, textile. ».

³⁵ « Les mondes du textile en Europe de la fin du XVIII^e siècle aux années 1930 » in *Le mouvement social* (N°276), Paris, Presses Sciences PO, 2021, 254 pages.

Au demeurant, les sources des institutions religieuses, tels que les registres des fabriques de paroisses, les rapports des congrès des œuvres, les sermons, les récits de vie et de témoignage du quotidien des travailleurs sont plus utiles pour comprendre la perception du phénomène par les ecclésiastiques ou missionnaires que les sentiments religieux de ces travailleurs eux-mêmes. C'est pourquoi il faut reconstituer leurs trajectoires sociales, ce à quoi s'attache le mémoire présenté. Cependant, l'approche consistant à analyser la part des croyances dans les processus de décision des entreprises devient une optique courante dans le domaine des sciences économiques. Dans cette veine, il faut évoquer les contributions de la *Revue Interdisciplinaire Management, Hommes et Entreprise*³⁶.

À ce jour, la nécessité de recours aux actes diocésains ou brefs et rescrits papaux peut se vérifier pour les études sur le mariage au Moyen Âge et à l'Âge moderne. Il en est ainsi de la thématique des empêchements de mariage et leurs enjeux, qui trouve un terrain fécond dans l'histoire de l'Anjou. Elles sont en revanche moins systématiquement sollicitées pour les études en histoire contemporaine, à l'exception des études sur les diocèses ou sur la pauvreté, et ce spécialement dans le département de Maine-et-Loire³⁷.

A contrario, des historiens du catholicisme au XIX^e siècle, à l'image de Philippe Boutry, reviennent sur les mutations du travail générées par l'industrialisation pour expliquer les dynamiques religieuses en cours dans la société française du siècle. Dans le domaine de l'histoire de la famille, en parcourant ses multiples modèles d'alliance et de filiation au XIX^e siècle, Claudie Bernard rend davantage compte d'un arrimage de la figure de la Trinité au modèle familial et domestique bourgeois du siècle, lequel atteindrait son apogée au début de la Troisième République³⁸. Elle met en évidence notamment le lien qu'établissent les grands penseurs du mariage et de la famille au XIX^e siècle, entre famille et plan divin. Cette association entre ordre divin et ordre conjugal trouve sa matrice intellectuelle dans la pensée de Louis de Bonald. Pour celui-ci, l'état religieux serait la cause ultime des lois de la famille et de l'organisation de l'État.

³⁶ M. Detchessahar. « Penser le travail pour repenser le management: réflexions à partir de l'enseignement social chrétien », *Revue Interdisciplinaire Management, Hommes et Entreprise - RIMHE*, Vol. 4, N°13, p. 68-81.

³⁷ Catherine Fauchet, *Le pauvre à Angers au XIX^e siècle. Images et réalités*, op.cit, p.4-6.

³⁸ Claudie Bernard, *Penser la famille au XIX^e siècle*, Saint-Étienne, Publications universitaires de St. Étienne, 2007, p.42.

En tous les cas, le facteur religieux semble être à la remorque de facteurs plus proprement sociaux, culturels ou politiques. Pour l'histoire de la famille comme pour celle du travail, la religion apparaît comme le marqueur d'un système ou d'une structure plus globale où elle irait jusqu'à s'effacer. L'étude de la religion, ou si l'on préfère du religieux, en ce siècle souvent connoté avec une déchristianisation linéaire, doit-il à ce point être dépourvu de scientificité, malgré les critiques d'une autonomie du religieux formulée par Florent Mazel dans sa *Nouvelle histoire du Moyen Âge* ³⁹?

Cet état de la réflexion sur le sens d'une histoire religieuse motive en tout cas la tenue d'une conférence annuelle sur l'usage des archives des institutions religieuses, promue par le laboratoire affilié au CNRS, LARHRA, à Lyon le 30 septembre 2022. Le propos fixé par cette conférence, réunissant l'Association des archivistes de l'Église de France (AAEF), des archivistes des congrégations et des enseignants-chercheurs, a consisté essentiellement à repenser le mode d'emploi de ces archives dans le domaine de l'histoire non-religieuse. En un mot, il s'agissait de séculariser l'usage des archives d'institutions religieuses. À cette occasion, tous les intervenants ne manquaient pas d'insister sur l'ubiquité du religieux en histoire. Il découle, à l'issue des dialogues et des échanges entrepris entre apprentis chercheurs, doctorants, enseignants et professionnels des Archives que l'ensemble des archives ecclésiastiques était loin d'avoir révélé toutes ses potentialités en termes de sujets de recherche. L'historien pourrait tirer le profit de leur utilisation, à condition de reconnaître la part de religieux, aussi implicite soit-il, des mouvements sociaux et culturels à travers les âges, voire leur réactivation.

Incontestablement, le ton de cette conférence était à l'encouragement d'un usage plus diffus et banalisé de ces sources. Il indique une tendance du monde post-moderne actuel à faire absorber la religion par la culture. Et pour cause, le LARHRA œuvre, en accord avec ses principes et ses méthodologies, à la scientificité de la religion dans une ville marquée par une forte tradition d'histoire religieuse comme Lyon. Il y est associé à l'Observatoire de la laïcité pour mesurer la dynamique du fait religieux dans la société française.

³⁹ Florent Mazel, « Réforme grégorienne, écriture de l'histoire et renouvellement historiographique. Réponse à quelques critiques de la *Nouvelle Histoire du Moyen Âge* », *Le Moyen Âge*, Tome 129, p.181-213.

Force est de constater que les contradictions fondamentales de tout champ scientifique intégrant la religion comme objet scientifique demeurent entières. À cela fait écho encore une fois la démarche exprimée par Pierre Lassave dans son enquête portant sur «la manière dont l'objet religion fabrique un milieu conceptuel et professionnel au sein d'une discipline définie en opposition à toute théologie⁴⁰». Cela veut-il dire pour autant que l'objet « religion » a des chances de s'autonomiser par rapport à d'autres objets scientifiques auxquels il est annexé ? Une telle autonomisation est-elle à l'ordre du jour et est-elle désirable à la vue du paysage historiographique actuel ? Une fois de plus, cette tension reste indépassable mais l'actualité récente renouvelle sans cesse les motifs qui portent à s'intéresser à l'histoire religieuse, voire à la théologie, à condition de l'historiciser. Il convient de les historiciser en replaçant le phénomène religieux dans son interaction, voire son intrication avec d'autres phénomènes corrélatifs du champ social.

Le travail, au sens d'activité professionnelle sous contraintes de production, rendement et effort laborieux dans l'intérêt d'une communauté, d'une nation ou d'une famille, fût-il le métier de couturière, ne se conçoit pas sans dimension culturelle agissante⁴¹. Autrement dit, au XIX^e siècle une couturière comme un couvreur ou un menuisier exerçait une activité indissociable d'une certaine culture dans laquelle il ou elle baignait. Cette culture était elle-même une réponse produite face à des contraintes spatiales et temporelles et était, par conséquent, contingente et historique. D'où son caractère agissant sur le travail. Par ce réservoir culturel, la catégorie de travailleuses étudiées dans ce mémoire doit être d'autant plus spécifiée dans leurs motivations, leurs gestes techniques, leurs efforts ainsi que leur choix de mobilité ou de mariage. La culture se définit en ce sens par les relations entre les hommes eux-mêmes et leur environnement contextualisé, la terre qui les abrite, et ce en vue de leur existence. Elle justifie un savoir-faire régi par une série de conventions réactualisées en permanence mais aussi conforté par la coutume.

Parmi les facteurs culturels de l'existence d'un métier d'un groupe ou d'une catégorie socio-professionnelle déterminée, le rapport à la religion jouait un rôle structurel majeur. Il tend à être minoré dans la société postmoderne de nos jours où, selon Wojciech Niemczewski, la fluidité entre les notions de culture et de religion aurait pour

⁴⁰ Pierre Lassave, *op.cit*, p.43.

⁴¹ Cette dimension culturelle est par ailleurs fonction de nouvelles perceptions du temps par les sociétés au travail comme le rappelle le numéro des *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* consacré aux usages et représentations du temps dans les sociétés littorales.

conséquence une « absorption du religieux par le culturel⁴² » *via* une « religion immanente ».

Par essence, le terme “religion” désigne un univers du Divin, en dehors de l’homme et qui appelle donc à la notion de transcendance. Il suppose, au sens chrétien, une éternité par laquelle l’homme est uni à Dieu, dans sa demeure éternelle, et rejoint le Créateur. Ce passage à l’éternel a lieu moyennant un acte de foi. Les conditions d’accès à cette transcendance varient selon les confessions chrétiennes, mais aussi en fonction des contextes historiques. En somme, la notion de religion, comme celle de famille, est une notion contingente et historique.

Au sens de religion, aussi bien fidèle au christianisme qu’aux religions du livre, l’expression de “religion immanente” reviendrait du moins à un oxymore, sinon à une inexactitude, pour les sociétés du passé, celles du XIX^e siècle inclusivement. Puisque la religion implique nécessairement une transcendance et une révélation surnaturelle, la religion immanente se révélerait inapte à satisfaire un “sentiment religieux” et donc inappropriée en Histoire. Néanmoins, dans la lecture postmoderniste du phénomène religieux, l’ouverture à la transcendance peut se suffire par la seule définition du religieux dans la mesure où la quête de transcendance par l’individu se passerait d’une dimension surnaturelle et se situerait dans la culture humaine, immanente, sans Dieu. Cette tendance à rendre immanente la religion avait déjà été amorcée chez les penseurs des Lumières, mais elle prend un véritable caractère théorique abouti et tangible dans la « religion naturelle » du XIX^e siècle.

Or, la pertinence du sentiment religieux dans les sociétés humaines travaillait profondément les économistes, libéraux ou catholiques, tout au long du XIX^e siècle, en proie à des mutations socio-économiques encouragées par les nouvelles structures juridiques sorties de la Révolution française. Par l’héritage du groupe des “idéologues” sous l’Empire, autour des philosophes libéraux Jean Say et Benjamin Constant notamment, la nécessité du sentiment religieux était érigée en opposition au dogme, jugé pernicieux, de la religion, assez connotée avec l’Église catholique. En tant que nécessité, ce sentiment était admis comme universel et comme un invariant de toute société humaine

⁴² Wojciech Niemczewski, *La culture comme religion. L’interprétation postmoderne de la relation entre la culture et la religion*, thèse de doctorat soutenue par Simon Knaebel, Université de Strasbourg, soutenue le 11 juin 2013, 340 pages.

stable, régie par des institutions et façonnée par une histoire et des mœurs. En un mot, il fallait dissocier le message évangélique du magistère de toute église, à peu près amalgamée à une secte.

Dans le sillon des idéologues, les économistes libéraux tels Sismonde Sismondi, les frères Blanqui ou plus tard Paul Leroy-Beaulieu, appliquaient ces réflexions et doctrines dans l'analyse des attentes, légitimes ou non, des travailleurs face aux capitalistes⁴³. La pertinence de la religion ou du sentiment religieux, leur entretien et leur dissémination dans les familles et dans les ateliers, étaient alors posés en solutions viables aux états d'insurrection chronique dans le pays, suscités par la Révolution de 1848, voire avant, depuis les révoltes sociales de « canuts » à Lyon. À la rigueur, ils étaient conçus et réhabilités comme moyens de contrôle efficace du travail et du non-travail.

Face à l'émoi d'une notabilité en état de siège, un premier mouvement de catholicisme social se répandait parmi les élites catholiques en France. Il préconisait la charité des patrons sous peine d'être emportés par les « masses travailleuses ». Il est à noter qu'à l'époque, la notion marxiste de lutte de classes n'avait pas encore pénétré le débat public. Si ces masses travailleuses ou ouvrières étaient perçues de bonne heure comme des corps dangereux, les différentes réalités du monde du travail demeuraient largement inconnues et insaisissables aux élites économiques et politiques⁴⁴. Dans les campagnes et les villages, la charité offrait aux aristocrates des bourgs et des châteaux une garantie contre le déclassement face au monde industriel. Il semble assez aisé à l'historien d'observer leur désinvestissement des espaces urbains lorsqu'on note, pour la ville d'Angers, dès 1850, la vente par Mesdames Cesbron et Lelièvre à la ville d'Angers d'une maison située entre le Quai Ligny et le Port Ligny, pour motif d'« utilité publique »⁴⁵.

Une réplique du discours sur la nécessité de la religion a eu lieu encore au lendemain de la Guerre franco-prussienne de 1870 et de la Commune, mais alors elle prenait des accents plus dramatiques. L'édification du Mausolée de Montmartre à Paris en 1875, sous le gouvernement de l'Ordre moral du Général Mac Mahon, était ainsi l'emblème d'un état expiatoire et rédempteur de toute une nation défaite : la France, ancienne fille aînée de l'Église, meurtrie et endeuillée, devait faire repentance et par conséquent se vouer au

⁴³ François Eter, *Catholiques et économistes. Leurs controverses depuis la Révolution*, Paris, Classiques Garnier, 2022, 456 pages.

⁴⁴ Béatrice Touchelay, « La centralité du travail, une construction morale et théorique » in *Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales*, op.cit. p. 35.

⁴⁵ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 O 347.

culte du Sacré-Cœur qu'elle a renié. Cet état d'esprit était amplement diffusé par les divers courants du catholicisme intransigeant, notamment au niveau des cercles ouvriers catholiques ou des compagnies du Saint-Sacrement⁴⁶. Dans la *Revue des Associations catholiques pour la classe ouvrière*, Henri Fouin, son directeur, brosse un tableau sombre d'une classe ouvrière en pleine déliquescence après la Guerre :

« Ce que je sais trop, ce qui demeure visible pour des catholiques vigilants, c'est que la classe ouvrière devient chaque jour plus remuante, plus indisciplinée, plus ouvertement incrédule. La désorganisation de la France en ces derniers temps nous a permis en mainte circonstance de toucher du doigt la plaie qui ronge les masses⁴⁷. »

Un pareil état d'incrédulité, non sans allusion aux événements sanglants de la Commune de Paris, atteindrait, dans la même pensée, les autorités républicaines, sous le Gouvernement provisoire :

« En veut-on quelque exemple ? On se rappelle le débat cauteusement suscité par le préfet de Bordeaux que je ne nommerai pas, au sujet des églises qu'il osait réclamer sous de faux prétextes, pour les transformer en casernes. Ce fut en vain que le Cardinal-Archevêque de cette ville éleva de justes réclamations. Lorsque d'insolentes sommations étaient ainsi faites à l'autorité ecclésiastique pour qu'elle eût à livrer ses temples, les théâtres, les cafés-concerts, les lieux publics de tout calibre, restaient à leurs possesseurs, libres toujours d'y admettre une population frivole, ignorante de tout respect et de toute dignité⁴⁸. »

En effet, dans l'argumentaire catholique intransigeant, l'indifférence et le sacrilège manifestés d'en haut déteignaient sur ceux d'en bas. Un tel état d'esprit de l'ordre du ressentiment et du remord s'accommode facilement, au demeurant, des propositions de l'encyclique Syllabus (1865) contre une modernité maugrée. Par-dessus tout, ce discours mêle des considérations sur la moralisation de la classe ouvrière, des regrets patriotiques, sous fond d'hantise toujours présente de la déchristianisation de la population française.

La référence à l'appartenance à une opinion croyante dans la définition de la sociologue Danièle Hervé-Léger de « religion pour mémoire » semble plus particulièrement appuyer cette grille de lecture puisque celle-ci touche à la conception, aux usages et aux manières de concevoir la religion par les travailleurs dans leur secteur

⁴⁶ Archives diocésaines du Maine-et-Loire, Semaine religieuse d'Angers.

⁴⁷ Henri Fouin, « La Crise sociale », *Revue des Associations catholiques*, Tome 1, Paris, 1871, p.81-82.

⁴⁸ *Idem*.

d'activité et plus largement dans le monde du travail. Du moins, cela a amené certains historiens comme Henri Guillemin à s'interroger si la conscience de classe ouvrière ne se nourrissait en partie d'un sentiment irrégulier ou anticlérical. Partant d'un groupe professionnel spécifique, l'étude sur les couturières permet de répondre, dans une certaine limite, à cette interrogation.

Les rapports complexes entre religion et modernité à la fin du XIX^e siècle sont au cœur de la problématique développée par l'étude poursuivie. La prise de vue de ces rapports au travers des périples d'un groupe de couturières et autres métiers de l'habillement à Angers entre 1870 et 1905 doit contribuer à mieux saisir un cadre mental complexe des individus, des familles et des professions au XIX^e siècle. Le terme « prise de vue » est ici employé à escient puisqu'il s'agit d'un paysage impossible à capter sur tous ses angles et prises de vue par un photographe. Elle n'en est pas moins un dialogue entre les pensées, théories et concepts des intellectuels du XIX^e siècle sur la famille, le travail et la religion, d'une part, et les images et perceptions que les populations travailleuses renvoyaient elles-mêmes par les traces qu'elles avaient laissées. Comme le rappelle Catherine Fauchet dans sa réflexion⁴⁹ sur les sources pour les pauvres à Angers au XIX^e siècle, l'approche de la réalité sociale tient à une confrontation entre les discours des classes dirigeantes et les actes administratifs, y compris toute sorte de registres concernant les populations ou individus visés.

En ce qui concerne les penseurs de la famille au XIX^e siècle, Claudie Bernard rend compte d'un cadre complexe et imbriqué en posant nettement la distinction de deux types de modèles familiaux en vigueur : d'un côté le « modèle domestique bourgeois : ménage mobile, autonome, rassemblé par l'amour de la mère et des enfants dans notre civilisation industrielle et urbaine⁵⁰ » et d'autre côté le modèle persistant des « familles de type nobiliaire ou paysan, enracinés dans une terre et une tradition, prises dans un réseau de relations lignagères et communautaires, et placées sous l'autorité du père⁵¹ ». Cette typologie renvoie, dans l'ensemble à l'organisation des familles selon la coutume des ateliers décrite par l'ingénieur des mines Frédéric Le Play⁵².

⁴⁹ Catherine Fauchet, *Le pauvre à Angers au XIX^e siècle, images et réalités*, op.cit., p.8.

⁵⁰ Claudie Bernard, *Penser la famille au XIX^e siècle (1789-1870)*, Saint-Étienne, Publications Saint-Étienne, p.27-60.

⁵¹ *Idem*.

⁵² Frédéric Le Play, *L'organisation du travail, selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue*, Tours, Mame et fils, 1870 (2^e édition).

Cette évolution de la famille au XIX^e siècle est aussi appréhendée par tous les économistes libéraux, placés à l'*Académie des sciences morales et politiques* ou détenteurs d'une chaire d'*économie politique*. Pourtant, une telle évolution n'est pas linéaire et la famille élargie, sous ces multiples structures, prédomine encore dans le monde de l'artisanat rural, majoritaire en France jusqu'à la Première Guerre mondiale. Sa persistance allait de pair en quelque sorte avec le modèle d'organisation économique informel du patronage, soutenu et applaudi par les grands penseurs du catholicisme social⁵³.

Par le modèle du patronage il faut entendre un rapport de « protection et bienfaisance d'un maître envers ses ouvriers en échange de leur obéissance et de leur loyauté⁵⁴ ». Sur le plan familial, cela se traduit par un droit de regard du patron sur la conduite des enfants de l'ouvrier et de sa femme, censée être retenue dans le foyer et dévouée à l'éducation de ses nichées. Claudie Bernard voit dans ce rôle d'un « Éternel féminin⁵⁵ » non seulement « une société toujours imprégnée de morale catholique » mais aussi, plus profondément, « de vestiges du sacré ». Par ce mode de relation, le patron éclairé serait à même d'élever un bon ouvrier, c'est-à-dire, dans le langage des notables, le lieu commun de l'ouvrier appliqué, économe, prévoyant, tempérant et prêt aux sacrifices.

Dès le milieu du siècle, la question de la famille faisait l'objet d'une véritable controverse nourrie par la presse économique où chaque protagoniste, économiste libéral ou catholique ultramontain, tentait de persuader ses interlocuteurs du bien-fondé de son type de famille, jugée vertueuse. Elle apparaissait liée aux enjeux de l'organisation du travail des ouvriers et de la « question sociale », énoncée pour la première fois sous le régime de Louis Philippe.

Dans ce débat mobilisateur pour les élites économiques en France, les économistes libéraux, héritiers pour une large part des « idéologues » réunis autour de Jean Baptiste Say, faisait valoir le libre marché du travail et l'indépendance supposée qu'il garantissait à l'ouvrier. Celui-ci nouerait théoriquement une relation individuelle libre de toute contrainte communautaire avec son maître moyennant un contrat de salaire qui définirait cet échange de services.

⁵³ Bibliothèque municipale d'Angers, CP930, *Union économique, le journal des intérêts populaires*,

⁵⁴ François Éter, *Catholiques et économistes. Leurs controverses depuis la Révolution*, Paris, Classiques Garnier, 2022, p.238-268.

⁵⁵ Claudie Bernard, *Penser la famille au XIX^e siècle (1789-1870)*, op.cit., p47.

De leur côté, les catholiques fervents ou ultramontains apportaient leurs réflexions sur le modèle familial le plus utile à la société française. Le plus souvent, celles-ci relevaient plus de la théologie que de la doctrine économique, à l'image du professeur de l'Université de Louvain, Charles Périn (1815-1905). Ils déploraient en somme la perte de solidarités familiales et communautaires dans l'atelier et dans l'usine et par ce biais-là, tendaient à sacraliser d'autant plus la famille comme première institution à l'image du foyer divin. Elle devenait dès lors le lieu obligé et incontournable de tous les apprentissages et devoirs à acquérir dans la vie, à commencer par le Décalogue.

Sous la plume du sociologue catholique libéral Frédéric Le Play (1806-1882), formé à l'école polytechnique, se théorise le modèle de la « famille-souche ». Elle se caractérise par l'autorité d'un père veillant aux intérêts de tous les membres de la famille et au placement de ses enfants en fonction de leurs aptitudes au travail et à l'héritage. La famille-souche paraît ainsi correspondre au mode de vie du patronage en insistant sur le lien entre travail et famille chez les économistes du XIX^e siècle.

Sa formulation en tant que modèle de parenté parmi d'autres est le fruit des observations de Le Play, consignées dans son enquête sur les familles ouvrières européennes, intitulée *Les ouvriers européens* et publiée en 1855. Dans *La Réforme sociale en France* (1864), Le Play voit la famille comme la première institution à être préservée et défendue par le législateur, rejoignant ainsi les thèses de Louis de Bonald. De Bonald à Albert de Mun, en passant par Le Play, il est facile de reconstituer une généalogie des penseurs catholiques les plus influents sur le travail en France au XIX^e siècle, en lien avec la famille patriarcale.

Il en découle que, pour Le Play et ses godillots, il ne revenait pas aux structures familiales traditionnelles de s'adapter à la modernisation de l'économie, comme le souhaitaient les économistes libéraux à l'image d'Henri Baudrillart (1821-1892), mais plutôt l'inverse. Les catholiques ultramontains fidèles à la lettre de l'encyclique *Syllabus* (1865) étaient nombreux à suivre Le Play sur la famille souche dans les décennies postérieures au point de le dépeindre comme un ultramontain. Pour autant, Le Play ne se réfèrait pas spécialement au rôle de l'Église dans son analyse des faits sociaux et de la réforme nécessaire à entreprendre. Autrement dit, ces mêmes penseurs ultramontains mettaient à leur profit le modèle familial de Le Play pour mieux ramener à la religion

catholique et aux prescriptions de l'Église la classe ouvrière qui semblait lui échapper dans ses nouveaux mœurs et modes de vie⁵⁶.

Cependant, à l'heure de l'urbanisation et des exodes ruraux, ce discours émanant essentiellement de laïcs entre en flagrante contradiction avec les pratiques et les usages de la nouvelle institution familiale dont prenait acte les ecclésiastiques eux-mêmes, de plus en plus impliqués sur le terrain des œuvres sociales. Avec la libéralisation du marché du travail et l'individualisme accentué dans les rapports sociaux, les acteurs ecclésiastiques composaient avec les nouvelles réalités ouvrières et embrassaient le modèle paternaliste bourgeois au lieu et à la place du modèle patriarcal mentionné antérieurement. Les bons ouvriers devaient dorénavant emprunter leurs conduites familiales à leurs patrons bourgeois en faisant preuve de sobriété et de prévoyance. En véritables reines du foyer, leurs femmes étaient chargées de la vie intérieure du foyer. Le curseur n'était pas tant mis sur la filiation et les ascendants que sur l'élévation, l'ascension sociale et le bonheur des enfants. Il faut remettre cet état des mœurs et ces dispositions dans un contexte sociétal où les agences matrimoniales anonymes prenaient de plus en plus d'ampleur et où les cercles familiaux de rencontres tombaient en désuétude⁵⁷.

Il faut en outre garder à l'esprit que l'Église de Pie IX réorientait sa pastorale sur la structure familiale bourgeoise émergente, recentrée sur la mère et le bonheur et les besoins de l'enfant unique. Claudie Bernard rend compte, à ce sujet, d'une assimilation, ou du moins une mise à jour, par l'Église d'une nouvelle image de la famille issue des classes bourgeoises⁵⁸. Celle-ci serait incarnée notamment par la trinité Jésus-Marie-Joseph. Une telle tendance marquée par la nouvelle ecclésiologie se caractérisait par la famille nucléaire, composée d'un enfant et de deux parents. De surcroît, les épouses dévouées et cantonnées au foyer constituaient, dans cette ecclésiologie mariale, des assistantes de choix des prêtres et des curés par leur action d'évangélisation. L'exemple des dames patronnesses investies dans les conseils laïques des sociétés religieuses est assez révélateur de ce déplacement des valeurs culturelles de l'Église et leur arrimage au

⁵⁶ Philippe BOUTRY, Philippe JOUTARD, Dominique JULIA, Claude LANGLOIS, Freddy RAPHAEL et Michel VOVELLE, «Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine XVIIIe -XIX e siècle » in *Histoire de la France religieuse* (Direction de Jacques Le Goff et René Rémond), Paris, Éditions du Seuil, 2001, 540 pages.

⁵⁷ Claire-Lise Gaillard, « *Célibataire épouserait demoiselle avec dot* » : *histoire du marché de la rencontre en France*, Paris Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, thèse soutenue le 15/10/2021.

⁵⁸ Claudie Bernard, *Penser la famille au XIX e siècle (1789-1870)*, op.cit., p.42.

système de valeurs des notables des villes, exerçant les professions libérales de juges, pharmaciens, avocats, fabricants.

À certains égards, l'encyclique *Syllabus*, par sa seule volonté de justifier la propriété privée par la charité⁵⁹, était l'expression d'une classe possédante et bourgeoise ou, du moins, apparentée à elle. Elle la mettait en avant par son devoir de soulager les pauvres par l'aumône. Cela revenait à justifier, sur le plan économique, le bienfondé de la propriété privée, à commencer par celle des congrégations menacées par l'État et ainsi privées de leur ministère de soulagement des pauvres. Tout en leur prescrivant un devoir d'état, l'Église du *Syllabus*, relayé en cela par le fondateur de la Société Saint-Joseph, louait le secours aux pauvres par les volontés individuelles.

Il est instructif de sonder les processions et les congrès catholiques dans le département de Maine-et-Loire, assez marqué par l'action sociale de l'Église encore sous la Troisième république. Il s'agit du même département où, selon l'historienne Catherine Fauchet, les activités industrielles « décollent sous l'impulsion d'un patronat qui contrôle la vie économique et politique de la cité.⁶⁰ ». De ce fait, ils imposaient cette conception de secours aux masses propre à l'Église de Pie IX. Les rapports du commissaire au préfet sur l'assiduité et la participation aux événements religieux sont éclairants sur le public réceptif au message et aux dispositions doctrinales de l'Église à cette époque⁶¹. Cela équivaut à penser l'adhésion à une religion comme l'expression d'une classe sociale, en opérant ainsi une dichotomie entre ceux qui possèdent les moyens de leur travail ou plus largement la propriété et ceux qui ne les possèdent pas, les masses des travailleurs, les « classes indigentes », même s'il faut se garder de faire l'économie de toute une catégorie des « isolés », c'est-à-dire travailleurs mis à leurs comptes et possédant des rentes et des valeurs immobilières sans pour autant entrer dans le recensement comme « propriétaires ». En ce sens, l'exercice d'une profession semble un indicateur utile et plus fiable dans l'explication de la pratique d'une religion. Ainsi, lors du Congrès des directeurs des associations ouvrières catholiques de France ayant lieu le 3 septembre 1879 à Angers, le commissaire en charge par le préfet signalait en dernière mention : « Pas de militaire ni d'ouvrier⁶² ».

⁵⁹ *Syllabus* à propos des « erreurs relatives à la société civile ».

⁶⁰ Catherine Fauchet, *Le pauvre à Angers au XIX^e siècle, images et réalités*, op.cit., p.4.

⁶¹ A.D.M.L., 2 V 24 et 2 V25.

⁶² A.D.M.L., 2 V 24 et 2 V 25.

L'élément ouvrier était de toute évidence un angle mort de l'Église et le malaise s'accroissait sous l'effet de la Guerre de 1870 et des événements de la Commune de Paris. Dans cette optique, une enquête sur n'importe quel milieu professionnel permet d'attester une emprise de l'église sur le monde du travail mais aussi comment elle composait avec lui, dans toute sa diversité de fonctions et statuts. En dénonçant les mœurs de l'époque, l'industrie concentrée et, par voie d'assimilation, la modernité, les prédicateurs hostiles à la Troisième République exprimaient cette volonté d'emprise de la religion sur la conduite des travailleurs.

Au Congrès annuel de l'Union des œuvres ouvrières catholiques de septembre 1879, la prédication du père Joseph, rapporté par le commissaire central de la Préfecture de Maine-et-Loire, est emblématique de cet état d'esprit d'une partie de l'opinion catholique à la fin du XIX^e siècle :

« Ce matin à la messe de 6 h^e ¾, le père Joseph a fait une courte exhortation ; le sujet portait sur l'égoïsme qui, disait-il, est le plus grand mal social de notre époque et la cause de l'antipathie qui existe entre le patron et l'ouvrier, il a ajouté que les cheminés des fabriques ayant remplacé les clochers, la religion avait été remplacé par l'égoïsme.⁶³ »

Dans ce vocabulaire, l'égoïsme désigne implicitement l'individualisme comme source de tous les désordres dans la société. En creux, ces membres de l'Église plaidaient pour le retour des solidarités familiales, paysannes et corporatives, lesquelles étaient, à leurs yeux, susceptibles de restituer le sentiment de dignité au travailleur et briser son état d'isolement. Ce sentiment de dignité se matérialisait dans l'accès du travailleur à la propriété. Plusieurs voies étaient tracées par l'Église et les catholiques sociaux pour remédier à cet état de choses bien en amont de l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII en 1891 : l'organisation en sociétés coopératives telles que les coopératives de consommation, les coopératives de production ou les établissements de crédit mutuel, le tout dirigé par des ecclésiastiques⁶⁴. Ces diverses modalités d'organisation ouvrière s'inspiraient pour partie du modèle des caisses rurales de Raffensein en Bavière, mises en œuvre dès les années 1850, mais aussi d'initiatives par les ouvriers eux-mêmes de

⁶³ A.D.M.L., 2 V 24.

⁶⁴ À l'image des institutions de crédit mutuel catholiques présentées par le Père Ludovic de Besse, fondateur de la Société de la protection du travail chrétien et de la vertu, dans son annuaire de 1878.

secours mutuels et de coopératives, à l’instar de celle des cordonniers en Anjou sous le Second Empire⁶⁵.

Cependant, dans toutes ces voies tracées d’organisation des travailleurs, le principe de charité chrétienne devait présider aux affaires, voire primer l’intérêt individuel. En un mot, ce principe était celui de l’association dans les affaires, seule voie, sur le plan spirituel, de l’élévation vers le Royaume du ciel. Ce principe se retrouve clairement dans la formule émise par le prédicateur Charles Périn lors d’un congrès des œuvres ouvrières catholiques à Caen, publiée dans le Journal L’Union économique de 1886. À cela se mesurent les bienfaits du principe de l’association entre travailleurs dans la vision catholique de la société :

« La grande force de la liberté pour le bien, le correctif qui doit contrebalancer le danger qu’elle porte en elle et la rendre supportable, c’est l’association, la coopération des bons pour faire obstacle à la liberté des mauvais, l’entente entre tous ceux qui respectent la justice pour tenir en échec, par la force même de la concurrence, ceux qui ne craignent pas de la violer.⁶⁶ »

En toute clarté, la liberté de travail était certes admissible, mais il fallait viser avant tout la justice et celle-ci apparaissait indissociable de la charité. Par « ceux qui ne craignent pas de la violer », le prédicateur désigne clairement le mode d’organisation des industries concentrées en cartels, assez mal perçus par les catholiques sociaux. Dans une envie de réforme sociale qui pressentait les nouvelles dispositions doctrinales de l’encyclique *Rerum Novarum*, cette observation est à rapprocher du jugement amène et positif du Révérend Père Ludovic de Besse sur les associations ouvrières formées en dehors de toute supervision d’un prêtre. En pleine syntonie avec l’apostolat de Léon XIII, Ludovic de Besse ne manquait pas de prodiguer ses recommandations aux ecclésiastiques en vue de gagner et justifier leur influence bénéfique sur ces œuvres dans *Œuvres populaires libérales* :

« On leur fait peur de la domination cléricale. Faisons tomber cette peur en acceptant loyalement le caractère libéral de leurs œuvres économiques. Au lieu de vouloir pénétrer en maîtres dans ces œuvres, entrons-y en serviteurs, à l’exemple de celui qui est venu sur la terre

⁶⁵ Jean-Luc Marais, « Le Maine-et-Loire aux XIXe et XXe siècles » in *Histoire de l’Anjou*, tome 4, Paris, Picard, 2009, p.66.

⁶⁶Bibliothèque municipale d’Angers, CP930, *Union économique*, octobre 1886.

pour servir et non pour être servi. Allons aider ces hommes, dans un rang inférieur, et apprenons-leur à faire prospérer l'entreprise.⁶⁷»

Par ces lignes pleines de paternalisme et de commisération se lit l'action sociale de l'Église sous le pontificat de Léon XIII. L'éducation de l'ouvrier par l'entremise ecclésiastique dans l'usine est révélatrice, en effet, d'un nouveau rapport de l'Église au monde. Pour renouer les liens de charité entre patrons et ouvriers, il fallait insister sur le rôle clef du prêtre, fort de son magistère et de la religion. Le patron comme le prêtre seraient les « autorités naturelles » de toute société coopérative mais le premier serait l'arbitraire privilégié entre maîtres et ouvriers en vertu de la seule qualité du sacerdoce. Ainsi se déployait le célèbre trinôme de « famille, état, religion » de Bonald selon une double « relation d'inclusion et d'analogie⁶⁸», en vue de la conservation des hommes en société, l'homme étant vu comme accompli seulement en société, en prenant à contrepied la philosophie rousseauiste de la société corruptrice de l'homme. Cette tendance transparaît encore dans quelques sociétés religieuses qui se démarquaient des premiers cercles des œuvres ouvrières catholiques par leur investissement dans le monde du travail. Elle apparaît généralisée dès les années 1870, à peu près à la même période où les premiers dispositifs de contrôle et inspection du travail par l'État étaient mis en place⁶⁹.

Dès 1870, dans *Le clergé et la classe ouvrière*, publié dans la *Revue des Associations catholiques pour la classe ouvrière*, l'abbé François Courtade insistait impérieusement sur la reprise d'initiative du prêtre dans les usines jugées hostiles. Si avant la guerre, curés et missionnaires redoutaient de franchir le seuil de l'usine, un nouvel état d'esprit s'annonçait par l'appel vibrant de l'abbé Courtade, signe avant-coureur là encore des réformes entérinées par *Rerum Novarum* (1891) :

« Attachons-nous, en prévision de l'avenir, ces jeunes âmes. Faisons de tous nos jeunes ouvriers des amis, prêts, non à nous défendre si nous étions attaqués dans nos vies, ce qui est d'une mince importance, mais à défendre au dehors, l'idée divine que nous représentons et

⁶⁷ Ludovic De Besse, *L'apostolat dans les oeuvres populaires libérales*, Paris, Études franciscaines, 1900, p. 7. Cette réflexion est livrée en réponse à Louis Durand sur son soutien aux œuvres coopératives temporelles.

⁶⁸ Claudie Bernard, *Penser la famille au XIX^e siècle (1789-1870)*, op.cit., p. 211.

⁶⁹ François Etner, « Que s'est-il passé dans les années 1870 ? », *Romantisme*, 2006 (n°133), p. 81-92. Dans un ouvrage sur l'histoire de la pensée économique, François Etner fait remarquer le tournant que représentait l'année 1870 dans les analyses des crises économiques. En faisant valoir un nouveau rôle de l'État dans la régulation du marché du travail, ces analyses rompaient avec les théories libérales et romantiques héritées de Ricardo et Smith.

capables de nous ménager des intelligences dans la place, dans cette place de l'industrie offerte à la conquête du clergé contemporain⁷⁰. »

Plusieurs idées sont condensées dans cette sommation à la reconquête de l'industrie par le clergé. Subsiste l'idée d'une incarnation de l' « idée divine » par les ouvriers en plus d'une éducation à promouvoir de préférence chez les « jeunes âmes ». L'Église doit associer l'ouvrier à l'incarnation de l' « idée divine ». Il s'ensuivait que l'ouvrier devait être placé au cœur de la nouvelle pastorale de l'Église. Les expressions « jeunes âmes » et « idée divine » doivent retenir l'attention, car l'éducation des jeunes devait primer leur instruction d'après la pédagogie familiale et patronale prônée dans les mouvances ultramontaines.

Mais ne faut-il pas s'interroger sur le sens d'ouvrier chez les ecclésiastiques de la même veine de l'abbé Courtade ? Se réfère-t-il aux artisans de l'atelier, aux petits industriels « isolés » avec un ouvrier assistant, ou bien aux prolétaires de la manufacture concentrée ? Un retour sur l'usage du terme « ouvrier » au XIX^e siècle, à savoir travailleur manuel, s'impose⁷¹. « Ouvrier » était indistinctement employé pour désigner des artisans et ouvriers des manufactures de même que le terme « industrie » ne semble pas distinguer dans les enquêtes du travail l'usine concentrée de l'atelier. L'historien de l'Anjou Jean-Luc Marais opère une distinction entre ouvriers et artisans en se référant au savoir-faire et au rythme de production des ardoisiers de Trélazé, plus proches, selon lui, de ceux de l'artisan que de ceux de l'ouvrier, malgré leur classification dans le monde ouvrier⁷². La classification du monde du travail au XIX^e siècle est appréhendée au travers des recensements de population et des rapports de préfecture sur l'emploi des usines de plus de 20 ouvriers sous le Second Empire, mais dans certains territoires ruraux peu industrialisés, ce critère n'était pas systématiquement suivi.

La référence de l'abbé Courtade aux ouvriers mérite d'être décortiquée si l'on estime que les conceptions religieuses inspirées par un milieu dans un contexte donné est aussi fonction du statut d'« ouvriers » qu'il ciblait. À Angers, le règlement de la Société de la protection du travail chrétien et de la vertu fondée en 1875, d'orientation ultramontaine,

⁷⁰ Abbé Courtade, « Le Clergé et la Classe ouvrière », *Revue des Associations catholiques*, tome 1, 1871, pp. 57-61.

⁷¹ Claire Lemerrier, « Genre et hiérarchies des métiers du textile en France selon les guides pour le « choix d'un état », 1850-1900 », *Le Mouvement social*, n°276, 2021, p. 129-149.

⁷² Jean-Luc Marais, « Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles » in *Histoire de l'Anjou*, tome 4, op.cit., p.56.

explicitait bien quant à elle le type d'ouvriers adhérents qu'elle admettait, en excluant les usines de l'industrie concentrée. Cette société possédait même à l'appui de ce règlement un annuaire recensant les ouvriers et patrons distingués par leurs mœurs et qui voulaient bien concourir au but de réforme de l'œuvre. Dans la même tendance, la confrérie de Notre Dame de l'usine, fondée en 1882, effectuait des placements d'ouvriers chez des artisans chrétiens en vue de leur moralisation. Hiérarchisaient-elles le monde du travail entre ouvriers et artisans, ceux-ci désignant le statut de maîtres indépendants ? Il résulte, par ces multiples exemples d'associations du travail chrétien, que l'artisanat formait une catégorie de travailleurs à part, plus indépendante, voire mieux perçue que la classe ouvrière. Celle-ci était, à la fin du siècle, plus fortement connotée avec l'usine.

Il importe une fois de plus de cerner métier par métier, milieu par milieu et interroger son appréhension de la religion, c'est-à-dire la religiosité à laquelle il était propice en tenant compte de son histoire. Sur ce point encore, il est notable que sur les enquêtes diocésaines de 1870 pour le Maine et Loire, récupérés par les Matériaux Boulard, certains métiers soient plus assidus que d'autres à la messe ou à Pâques, et ce en fonction des saisons⁷³.

Dans cette perspective, les enquêtes sur un métier précis permettent de relire le XIX^e siècle à l'aune de ses conceptions religieuses et de ses clivages confessionnels, voire clivages entre états différents de piété. Même si l'on considère ces clivages comme identitaires, il n'en demeure pas moins qu'ils comportaient des enjeux confessionnels. Comme le signale Catherine Fauchet à propos de la pauvreté, l'intérêt d'une étude sur la ville d'Angers au XIX^e siècle réside en ce que dans cette ville s'affrontaient deux tendances en matière de suivi de la religion et de mentalités du travail : l'ouest vendéen très catholique et l'est du département de Maine-et-Loire de tradition anticléricale et patriote. Ces deux mouvements se trouvaient en concurrence dans une volonté d'adhésion, voire de captation, des masses travailleuses à leur modèle respectif d'assistance sociale et d'économie sociale. On note chez le journal anticlérical *Le Patriote* d'Angers de 1878, à propos des actions de la société St. Joseph du Père Ludovic, les termes disqualifiants de « ligue religieuse », « fanatisme religieux », « instrument de guerre civile » ou autres qualificatifs peu amènes. La guerre des influences se jouait

⁷³ Fernand Boulard, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français XIXe – XX e siècles*, op. cit., p. 320-321.

souvent pendant les scrutins électoraux entre candidats conservateurs et républicains par canton de la ville d'Angers.

Ces deux mouvements correspondaient alors à deux optiques différentes dans la façon d'envisager un équilibre social entre travailleurs et capitalistes et plus largement entre travail et capital. En 1880, il est décrit au préfet de Maine-et-Loire les procédés de la Société Saint-Joseph en ces termes par le Commissaire chargé du dossier, l'association n'ayant pas mis au jour le nombre de ses adhérents :

« Ainsi l'œuvre est une inspiration de la haine religieuse et du fanatisme ; elle organise la guerre contre tout ce qui n'est pas catholique et la porte sur le terrain des intérêts ; guerre peu loyale d'ailleurs ainsi qu'on peut s'en convaincre par ce passage : "La fureur des impies contre nos listes nous fait un devoir de ne les distribuer qu'avec les plus grandes précautions. [...]”⁷⁴»

Cette note du commissaire dénonce bel et bien encore une fois une guerre sourde et larvée mais non moins inquiétante, aux relents identitaires, menée par des sociétés religieuses qui pouvaient conduire, à terme, à une partition au sein des travailleurs angevins entre travailleurs catholiques et ceux non catholiques. Plusieurs organes de presse de Maine-et-Loire, de tendance républicaine et patriote, comme *Le Patriote* ou *Le Travailleur*, devenu l'*Électeur* en 1877, se sont emparés à leur tour de l'affaire. Ils se sont lancés en diatribes contre ce genre d'associations, à l'instar de l'œuvre de Saint-François de sales raillée par *Le Travailleur* sous les traits de « saints contrebandiers⁷⁵ » en 1876. Ils reproduisaient en cela les mêmes *factums* et réprobations que le journal *Le Siècle* contre l'« œuvre de haine qui a nom Société de St. Joseph ». Dans leurs feuilles républicaines, *Le Patriote* comme l'organe national *Le Siècle* s'insurgeait contre ce qu'il jugeait comme une forme de « guerre civile » perpétrée par une « ligue ». En apostrophant le journal *La Défense* à propos des agissements de certains religieux, *Le Siècle*, en bon journal d'opinion aguerrri au combat politique, le poussait dans ses retranchements :

« Que pense la Défense de ce partage de la nation française en deux catégories : celle qu'on doit enrichir et celle qu'il faut ruiner ? Cette ligue soi-disant religieuse ne lui semble-t-

⁷⁴ Voir A.D.M.L., 2 V 24.

⁷⁵ Voir A.D.M.L., 128 J O.

elle pas un instrument de guerre civile ? Ce qui se passe à Angers n'est pas un phénomène isolé.⁷⁶ »

À l'échelle locale d'Angers se déroulait bel et bien ce choc de moralités qui ne saurait donc pas se résumer à l'antagonisme de deux Frances, l'une catholique, l'autre républicaine. Le souvenir des guerres de religion n'y est jamais loin et il était mobilisé par les fabricants d'opinion anticléricale à Angers en 1878, et ce au moment de légitimation en cours du premier gouvernement républicain de tendance opportuniste.

Encore à charge contre la Société St. Joseph, E. Waltz, le Directeur de rédaction du *Le Patriote* concluait son réquisitoire par une interpellation à tous ces ouvriers et commerçants empressés de suivre cette association perçue comme factieuse :

« En présence de l'émotion produite par la révélation de l'existence de cette ligue et de ses agissements, nous disons à ceux de nos concitoyens qui ont pu se laisser prendre par une raison quelconque, aux sollicitations des zélateurs ou des zélatrices de la société : « Voyez et jugez vous-même s'il y a là une œuvre patriotique ou une aberration du fanatisme religieux. »⁷⁷ »

Dans le même temps, les tribunes de l'opinion républicaine à Angers et dans le Maine-et-Loire faisaient valoir également leur modèle du bon travailleur. Le journal *Le Travailleur* était emblématique du camp anticléricale angevin lorsqu'il exaltait son idéal de travailleur, ainsi par cette rubrique de 1875 rapportant le décès à 30 ans d'un regretté Louis Bordet, ouvrier à la fabrique d'allumettes de Trélazé. Son exemple de vie était raconté et célébré de manière particulièrement dithyrambique et émue par le rédacteur en chef du journal. À la fin des hommages rendus transparaissait le leitmotiv idéologique de son auteur :

« Il s'était dit que l'enfant tombé nu des mains de la nature n'a pas besoin d'un code religieux pour devenir un homme, que la morale qui fait l'homme honnête et le bon citoyen est indépendante de toute religion, qu'on peut avoir une religion sans pour cela être honnête

⁷⁶ Voir A.D.M.L., 89 J.O.

⁷⁷ A.D.M.L., 89 J.O.

homme, -cela se voit, - et il a préféré être honnête homme sans religion. Sa religion à lui, c'était le travail, l'étude et le culte de la liberté⁷⁸. »

La mise en avant de Louis Bordet par le journal tenait objectivement au fait qu'il avait opté pour un enterrement civil en dehors de toute cérémonie religieuse à Trélazé. La description de la cérémonie avant le discours du rédacteur du journal révèle un certain détachement par rapport à l'église. Naturellement, il était de nature à conforter les opinions républicaines sur la morale naturelle et le culte de la liberté. En érigeant l'image du héros travailleur détaché de la religion et en quête d'élévation, *Le Travailleur* prêtait au nommé Louis Bordet, à l'image d'un conte philosophique sur la tolérance de Voltaire, des convictions en essayant de peser sur les masses travailleuses. Cela interroge surtout les effets d'une telle propagande sur une adhésion du public visé à tel ou tel camp de la barrière qui s'élevait en Anjou en cette fin du XIX^e siècle.

Sous la vague réformatrice de Léon XIII, puis le ralliement des catholiques français à la Troisième République en 1892, l'ultramontanisme connaissait un reflux au sein de l'opinion catholique. Dès lors, il devenait envisageable pour Ludovic De Besse de s'associer à Edmond Benoît-Levy, dignitaire du Grand Orient de France et à la tête d'une société de propagation nationale de crédit, en vue du sauvetage de son œuvre de crédit mutuel à Paris. Il lui apparaissait également admissible la formation de sociétés coopératives libérales au sens d'organisations en dehors de tout contrôle ou supervision d'un prêtre. Le choix d'un travailleur qui refuserait l'intervention du prêtre dans sa mutuelle ou son organisation ne saurait donc plus être un signe quelconque d'impiété ou d'irréligion.

Dans ce nouveau terrain sécularisé de l'association ouvrière au tournant des années 1890, dont prenaient acte les catholiques sociaux, libéraux, ultramontains ou démocrates, le rapport à la religion s'estompait davantage dans une morale chrétienne. Il est cependant une association où la pratique religieuse et les injonctions de l'Église étaient fortement recommandées pour raffermir la piété dans les cœurs de ses membres : la famille. Son importance dans la religion est décidément un trait constant des positionnements des catholiques sur la société tout le long du XIX^e siècle. Le Père Ludovic de Besse ne manquait pas de la réhabiliter comme fondement des « associations d'ordre temporel »

⁷⁸ A.D.M.L., 128 J.O.

en « l'absence de caractère religieux » de leurs règlements quand bien même il intégrait l'éloignement du prêtre sur le terrain des affaires, à l'heure de la sécularisation :

« Dans cet ordre temporel, l'association primordiale, celle qui est l'origine de toutes les autres et qui doit leur servir de modèle, c'est la famille. Elle est si chrétienne que Notre-Seigneur a fait du mariage un sacrement. [...] Sans doute, il serait extrêmement désirable que chaque foyer chrétien fût, selon l'expression de St. Paul, une église domestique. Léon XIII a formulé hautement ce désir, quand il a écrit aux évêques du monde entier pour leur faire établir dans chaque paroisse une association de familles chrétiennes, venant en corps faire des actes religieux⁷⁹. »

Le cadre chronologique pour cette séquence étudiée débute en 1870 et se termine en 1900. Il occupe donc le dernier tiers du XIX^e siècle et son choix tient à plusieurs raisons. L'année 1870 cristallise plusieurs changements de perception sur le monde du travail autant par les élites économiques et industrielles françaises que par les catholiques sociaux. Sur le plan économique, par suite de crises conjoncturelles répétées et accroissement de la misère urbaine aggravée par la mobilisation dans la Guerre, la doctrine libérale du marché du travail et du laisser-faire reculait en faveur d'une plus forte régulation de l'État sur l'activité économique. Sur le plan politique, l'avènement de la Troisième République suscitait la méfiance de l'Église et raidissait les positions des ultramontains dans un premier temps. Sur le plan social, les rivalités entre l'Église et l'État rejaillissaient sur la définition des modèles d'assistance aux ouvriers pauvres et ils ravivaient dans les bastions catholiques les clivages identitaires sous prétexte religieux, à l'image des « ligues » de St. Joseph.

Quant à la fin de la période étudiée, elle voit une défaite indéniable de l'Église face à l'emprise de l'État et des pouvoirs civils sur les organisations ouvrières. Dans ce contexte, l'Anjou demeurait un ultime foyer de résistance sous la houlette de Mgr Freppel, hostile à toute intervention de l'État dans les institutions économiques détenues par l'Église⁸⁰. Le déphasage de l'Église avec les nouveaux modes d'organisation ouvrière s'accroissait par la mise en vigueur de la loi de 1884 autorisant les syndicats et les nouvelles directions

⁷⁹ Ludovic de Besse, *L'Apostolat dans les œuvres populaires libérales*, op.cit., p.3.

⁸⁰ Sur les prises de position de Mgr Freppel, notamment lors du congrès des œuvres sociales de Liège en 1890, quant à une intervention de l'État dans les œuvres sociales de l'Église, elle était celle de l'École libérale, dite « École d'Angers » qui y était hostile. Voir Dominique LEBON, « Ludovic de Besse (1831-1910), un capucin artisan du crédit populaire » in *Les Études sociales*, 2016 (n°164), p. 113-136.

d'apostolat du Pape Léon XIII. Elle se soldait par la loi des associations en 1901 motivant l'expulsion ou la conversion laïque d'anciens membres de congrégations, notamment les jésuites à Angers.

À cet effet, dans le contexte d'interactions entre l'Église et les ouvriers, le choix de la profession étudiée porte sur un groupe de travailleuses exerçant leurs métiers dans le secteur de l'habillement d'Angers d'après les recensements de population de 1871, 1876, 1881, 1886⁸¹. L'échantillon obtenu comporte essentiellement des couturières, mais compte également quelques lingères. Presque toutes exerçaient alors leurs activités sur la période délimitée dans la Société Saint-Joseph. Son fondateur, le capucin Ludovic de Besse, les a recrutées pour l'œuvre des apprenties, filiale de l'association, dénommée Société de la Protection du travail chrétien et de la vertu, placée sous le patronage de Saint-Joseph. Son conseil d'administration se composait de dames zélatrices chargées de proposer des jeunes filles apprenties aux maîtresses couturières agrégées à l'œuvre. Son but était d'œuvrer à la moralité des ateliers pour les ouvriers chrétiens à l'instar d'autres œuvres sociales encadrées par l'Église en Anjou. De tendance ultramontaine et fortement alignée sur les positions du Syllabus de Pie IX, son programme d'action sociale a évolué sous le pontificat de Léon XIII. En tout, elle a duré un quart de siècle, de 1875 à 1900.

En outre, le choix d'un métier féminin par un groupe entièrement constitué de femmes ne relève pas du hasard, car au XIX^e siècle, c'est dans les organisations et les institutions de l'Église que les femmes pouvaient trouver un espace d'investissement et de valorisation en dehors de la sphère domestique. En fonction du type de sources abordées, leur statut de salariées, employées, maîtresses d'atelier ou artisanes indépendantes n'était pas toujours précisé. Leur repérage à travers les comptes rendus de l'œuvre des apprenties de 1886 à 1895, relevés par la Bibliothèque franciscaine des Capucins de France en série 12 L, a constitué en effet la première étape de la construction d'échantillon de travail exploité dans ce mémoire.

Par la suite, leurs mentions avec leurs adresses dans les registres de la Société Saint-Joseph ont permis de localiser leurs ménages dans les recensements de population de la ville d'Angers, archivés à la Sous-série 1 F du Service d'archives patrimoniales de la ville d'Angers. Quelques compléments nous y ont encore été fournis par l'Annuaire statistique

⁸¹ Voir Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 37-39, 1 F 40-42 et 1 F 43-45.

du Maine-et-Loire des années 1876, 1881 et 1886, soit leur période d'activité dans l'association de Ludovic de Besse. Ces éléments ont pu alors être complétés par les registres d'état civil classés en sous-série 6 E des Archives départementales de Maine-et-Loire qui ont rendu possible une reconstitution de leurs parcours familiaux.

Parallèlement, des informations indispensables contenues dans les registres de baptême et les bénédiction de mariage ont été puisées dans les Archives diocésaines du Maine-et-Loire, en voie de classement à l'heure actuelle. Pour finir, des éléments de la sphère privée et de l'ordre de l'intime ont pu être creusés dans les riches contenus des actes de notaire de la sous-série 5 E, également disponible aux Archives départementales de Maine-et-Loire. Grâce à l'exploitation des actes de notaire mobilisés pour cette étude, ont été établies des stratégies sociales et choix de vie qui placent le mémoire sur ce groupe de couturières d'Angers davantage dans une perspective de micro-histoire, avec la focale resserrée sur la ville d'Angers. De ce point de vue, ce travail n'emprunte pas une triple approche d'étude variant de l'échelle du département à celle de la famille, à l'image de la thèse de doctorat de Jean-Pierre Chevalier sur les comportements démographiques dans les Mauges au XIX^e siècle, à la frontière entre la démographie historique, l'histoire des mentalités et la micro-histoire.

Cependant, il vise bien la production d'« un savoir neuf⁸² » par son objet d'étude sur un groupe professionnel précis à l'échelle d'une ville, quoiqu'en interaction avec l'environnement rural environnant de l'Anjou rural. À ce titre, d'ailleurs, le cadre naturel de l'Anjou est préféré au cadre administratif de Maine-et-Loire, car plus ancré dans les représentations sociales et l'imaginaire culturel des populations d'Angers au XIX^e siècle. Dans cette démarche, l'application de l'« aire socioculturelle⁸³ », chère à Gérard Cholvy y trouve toute sa pertinence.

Par-dessus tout, l'intérêt d'un tel échantillon réside en ce que, à l'échelle de la ville d'Angers, il devient donc possible d'examiner l'action d'une œuvre sociale et de son idéologie, frottées à des identités féminines et ouvrières en permanente recomposition. À bien des égards, c'est d'une histoire des interactions sociales dont il s'agit pour mesurer

⁸² Pierre-André Rosental, cité par Jean Chevalier, *Avoir des enfants dans les Mauges au XIX^e siècle : comportements démographiques et dynamiques familiales.*, thèse de doctorat, Angers, 2011, p.25.

⁸³ Gérard Cholvy, *Être chrétien en France au XIX^e siècle 1790-1914, op.cit.*, p.104.

le poids de l'appartenance religieuse de ces ouvrières dans leur évolution et leur identité. Il s'agit d'établir, par une telle entreprise, si l'investissement dans l'institution religieuse structure la mémoire familiale de femmes tout à la fois ouvrières et épouses ou, pour certaines, célibataires.

S'offre par conséquent au lecteur une nouvelle prise de vue sur le paysage ouvrier angevin dans le contexte du conflit des religiosités décrit plus haut. Plus précisément, il convient d'élucider dans quels rapports et dans quelles proportions la doctrine des catholiques sociaux et leur religion influent sur les parcours de vie de ces couturières et lingères repérées et établies à Angers entre 1870 et 1900. Il s'agit par là en somme de mesurer jusqu'à quel point, dans leurs attitudes, motivations et stratégies propres, elles se conformaient aux injonctions sur la famille, le travail et la religion, de la part des penseurs et des fabricants d'opinion du catholicisme social au XIX^e siècle en Anjou et en France.

Sur trois temps consécutifs se déploie cette étude, à savoir en premier lieu leurs berceaux et héritages culturels, en deuxième lieu leurs trajectoires sociales par le mariage et la participation aux œuvres de l'Église et pour finir on en vient à s'interroger sur leur fin de vie en prenant en considération leurs patrimoines, leurs états de successions et leurs descendance.

1. LEURS BERCEAUX ET LEURS HERITAGES CULTURELS

Deux principaux groupes de couturières⁸⁴ composent l'échantillon étudié : celles nées à Angers et celles dans d'autres communes environnantes de l'arrondissement, voire dans d'autres arrondissements du département de Maine-et-Loire (A). À une époque où le statut social des travailleuses est largement défini par leur statut civil⁸⁵, l'exploitation de leurs états civils permet d'approcher, en partie, leur évolution sociale dans un espace défini (B). Celle-ci trouve une première clé de lecture dans les logiques sociales de leurs parents et leur milieu professionnel (C).

1.A. ÊTRE NEE ET BAPTISEE A ANGERS

Le tableau qui suit intègre un groupe de couturières et quelques lingères actives dans la société de patronage de Saint Joseph d'après les comptes rendus des réunions de la société dans les années 1880. Il permet de nous présenter la géographie de leurs lieux de naissances, les générations auxquelles elles appartiennent ainsi que leurs premiers rapports à l'Église en croisant les données disponibles dans la série E des actes d'état civil aux Archives départementales et les sources dépouillées aux Archives diocésaines d'Angers.

Maîtresses couturières à Angers entre 1876 et 1900			
Prénom et nom de jeune fille	Commune d'origine	Année de naissance	Baptisée ?

⁸⁴ D'après la série 6 E pour les actes d'état civils aux A.D.M.L., disponibles en ligne.

⁸⁵ Anaïs Albert, « Les conflits du travail dans l'industrie textile à Paris sous le Second Empire », *Le Mouvement social*, n°276, Presses de Sciences Po, 2021, p.107-128 ; sur l'imbrication entre ménage et travail, Manuela Martini et Pierre Vernus, « Tisseurs et tisseuses en soie au travail dans les ateliers de la Fabrique de Lyon au milieu du XIXe siècle », *Le Mouvement social*, n°276, Presses de Sciences Po, 2021, p.71-92. Consultation en ligne : <https://www-cairn-info.buadistant.univ-angers.fr/revue-le-mouvement-social-2021-3.htm> .

Anne PRÉVOST	Angers ⁸⁶	1823	Oui ⁸⁷ .
Louise HUGEDAI	Angers ⁸⁸	1828	Oui ⁸⁹ .
Honorine CARLIER	Poitiers ⁹⁰	1830	Pas de renseignements.
Ernestine SOMMIER	Angers ⁹¹	1833	Oui ⁹² .
Nathalie BODIN	Avenièrès ⁹³	1839	Pas de renseignements
Marie BARDOUL	Chaufonds- sur-Layon ⁹⁴	1839	Pas de renseignements.

⁸⁶ A.D.M.L., 6 E 7/452. Disponible en ligne : <https://recherche-archives.maine-et-loire.fr/v2/ad49/visualiseur/registre.html?id=490002060> . Annexe 1.

⁸⁷ Archives diocésaines, sans cote à l'état actuel. Annexe 16.

⁸⁸ A.D.M.L., cote 6 E 7/486. Disponible en ligne : <https://recherche-archives.maine-et-loire.fr/v2/ad49/visualiseur/registre.html?id=490002095> . Annexe 2.

⁸⁹ Voir l'acte de baptême de Louise Hugedai, enregistré le 29 mai 1828 à la paroisse de Sainte-Thérèse (Angers), conservé aux Archives diocésaines sans cote à l'état actuel. Annexe 17.

⁹⁰ Voir l'acte de naissance d'Honorine Carlier, déclaré le 18 mai 1830 à Poitiers, Archives départementales de la Vienne, cote 6 E 229/214/1. Disponible en ligne : https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vtad818810b24cd42f1/daogrp/0/1/idsearch:RECH_aa61a28b9370bc599202d4fbf9aa4ab9?id=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvtad818810b24cd42f1%2Fcanvas%2F0%2F83&vx=1116.99&vy=-1225.25&vr=0&vz=5.11479 . Annexe 3.

⁹¹ Voir l'acte de naissance d'Ernestine Jeanne Sommier, déclaré le 24 juin 1833 à Angers (2^{ème} arrondissement), A.D.M.L., cote 6 E 7/513. Disponible en ligne : <https://recherche-archives.maine-et-loire.fr/v2/ad49/visualiseur/registre.html?id=490002122> . Annexe 4.

⁹² Voir l'acte de baptême d'Ernestine Sommier, enregistré le 24 juin 1833 à la paroisse de SainteMaurice (Angers), conservé aux Archives diocésaines en voie de classement à l'heure actuelle. Annexe 18.

⁹³ Archives départementales de la Mayenne, 4 E 13/27. Disponible en ligne : https://archives.lamayenne.fr/archives-en-ligne/ark:/37963/r698938zsk9wk/f197?context=ead2::FRAD053_2NUM200_A_RM_de-814&locale=fr . Annexe 5.

⁹⁴ A.D.M.L., cote 6 E 82/14. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](https://registres-d-etat-civil-visualiseur.maine-et-loire.fr) .

Laure Eugénie Louise SOMMIER	Angers ⁹⁵	1841	Oui ⁹⁶ .
Anna MARCHAND	Angers ⁹⁷	1841	Oui ⁹⁸ .
Victoire DELHUMEAU	Angers ⁹⁹	1845	Pas de renseignements.
Philomène COHU	Angers ¹⁰⁰	1847	Pas de renseignements.
Clémentine PIFFARD	Chaufonds- sur-Layon ¹⁰¹	1848	Pas de renseignements.
Marie POIRIER	Seches-sur- Loir ¹⁰²	1850	Pas de renseignements.
Augustine BOISMARTEL	Angers ¹⁰³	1855	Oui ¹⁰⁴ .

⁹⁵ A.D.M.L., cote 6 E 7/578. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#) Annexe 7

⁹⁶ Voir l'acte de baptême de Laure Sommier, enregistré le 5 août 1841 à la paroisse de Saint-Maurice (Angers), conservé aux Archives diocésaines en voie de classement à l'heure actuelle. Annexe 19.

⁹⁷ A.D.M.L., cote 6 E 7/575. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#) . Annexe 8.

⁹⁸ Voir l'acte de baptême 'Anne Marchand, enregistré le 14 juillet 1841 à la paroisse de Saint-Maurice (Angers), conservé aux Archives diocésaines sans cote à l'état actuel. Annexe 20.

⁹⁹ A.D.M.L., cote 6 E 246/54. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#) . Annexe 9.

¹⁰⁰ D'après les renseignements contenus dans l'acte de mariage de Philomène Cohu, célébré le 7 juillet 1866 à Angers (2^{ème} arrondissement), A.D.M.L., cote 6 E 7/804. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#) . Annexe 10.

¹⁰¹ A.D.M.L., cote 6 E 82/16. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#) . Annexe 11.

¹⁰² A.D.M.L., 6 E 333/7. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#) . Annexe 12

¹⁰³ Acte de naissance introuvable. Renseignements sur sa naissance obtenus à partir de son registre de baptême de la même année.

¹⁰⁴ Voir l'acte de baptême d'Augustine Boismartel, enregistré le 19 juillet 1855 à la paroisse de Saint-Maurice (Angers), conservé aux Archives diocésaines sans cote à l'état actuel. Annexe 21.

Clémentine Louise TURQUAIS	Montreuil- sur-Maine ¹⁰⁵	1858	Oui ¹⁰⁶ .
Victorine Delphine CARRÉ	Angers ¹⁰⁷	1861	Pas de renseignements.
Clémentine Eugénie THIBAULT	Chapelle-sur- Oudon ¹⁰⁸	1861	Oui ¹⁰⁹ .

Tableau 1 : Maîtresses d'ateliers dans la Société de St. Joseph à Angers entre 1876 et 1900

Il est intéressant d'établir un premier rapprochement entre les communes d'origine de ces couturières et leurs réceptions du sacrement du baptême. Même si à l'état actuel des fonds du Diocèse d'Angers, tous les registres de baptême ne sont pas archivés, il est d'ores et déjà possible de constater que parmi les 9 couturières nées à Angers, 6 ont été enregistrées comme ayant reçu leur baptême. Ces données à elles seules tendraient, à l'évidence, à démontrer une forte catholicité dans le milieu des couturières de la ville d'Angers. Une telle prégnance de l'Église sur ce milieu dans la ville d'Angers serait d'autant plus renforcée que, du seul point de vue des baptêmes, parmi les couturières originaires d'autres communes et ayant migré à Angers, 25 % sont attestées comme ayant été baptisées. En tout, sur un échantillon de 16 couturières en activité à Angers en 1886, au moins 62,5% étaient baptisées.

Dans ces conditions, il est possible qu'il en serait tout autant pour les autres couturières sans données, mais la prudence de l'analyse s'impose. En effet, la forte majorité de ces couturières, soit près de 94 % d'entre elles, ont eu de près ou de loin un lien avec la

¹⁰⁵ A.D.M.L., cote 6 E 217/11. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](http://registres.d'etat.civil-visualiseur.maine-et-loire.fr) . Annexe 13.

¹⁰⁶ Voir l'acte de baptême de Clémentine Louise Turquais, enregistré le 31 août 1858 à Montreuil-sur-Maine, conservé aux Archives diocésaines sans cote à l'état actuel. Annexe 22.

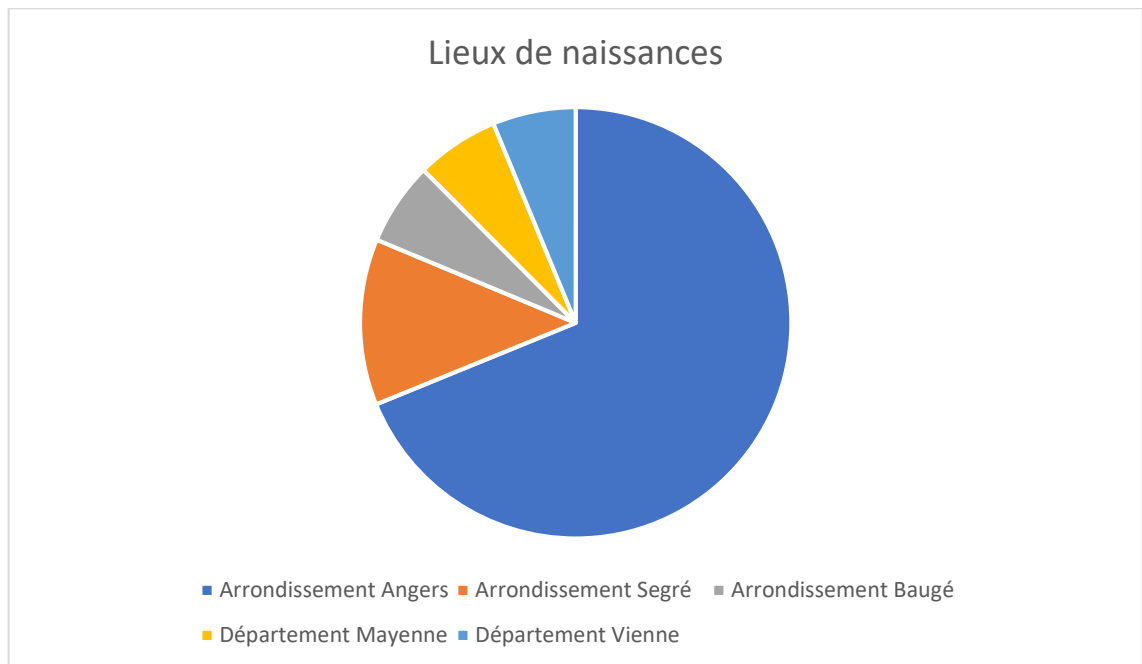
¹⁰⁷ A.D.M.L., 6 E 7/761. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](http://registres.d'etat.civil-visualiseur.maine-et-loire.fr) . Annexe 14.

¹⁰⁸ A.D.M.L., cote 6 E 77/12. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](http://registres.d'etat.civil-visualiseur.maine-et-loire.fr) . Annexe 15.

¹⁰⁹ Voir l'acte de baptême de Clémentine Thibault, enregistré le 13 juillet 1861 à la Chapelle-sur-Oudun, conservé aux Archives diocésaines en voie de classement à l'heure actuelle. Annexe 2.

Société religieuse de patronage Saint Joseph du Père Ludovic de Besse depuis sa fondation en 1875 jusqu'à son extinction 1900, soit pendant un quart de siècle. Cependant leur représentativité dans la couture angevine semble relativement conséquente à la même époque, étant donné que cette société de la « protection du travail chrétien » était la seule enregistrée pour la même période s'occupant des filles de l'aiguille¹¹⁰. De fait, ce milieu constituait un public cible pour l'Église à Angers comme à Paris à travers les mêmes réseaux de sociétés de patronages où agissait le milieu des dames zélatrices.

Cette configuration de la répartition géographique des naissances des couturières induit de l'attraction de la ville d'Angers sur l'ensemble du département. Si la moitié de ces couturières est née à la ville d'Angers, 69 % d'entre elles proviennent de l'arrondissement d'Angers contre 12,5 % provenant de l'arrondissement de Segré dans le même département et 12,5 % d'autres départements. Les 6 % restants correspondent à la part d'une seule couturière provenant de l'arrondissement de Baugé, Marie Poirier, née à Seiches-sur-Loir. Au vu de ces mobilités, l'attractivité géographique de la ville d'Angers se vérifie sur un rayon assez vaste jusqu'à Poitiers.



Graphique 1: Lieux de naissances

¹¹⁰ Jean-Luc Marais, « Le Diocèse d'Angers » in François Lebrun (Dir.), *Histoire des diocèses de France*, Paris, Beauchesne, 1981, 299 pages, p. 218-219.

Au-delà de la proximité géographique et non sans lien avec celle-ci il faut y lire aussi une certaine proximité culturelle, aussi bien sur le plan religieux et social entre les départements de la Mayenne avec celui de Maine-et-Loire. Au demeurant, l'influence du diocèse d'Angers ne serait non plus sans lien avec cette attractivité puisque l'aura de son évêque, Monseigneur Freppel, dépassait largement les limites du département de Maine-et-Loire pour rayonner sur l'ensemble de l'Ouest et de la Loire en France au dernier tiers du XIX^e siècle. À cela il faut ajouter le niveau de pratiques culturelles encore élevée aussi bien en pays segréen que dans la Mayenne, englobée dans le diocèse de l'Anjou, ainsi que l'attestent les enquêtes diocésaines sur les pratiques culturelles conservées et publiées dans les *Matériaux du Père Boulard*.

Dès lors, une certaine géographie religieuse peut y être mesurée, encore qu'il ne faille pas amplifier ce tableau à l'ensemble des couturières à Angers. Face à cette composition sociale de la nébuleuse de Saint-Joseph, angevine de fait, il est facile d'entrevoir les mêmes structures économiques et sociales à l'œuvre dans la sociologie religieuse démontrée par le Père Boulard et l'historien Gabriel Le Bras dans les années 1950-1960. La ville d'Angers serait tiraillée entre une tradition religieuse qui déteindrait depuis l'Ouest vendéen et la Bretagne sur la ville, d'un côté, et une tradition libre penseuse et républicaine et féroce opposée, provenant du Bassin parisien via la Sarthe et la Touraine d'autre côté¹¹¹.

Outre cette configuration géographique, les écarts générationnels doivent être relevés. Si l'on prend toujours l'année 1886 comme année de référence et point de départ de l'étude, les tranches d'âges des couturières se côtoyant dans la Société vont de 20-25 ans à 60-65 ans. En soi, cette diversité de tranches d'âge représentées dans l'ensemble de la société religieuse peut suggérer une certaine cohésion intergénérationnelle comme un trait culturel persistant dans un même milieu professionnel d'Angers. En effet, ces parcours singuliers peuvent se rapprocher à bien des égards, malgré les différences de génération.

¹¹¹ Catherine Fauchet, *Le pauvre à Angers : images et réalités.*, op.cit., p.6.

1.B. L'INSERTION DANS LA VILLE

Les conditions matérielles de leurs parents à leur naissance (maisons, rues, activités, fratries) laissent beaucoup de zones d'ombres, faute de baux sous seing privé ou de contrats de travail existant à ce jour dans les centres d'archives à l'heure actuelle. En la matière, cette étude a pu compter sur quelques renseignements disponibles à la série O sur la voirie aux Archives patrimoniales de la Ville d'Angers. Ils ont trait à des appréciations laissées par les habitants des rues et secteurs où sont nées les couturières-souvent des réclamations à l'endroit du maire- ou bien à des estimations et rapports émis par les architectes voyers de la ville, préposés par la mairie.

Par conséquent, dans le cadre de ce mémoire, seuls les environnements des couturières nées à Angers apparaissent complets et fournis. Pour les autres, il faut se limiter aux éléments d'entourage familial ou amical livrés par les actes de naissance de la série E des Archives départementales. Pour certains, ils peuvent être renforcés par les actes de baptême disponibles.

Pour les seules couturières et lingères nées à Angers, la répartition géographique de leurs lieux de naissances figure dans un deuxième tableau (Tableau 2) renseigné par rues et quartiers d'une part et paroisses d'autre part :

Lieux de naissance des couturières et lingères nées à Angers		
Prénom et nom de jeune vie	Rue/secteur/Quartier	Paroisse
Anna Prévost	Place du Ralliement	Saint- Maurice
Louise Hugedai	Quartier de la Reculée	Sainte-Thérèse
Ernestine Sommier	Rue St. Aubin	Saint-Maurice
Laure Eugénie Louise Sommier	Place St. Croix	Saint-Maurice
Anne Marchand	Rue du Port Ligny	Saint-Maurice
Augustine Boismartel		Notre-Dame d'Angers

Victorine Carré	Delphine	Place du Tertre St. Laurent	Trinité
Philomène Cohu		Née à Angers, Troisième arrondissement	Pas de renseignements.

Tableau 2

Tout d’abord, il faut retenir la forte part de couturières nées et enregistrées dans la paroisse de Saint-Maurice parmi celles nées dans la ville, soit près de 57 %. Pour autant, le facteur de l’influence de l’Église sur le groupe tendrait à augmenter à mesure que l’on s’approche du centre-ville au foncier plus cher et, donc, à gagner davantage de couturières que sur la rive nord d’Angers ? Force est de constater que les situations plus précaires sont observées dans les secteurs de la Doutre ou de la Reculée, moins reliées aux voies commerciales de la ville. Elles se trouvent aux points de contacts entre la ville et la campagne, sur les axes de migration depuis les cantons du Segréen ou du Baugeois.

Lorsque l’on se penche sur l’évolution de la Place du Tertre Saint-Laurent au cours du XIX^e siècle, elle offre le spectacle de la Fête Dieu avec tous les préparatifs de « mise en état de la place¹¹² » tous les ans. Elle est aussi - ce que laisse suggérer une lettre à l’intention du maire de la part des administrateurs des hospices de la ville d’Angers en date de 1848 – un lieu d’emploi régulier des « indigents » pour les travaux de la voirie¹¹³. Ce secteur, en particulier, sujet constamment aux travaux de réaménagement de la ville, théâtre des grands chantiers, serait-il aussi par la même occasion, un lieu par excellence où s’exerce un contrôle social de ces « masses indigentes » qui se concentreraient vers la ville ? À une époque d’emploi saisonnier pour les manœuvres et les artisans, il offrirait sans doute un débouché pour les artisans ruraux désœuvrés des cantons limitrophes. Or, l’environnement ainsi décrit dans de ce secteur de la ville, en pleine paroisse de la Trinité, ne pouvait pas d’influer sur le quotidien d’une famille pauvre et démunie comme celle de Victorine Carré qui y est née en 1861.

¹¹² Voir Archives patrimoniales de la ville d’Angers, cote IO 750.

¹¹³ Voir Archives patrimoniales de la ville d’Angers, cote IO 750, ladite lettre de la part des Administrateurs des Hospices d’Angers : « que vous étiez disposé à faire combler les excavations que vous avez fait pratiquer dans la partie basse de l’ancien cimetière de la Trinité à l’effet d’en extraire du mac-adam, mais que vous pensiez qu’il serait plus profitable à la classe indigente de retarder cette opération de quelques mois, afin d’employer à ce travail des ouvriers que la saison rigoureuse laissera sans travail. Nous ne pouvons, Monsieur le Maire, qu’applaudir à votre prévoyance et nous nous y associons avec bonheur [...] »

Un tel environnement décrit dans cette frange appauvrie de la ville résonne avec les tribulations du parcours des parents de Victorine Delphine Carré les amenant à Angers, d'abord au Quartier de la Reculée où ils se marient en 1855, puis installés Place du Tertre Saint-Laurent où elle voit le jour, dernière-née d'une fratrie de 3 enfants. Son père, Victor Adolphe Carré, est originaire d'Ingrandes et exerce le métier de couvreur. Sa mère, Virginie Dussay, de son côté, quitte Cheffes sur Loire, dans le canton de Briollay, avec ses parents pour s'installer dans le quartier de la Reculée. Elle exerce le métier de couturière. S'il est permis d'identifier une situation de gêne¹¹⁴ sur le plan matériel chez ses grands-parents maternels dans la Reculée, les circonstances et les réseaux qui ont amené à la rencontre de ses parents échappent à cette étude. Tout au plus il nous est loisible d'identifier leur mariage et relever le fait que l'époux Carré déménage dans un premier temps dans la Reculée. Ces changements imprévisibles pourraient s'avérer des symptômes d'une mauvaise organisation des ateliers et plus largement d'une désorganisation sociale des familles, si l'on adopte le raisonnement empiriste de Frédéric Le Play sur les conduites des bons ateliers, non sans arrière-pensées hygiénistes sur le monde ouvrier :

« Ces familles possèdent le bien-être physique, intellectuel et moral ; elles ont toute la stabilité que comporte la nature humaine ; enfin, dans leurs rapports mutuels, elles offrent un état complet d'harmonie. Cette heureuse situation se manifeste elle-même par des indices fort apparents. Les individus sont contents de leur sort, et ils sont attachés à l'ordre établi. Les classes ouvrières, en particulier, montrent une extrême répugnance pour tout changement [...] »¹¹⁵

Au regard des observations de Le Play, les déménagements fréquents de la famille Carré, le fait même de leur migration à Angers, loin de leur environnement, indiquerait un malaise social qui détendrait sur leur travail. Ainsi un lien est établi entre désordres des ateliers, recompositions familiales et mobilité géographique. Certaines de ces couturières pourraient en effet servir de repoussoir au bon modèle théorisé par l'ingénieur

¹¹⁴ Voir Archives patrimoniales de la ville d'Angers, cote 1F sur le recensement de la population. En décembre 1856, année de recensement, plus d'un an après le mariage de ses parents, Victor Adolphe Carré est déclaré domicilié chez son épouse Virginie Mercier au Quartier de la Reculée n°18, 3^e ménage : Virginie Mercier (née Dussay) (sa grand-mère), Journalière, veuve, 59 ans + Victor Carré, couvreur, Marié, 29 ans + Virginie (femme Carré, née Mercier), Sans profession, 27 ans. Qu'une observation sur Mme. Dussay comme « Secourue ». Recevait-elle des aides, de l'assistance ? Qu'il ait élu domicile chez son épouse, ça pose question sur le type de famille auquel on est confronté.

¹¹⁵ Frédéric Le Play, *L'organisation du travail, selon la coutume des ateliers et la loi du Décatalogue*, Tours, Mame et fils, 1870, 2^e édition, p.5.

sociologue. Si le manque d'informations complémentaires de ces familles, notamment sur leurs conditions de travail, empêchent des interprétations plus poussées, les situations de départ d'une fraction de ces couturières entrent en résonance avec les témoignages de Frédéric Le Play sur les pratiques des familles ouvrières.

Dans des conditions encore plus obscures est née Louise Hugedai le 28 mai 1828 dans le même Quartier de la Reculée où se sont installés les parents de Victorine. Son profil de naissance, à une trentaine d'années d'intervalle, semble s'apparenter au sien et dénote une même situation de vulnérabilité en plus d'un milieu précaire de marinières et de pêcheurs. Son père, Julien Hugedai, marinier est absent du registre et c'est une sage-femme qui déclare la naissance de l'enfant. Au reste, ce sont des marinières qui se portent témoins du mariage 25 ans plus tard d'Adolphe Carré et Virginie Dussay. Il s'agit là d'un énième point de rapprochement important à relever pour nourrir la réflexion sur un milieu social et culturel cohérent où se retrouveraient des trajectoires sociales distinctes.

Tout comme pour Victorine Carré, les parents de Louise Hugedai se sont mariés eux-mêmes à Angers. La situation précaire et instable de leurs parents les rapproche comme assistés tout juste avant leurs naissances. Déstructurées par rapport au milieu d'origine de leurs parents et par leur migration de leurs parents, leurs naissances à Angers peuvent marquer une coupure avec certaines traditions familiales. En particulier, une telle coupure, signe d'un ancrage dans un nouvel environnement, peut être propice du même coup à l'ascendant de l'Église. Les lacunes dans les registres de fabriques de leurs paroisses de naissance ne permettent néanmoins pas d'étayer ces suppositions, mais elles méritent d'être posées.

Ainsi, Victorine Carré, née Place du Tertre Saint Laurent le 27 avril 1861, est-elle marquée par la procession du Saint Sacrement ayant lieu sur le reposoir de sa place ? La question sur l'emprise des paroisses par les fêtes et les rituels qui les animent doit se poser dans une ville où les formes de solidarité du quartier prolongent celles de la ruralité environnante. En ce sens, la « culture de pauvreté » rurale transportée en ville, cher à l'anthropologue fonctionnaliste Oscar Lewis, aurait pu faciliter l'adaptation de ces familles d'artisans issus des bourgs ruraux comme Ingrandes ou Cheffes sur Loire.

Toutes les maîtresses d'ateliers ne sont par conséquent pas andegaves de longue date, sans compter celles qui le deviennent par la force des choses. À titre d'exemple Marie Poirier, née en 1850 à Seiches-sur-Le-Loir d'un père greffier de justice, migre sur le tard

à Angers dans des circonstances obscures, si ce n'est qu'elle est veuve et qu'elle porte un enfant à charge avec elle de feu Raymond Colombel. Elle est déclarée négociante, bonnetière, d'abord Place du Ralliement en 1881 puis rue de l'Aiguillerie en 1886, d'après le recensement de population de la ville d'Angers et l'annuaire statistique de Maine-et-Loire¹¹⁶.

En face de ces cas de figure, d'autres se caractérisent par une toute autre situation géographique dans la ville, à l'image de Laure Sommier, Ernestine Sommier ou Anne Prévost. Elles ont en commun la paroisse de Saint-Maurice, sur la rive gauche d'Angers, comme paroisse de naissance et d'appartenance. Un lien peut être entrevu entre leurs paroisses de naissances et l'intégration locale de leurs parents pour déterminer, en dernière instance, leurs degrés d'appartenance respectives à Angers, c'est-à-dire Andegaves de la première génération ou de la deuxième génération.

Le degré d'appartenance à la ville d'Angers des couturières nées à Angers ville			
Couturières/ lingères	Commune d'origine du père	Commune d'origine de la mère	Paroisse d'origine
Anne Prévost	Angers	Angers	Saint-Maurice
Louise Hugedai	Juvardeil, arrondissement de Baugé, département de Maine-et-Loire	Saint Herblain, département de Loire-Inférieure	Sainte-Thérèse
Ernestine Sommier	Angers	Angers	Saint-Maurice
Laure Eugénie Louise Sommier	Angers	Angers	Saint-Maurice
Anne Marchand	Angers	Chalonnnes	Saint-Maurice
Philomène Cohu			

¹¹⁶ Voir A.D.M.L., cotes 1 F41/105 et 1 F 44/149.

Augustine Boismartel	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.	Notre-Dame de l'Esvière
Victorine Delphine Carré	Ingrandes	Cheffes-sur-Loire	Pas de renseignements.

Tableau 3 : Le degré d'appartenance à la ville d'Angers des couturières nées à Angers ville

Celles nées et baptisées à la paroisse de Saint-Maurice sont celles andegaves de deuxième, voire troisième génération, d'au moins un parent né dans la ville. Par contraste, celles nées et baptisées dans les paroisses plus limitrophes sont celles dont les parents se sont installés dans la ville par leur mobilité. Elles correspondent aussi aux situations sociales les plus difficiles et précaires à la naissance décrites plus haut. Par la situation géographique et la répartition des naissances dans la ville, il devient possible de repérer les contrastes au sein d'un même milieu social professionnel.

Toujours est-il que le niveau d'intégration à la ville a sans doute son poids dans leur prise en considération des normes sociales et morales prescrites par les acteurs de l'Église, notables ou ecclésiastiques. Une telle prise se manifeste tout d'abord par les sentiments d'implication et d'appartenance à leurs paroisses d'accueil, ce qui est démontré par le choix du baptême dans cette paroisse. Ce choix dit aussi plus long sur leur conception de leur propre mémoire¹¹⁷ sur laquelle l'Église, rien que par sa présence, peut jouer un rôle important. Faute de perspectives de loisir et soumises à un travail à plein temps d'ouvrières, l'investissement dans les œuvres et l'affiliation aux sociétés de patronage peuvent offrir les seuls espaces de valorisation de leur quotidien.

À coup sûr, la conscience que ces femmes ouvrières portent sur elles se reflètent quelque part dans leurs trajectoires par leurs choix de vies ultérieurs, c'est-à-dire de mariage, d'affiliation à une œuvre. Le niveau de conscience de leur place dans la ville d'Angers, son histoire, n'est, certes, pas toujours décelable par des actes notariés et encore moins par des écrits intimes, hors de portée des historiens à l'état actuelle des sources. Elles peuvent exprimer néanmoins cette conscience dès leurs enfances dans les milieux, les voisinages et les réseaux de leurs parents, en forgeant ainsi une mémoire familiale et

¹¹⁷Il est intéressant ici d'établir une comparaison entre la conception de la mémoire familiale par les milieux ouvriers et celle, entretenue régulièrement et mise en récit par les classes bourgeoises. À ce sujet, les carnets du Patrimoine ethnologique sur la Famille et la Parenté de la revue TERRAIN offre des points de réflexion utiles à cette étude.

professionnelle. Le seul moyen de les effleurer – et pour peu que l’on puisse les effleurer – consiste encore à puiser des indices dans les actes administratifs et, partant de là, dessiner des hypothèses plausibles.

1.C. LES MILIEUX ET ENTOURAGES PARENTAUX

Au demeurant, il convient de s’interroger si le fait – ou le privilège ? – d’avoir des parents nés eux-mêmes dans le cœur de la ville n’est pas synonyme d’une vie plus stable et de projets professionnels plus assurés, à terme, dans le secteur concurrencé de l’habillement dans la ville. Dans les familles andegaves de longue date, les places dans la ville pourraient être plus acquises et l’« identité ouvrière¹¹⁸ » plus marquée localement. De même, la capacité à mobiliser les réseaux nécessaires pour l’emploi et l’habitation pourrait être facilitée du fait de cette situation de départ plus favorable. C’est le cas de dire, ici, que pierre qui roule n’amasse pas mousse.

Sans méjuger ce critère d’insertion professionnelle, il apparaît néanmoins utile de le confronter avec d’autres facteurs de poids dans les trajectoires de ces ouvrières, à savoir les professions des parents eux-mêmes, singulièrement celle de la mère, leurs entourages de toutes sortes et leur niveau d’alphabétisation. À cet égard, les mentions d’« alliances » ou encore d’« amis », figurées dans les actes d’états civils, s’avèrent assez éclairantes. Sans y répondre totalement, ils sont susceptibles de mettre le lecteur sur la voie d’indices d’un tel ou tel réseau professionnel agissant dans la ville.

Professions des parents de l’ensemble des couturières/ lingères			
Prénom et nom	Profession	Profession du père	Profession de la mère
Anne Prévost	Lingère	Marchand épicier	Marchande
Louise Hugedai	Lingère	Marinier	Brodeuse

¹¹⁸ Samuel Guicheteau, « Y avait-il des ouvrières à Nantes au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles ? », *Revue Annales de Bretagne et Pays de l’Ouest*, n° 114, Rennes, PUR, 2007, pp. 91-108. Ce concept employé par l’auteur rend compte d’une voie propre et caractérisée de l’industrialisation d’un secteur spécifique dans une ville précise. Il peut à ce titre être transposée ici avec la double singularité en l’espèce d’un secteur d’activité à Angers occupé par des femmes dont il s’agit.

Honorine Carlier	Couturière	Employé de l'octroi ¹¹⁹	Pas de renseignements
Ernestine Sommier	Couturière	Imprimeur en caractères ¹²⁰	Journalière ¹²¹
Nathalie Bodin	Lingère	Meunier	Journalière ¹²²
Marie Bardoul	Couturière	Cultivateur	Sans profession ¹²³
Laure Sommier	Couturière	Prote d'imprimerie	Couturière
Anne Marchand	Couturière	Batelier	Couturière ¹²⁴
Victoire Delhumeau	Couturière	Charpentier ¹²⁵	Couturière ¹²⁶
Philomène Cohu	Couturière	Carrier ¹²⁷	Journalière ¹²⁸
Clémentine Piffard	Couturière ¹²⁹	Voiturier	Pas de renseignements

¹¹⁹ Mention de sa profession dans l'acte de naissance d'Honorine Carlier du 18 mai 1830 à Poitiers, Archives départementales de la Vienne, cote 9 E 229/214/1 : [9 E 229/214/1 - Naissances - 1830 Archives départementales des Deux-Sèvres et de la Vienne \(archives-deux-sevres-vienne.fr\)](#)

¹²⁰¹²⁰ Mention de sa profession dans son acte de mariage du 15 octobre 1829, accessible aux Archives départementales du Maine et Loire, cote 6 E 7/490

¹²¹ D'après l'acte de mariage des parents d'Ernestine Jeanne Sommier daté du 18 juillet 1853 au 2^{ème} arrondissement d'Angers, accessible aux A.D.M.L., cote 6 E 7/687. [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#)

¹²² Mention dans son acte de décès du 18 novembre 1862 au 2^{ème} arrondissement d'Angers, accessible aux Archives départementales, cote 6 E 7/769. [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#)

¹²³ Déclarée « sans profession » d'après l'acte de mariage de sa fille célébré à Angers le 3 novembre 1874, accessible aux A.D.M.L., Cote 6 E 7/873. [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#)

¹²⁴ D'après déclaration au Recensement de la ville d'Angers pour l'année 1886, accessible aux Archives patrimoniales de la Ville d'Angers, cote 1 F 44.

¹²⁵ Mention dans son acte de naissance accessible aux Archives départementales de Maine-et-Loire, Cote 6 E 246/54. [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#)

¹²⁶ Mention dans l'acte de mariage de ses parents célébré le 21 février 1843 aux Ponts de Cé, accessible aux Archives départementales de Maine-et-Loire en Cote 6 E 246/53. [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#)

¹²⁷ Voir acte de mariage de Philomène Cohu célébré le 7 juillet 1866 aux A.D.M.L., Cote 6 E 7/804. [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#)

¹²⁸ D'après le Recensement de population à Angers pour l'année 1866 (année du mariage de Philomène Cohu), aux Archives patrimoniales de la Ville d'Angers, Cote 1 F 31/216. Au moment de son mariage, Philomène Cohu était domiciliée au Quartier des Justices. [Justices \(les\) \(angers.fr\)](#)

¹²⁹ D'après les recensements de population pour les années 1881 et 1886 aux Archives patrimoniales de la ville d'Angers, Cotes 1 F 41/54 et 1 F 44/68 [Saint-Maurice \(place\) \(angers.fr\)](#)

Marie Poirier	« Bonnetière », « négociante ¹³⁰ »	Greffier de justice de paix ¹³¹	Sans profession
Augustine Boismartel	Couturière	Sans données	Journalière
Clémentine Louise Turquais	Couturière	Carrier	Doubleuse en laine ou journalière ¹³²
Victorine Delphine Carré	Couturière	Couvreur	Couturière ¹³³
Clémentine Eugénie Thibault	Lingère	Boulangier en 1861, puis « Filateur de laine » en 1884 ¹³⁴	Ménagère

Tableau 4 Professions des parents de l'ensemble des couturières/ lingères

La présentation des professions comparées et exposées offre des configurations sociales à l'œuvre très différentes dans un secteur du textile à Angers. Leur lecture et leur analyse, de prime abord, peuvent devenir plus ardues si l'on y ajoute la valeur déclarative des actes administratifs conçus par l'administration et non pas pour les historiens. Sous leurs mentions déclaratives, les différents statuts d'ouvriers et d'ouvrières ne sont pas précisés ou bien leur prise en compte par les enquêteurs est assez aléatoire.

¹³⁰ Déclarée « négociante » au Recensement de la ville d'Angers pour l'année 1886, Archives patrimoniales de la ville d'Angers, Cote 1 F 44/149 [Aiguillerie \(rue de l'\) \(angers.fr\)](#). Cependant, elle est déclarée « bonnetière » dans le recensement des couturières de l'Annuaire statistique de Maine-et-Loire pour la même année.

¹³¹ D'après acte de naissance de Marie Poirier à Seiches-sur-le-Loir, A.D.M.L., cote 6 E 333/7. [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#)

¹³² Sa mère est déclarée « doubleuse en laine » dans son acte de naissance le 29 août 1958 et « journalière » lors de son acte de mariage le 4 novembre 1879.

¹³³ D'après le recensement de la population d'Angers pour l'année 1861 aux Archives patrimoniales de la Ville d'Angers, Cote 1 F 30/28. [Tertre-Saint-Laurent \(place du\) \(angers.fr\)](#)

¹³⁴ Il serait, d'après l'acte de naissance de Clémentine Thibault en 1861, « boulangier » à la Chapelle-sur-Oudun, puis, d'après l'acte de mariage de sa fille à Angers en 1884, « filateur de laine ». Voir les actes d'états civils respectifs 6 E 77/12 et 6 E 7/969 aux A.D.M.L.. [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](#)

En revanche, il semble important d'y relever également la place des ouvrières et leur visibilité dans les actes administratifs et ce du point de vue des autorités dont émanent lesdites déclarations. Il en est ainsi principalement des enquêtes du recensement de population de la ville d'Angers qui comblent souvent les lacunes des actes d'états civils en matière de professions féminines. Selon Samuel Guicheteau, à propos des ouvrières du textile à Nantes au XIX^e siècle, cela pourrait signifier paradoxalement une « déqualification¹³⁵ » du travail ouvrier en lien avec les nouvelles orientations de production des manufactures concentrées.

En étayant ses hypothèses de travail sur divers types de sources, Samuel Guicheteau met au jour une hiérarchie au sein des ouvrières du textile qui voient se distinguer essentiellement deux profils types d'ouvrières opérant dans le textile à Nantes : celles nées dans le centre de la ville, plus qualifiées par leur apprentissage, héritières de leurs parents imprimeurs ou tailleurs – avec quelques reliquats des corporations – et qui savent signer, d'un côté ; celles qui ne proviennent pas de la ville, s'installent dans les quartiers limitrophes, ayant peu ou prou de formation, souvent reléguées au filage et ne savent pas signer. En l'occurrence, le procédé de recours aux actes de mariage en vue d'informations plus complètes sur leur statut social a été suivi par S. Guicheteau. Il apparaît tout autant justifié ici d'autant plus que la même dualité se vérifie en quelque sorte dans la configuration sociale des couturières à Angers à la fin du XIX^e siècle. Une telle hiérarchisation est une composante essentielle de l'« identité ouvrière » aussi bien qu'à Nantes sur les périodes considérées.

Il faut noter un cas de figure assez récurrent dans le tableau, celui de la fille couturière ou lingère héritant du métier du père ou de la mère. En effet, elles sont au moins 43,75 % rangées dans ce profil type et leur proportion augmente si l'on prend uniquement en considération celles nées à Angers, en particulier dans la Paroisse Saint-Maurice. Dans le

¹³⁵ Samuel Guicheteau, « Y avait-il des ouvrières à Nantes au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, op.cit.*, à propos de l'intégration des femmes ouvrières à une « identité ouvrière » nantaise par leur solidarité avec leurs époux, leurs pratiques. Cette interprétation des relations hommes femmes au sein des fabriques nantaises et leur articulation aux rapports sociaux pendant de la première industrialisation mécanisée offre des pistes intéressantes pour l'étude des couturières à Angers par certaines dynamiques similaires, sans y être transposée totalement. Voir aussi, sous un autre angle, le rôle des femmes ménagères dans les couples des ouvriers qualifiés en région lyonnaise dans la Fourvière au temps des canuts, bien documenté par Manuela Martini et Pierre Vernus, « Tisseurs et tisseuses dans les ateliers de la Fabrique de Lyon au milieu du XIX^e siècle », *Le Mouvement social* (n°276), 2021/3.

sens l'inverse, le changement de métier de boulanger en filateur de laine – c'est-à-dire au bas de l'échelle du textile – du père de Clémentine Thibault entre 1861 et 1884 est assez révélateur d'une transformation de l'organisation du textile à Angers en lien avec les mobilités ouvrières en espace urbain. Il semble dès lors légitime d'y voir un facteur de recomposition du milieu de la couture à Angers au cours du XIX^e siècle, à l'instar d'autres villes où la production dispersée des ateliers cohabitent avec les nouvelles manufactures concentrées¹³⁶.

Afin d'affiner cette grille d'analyse, il importe encore de convoquer d'autres éléments de comparaison. Ainsi, ces dynamiques doivent encore être observées à la lumière des entourages présents et mentionnés comme témoins, parents ou amis des parents dans les actes de naissance des couturières.

Témoins présents aux actes de naissance et de baptêmes des couturières/lingères				
Couturière/ lingère	Parents du père	Parents de la mère	Témoins autres que les parents	Parrains et marraines lors des baptêmes
Anne Prévost	Vincent Dugué, oncle paternel, 38 ans, fondateur de cuivre	Pas de mention	Grégoire Pigné, 31 ans marchand.	Vincent Dugué, oncle de l'enfant et Marie Langlois
Louise Hugedai	Pas de mention	Pas de mention	Édouard Baudry, 21 ans, élève en médecine ; Firmin Saumonier, 21	Édouard Baudry et Louise Maugendre

¹³⁶ Cela semble être le cas des villes du Ouest de la France, plus tardivement marquées par la Révolution industrielle à l'anglaise. À propos du modèle de production dispersé prédominant en France pendant tout le XIX^e siècle, Jean-Michel Gourden, émet une analyse intéressante dans son ouvrage *Le peuple des ateliers. Les artisans du XIX^e siècle*.

			ans, élève en médecine.	
Honorine Carlier	Pas de mention	Pas de mention	Jacques Chevallier, armurier, 50 ans ; Jacques Touzalin, cordonnier, 37 ans.	Pas de renseignements
Ernestine Sommier	Jean Sommier, 31 ans, oncle paternel de l'épouse, imprimeur en caractères	Pas de mention	Pierre Lefoulon, 30 ans	Pierre Lefoulon et Joséphine Sommier, tante paternelle
Nathalie Bodin	Prosper Bodin, oncle paternel, 27 ans, garçon meunier	Pas de mention	Thomas Guérin, 31 ans, « ami des parents de l'enfant », instituteur ¹³⁷	Pas de renseignements
Marie Bardoul	Pas de mention	Jean Verdier, oncle maternel de l'enfant, 31 ans, journalier	Jacques Gloton, 33 ans, « ami du père de l'enfant », instituteur ¹³⁸ .	Pas de renseignements

¹³⁷ Archives départementales de la Mayenne, Cote 4 E 13/27. [4 E 13/27 - 1836-1840 \(lamayenne.fr\)](http://lamayenne.fr) . Annexe 5.

¹³⁸ A.D.M.L., Cote 6 E82/14. [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](http://registres-d-etat-civil-visualiseur.maine-et-loire.fr). Annexe 6.

Laure Sommer	Louis Auguste Sommier, oncle paternel, 33 ans, imprimeur en caractères	Pas de mention	Hugues Charles Grigny, 35 ans, Imprimeur en caractères	Jules Tijou et Émilie Sommier, tante paternelle
Anne Marchand	Pas de mention	Pas de mention	Pierre Desvalloir, 50 ans, marchand épicier ; Victor Godard ¹³⁹ , 62 ans, propriétaire	Pierre Albert et Marine Marchand
Victoire Delhumeau	Pas de mention	Pierre Durand, grand-père maternel, 62 ans, charpentier	François Quincé, 62 ans, cordonnier	Pas de renseignements
Philomène Cohu	Pas de renseignements	Pas de renseignements	Pas de renseignements	Pas de renseignements
Clémentine Piffard	Pas de mention	Pas de mention	Louis Piffard ¹⁴⁰ , 29 ans, voiturier par terre ; Pierre Leroy, 23 ans, « instituteur en ce bourg »	Pas de renseignements

¹³⁹ A.D.M.L., cote 6 E 7/575. Il est fort probable que le dit « Victor Godard » soit un parent de Marie Godard, la mère d'Anne Marchand, mais cette parenté n'y est pas mentionnée. Annexe 8.

¹⁴⁰ Il pourrait s'agir de l'oncle paternel de Clémentine Piffard.

Marie Poirier	Pas de mention	Pas de mention	Jacques Dramard, 41 ans, instituteur ; Auguste Boutreux, 40 ans, sacriste	Pas de renseignements
Augustine Boismartel	Pas de renseignements	Pas de renseignements	Pas de renseignements	Alexis Divière et Perrine Guget
Clémentine Louise Turquais	Pas de mention	Pas de mention	Jacques Jean Jérôme Bellanger, 37 ans, cordonnier ; François Guilleux, 71 ans, propriétaire ; « amis des Père et mère de l'enfant »	Louis Bouyer et Clémentine Fouassier
Victorine Delphine Carré	Pas de mention	Pas de mention	Henri Himbert, 42 ans, tailleur de pierre ; Baptiste Bry, 31 ans, cocher	Pas de renseignements
Clémentine Eugénie Thibault	Pas de mention	Pas de mention	Jacques Joucheroy, 41 ans, sacristain ; René Nancier,	André Béron et Clémentine Fauveau

			67 ans, tisserand	
--	--	--	----------------------	--

Tableau 5 : Témoins présents aux actes de naissance et de baptêmes des couturières/ lingères

Dans l'ensemble, les témoins présents et mentionnés aux actes des couturières et lingères révèlent une forte présence de parents, oncles, tantes et grands- parents. Ainsi, pour une moitié d'entre elles au moins, un parent, voire plusieurs parents sont présents aux actes de naissance. Parmi celles-ci, la plupart comptent un oncle paternel qui de surcroît exerce le même métier que le père. Il en ainsi de Jean Sommier et d'Auguste Sommier, frères imprimeurs présents aux actes de leurs nièces. Ernestine Sommier et Laure Sommier semblent donc apparentées à une même famille d'imprimeurs de caractères à Angers.

En effet, le cas des Sommier apparaît assez emblématique de la mise en œuvre d'une solidarité familiale articulée agissant, par ces relations privilégiées, dans un même réseau professionnel. Cette famille Sommier correspondre plus précisément à un modèle de famille élargie dont les membres se regroupent dans un même métier qualifié, celui d'imprimeur du textile, par tradition familiale depuis au moins deux générations. Ce modèle est plus à même de forger une mémoire familiale par les mêmes réflexes professionnels et matrimoniaux qui se transmettent de génération en génération, de manière assez atavique. Leur caractère soudé se reconnaît à la présence de Joséphine Sommier et Émilie Sommier comme marraines aux baptêmes d'Ernestine Sommier et de Louise Sommier, respectivement en 1833 et 1841. Plus les membres sont visibles sur les actes, avec leurs signatures personnalisées, plus ils sont sensibles à leur propre mémoire familiale¹⁴¹.

De surcroît, le choix du baptême, à la fois en tant que sacrement et moment solennel important, offre l'occasion de manifester cette union familiale, adossée à une même identité professionnelle qui la renforce. Son accomplissement permet de ressouder les membres autour d'un rite de passage tout en intégrant l'institution ecclésiale comme facteur d'identité d'un groupe socio-professionnel dans un lieu fixe.

¹⁴¹ Revue Terrain, n°4, 1985, p.22-26 Certaines conclusions sur les rapports entre groupes socio-professionnels et généalogies sont démontrés dans la les carnets du Patrimoine ethnologique sur la Famille et la Parenté de la revue *Terrain*.

Il s'avère, que la fonction d'imprimeur requiert une certaine qualification par rapport à d'autres fonctions du textile, donc un long cycle d'apprentissage seulement possible grâce à un héritage de plusieurs générations dans le même lieu d'Angers. Autrement dit, ce réseau familial bien ancré dans le textile peut expliquer la transmission du métier de couturière à Ernestine et Louise qui se trouveraient confortées par une tradition d'imprimeurs. Un tel schéma de transmission et d'héritage peut mieux s'éclairer à la vu des réflexes corporatistes dans une ville encore caractérisée tout au long du XIX^e siècle par une prédominance de la production dispersée en atelier.

En soi, la présence d'un parent ou d'un « ami » explicité comme témoin à l'occasion d'un acte de naissance ou de baptême est un point qui mérite d'être relevé. Elle suppose un fort degré de confiance des parents de l'enfant à l'égard des témoins. Parallèlement, dans les actes de naissance ayant pour d'autres témoins que les parents, des tiers ou des connaissances, il faut relever la place d'instituteurs, d'ecclésiastiques et, en moindre proportion de médecins et ce, à côté de métiers ouvriers ou artisanaux plus proches du milieu des parents. La mention d'instituteurs, notamment, est récurrente, puisqu'au moins quatre actes de naissance en font mention. D'autres attestent encore la présence d'hommes d'église, sacristes ou sacristains, soit deux sur seize.

Or, la présence d'un instituteur parmi les témoins- pour certains cas ils sont déclarés comme « ami » des époux - témoigne du rôle nécessaire et imputé à la notabilité locale de suivi de ces ouvriers dans leurs démarches administratives. Outre un moyen d'assurer leur domination sociale ou, du moins, exercer un contrôle social, ces instituteurs ou les médecins mentionnés pour Louise Hugedai agissent en quelque sorte en interprètes et écrivains publics d'un milieu social étranger aux codes de l'administration. Il s'agit bien d'un moyen pour les parents ouvriers ou artisans, peu qualifiés et peu politisés, dépourvus de toute conscience de classe¹⁴², de se faire reconnaître dans la vie civile à laquelle ils ne seraient pas tout à fait intégrés. Cette domination sociale est susceptible encore de concurrencer celle de l'Église.

¹⁴² Gérard Cholvy, *Christianisme et société en France au XIX^e siècle 1790-1914*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p.103. Gérard Cholvy met un point d'honneur à rappeler la distinction entre « monde ouvrier » et « classe ouvrière » : « Enfin, et surtout, il ne faut pas confondre le « monde ouvrier » - une très vaste entité incluant l'ouvrier paysan -, la « classe ouvrière »- entité nettement plus restreinte et dont la formation a été plus ou moins rapide -, et enfin le « mouvement ouvrier », entité plus restreinte encore et dont les contours ne se bornent pas, au surplus, à la seule mouvance socialiste. ». Déjà en 1967, dans *Les Travailleurs et le sens de leur histoire*, cité par Gérard Cholvy, Marcel David soutenait que, en 1848, la « classe ouvrière, c'est-à-dire la masse des travailleurs de la grande industrie, n'existait pas encore ».

Parents sachant signer dans les actes de naissance	
Anne Prévost	Le père comparant a signé ainsi que les témoins présents.
Louise Hugedai	Le père est déclaré « absent » et il n’y a pas de mention d’autres parents.
Honorine Carlier	Le père comparant a signé, de même le témoin Touzalin, cordonnier. L’autre témoin a déclaré ne le savoir.
Ernestine Sommier	Le père comparant et l’oncle ont signé.
Nathalie Bodin	Le père comparant et l’oncle ont déclaré ne pas savoir signer.
Marie Bardoul	Tous les parents présents et mentionnés ont déclaré ne pas savoir signer.
Laure Sommier	Tous les parents présents et mentionnés ont signé.
Anne Marchand	Le présumé parent Victor Godard a signé.
Victoire Delhumeau	Son père a signé. Son grand-père maternel a déclaré ne le savoir.
Philomène Cohu	Pas de renseignements
Clémentine Piffard	Tous les parents présents et mentionnés ont déclaré ne pas savoir signer et ne l’ont pas fait.
Marie Poirier	Pas de mention de parents témoins dans l’acte.
Augustine Boismartel	Pas de renseignements pour l’acte de naissance ¹⁴³ .

¹⁴³ Cependant, sur son acte de baptême conservé aux Archives diocésaines, le seul parent présent, son père Marie Boismartel, a signé. Annexe 19.

Clémentine Louise Turquais	Le seul présent et mentionné, son père, a signé.
Victorine Delphine Carré	Pas de parents présents ou mentionnés.
Clémentine Eugénie Thibault	Le seul parent présent et mentionné, le père, a signé.

Tableau 6 : Parents sachant signer dans les actes de naissance

Au demeurant, les actes où la présence de cette notabilité n'est pas mentionnée correspondent aux cas de couturières mobilisant un fort réseau familial dans le secteur du textile à Angers. Ce sont aussi les mêmes actes où tous les parents présents déclarent savoir signer (tableau 6).

D'autre part, il est possible de vérifier la représentativité de la profession de marchand chez les témoins à côté des parents comparants aux actes. Par l'exercice de leur métier, ils ont un rapport à l'écriture qui aurait pu influencer sur la formation des ouvrières couturières et donc mieux les avantager dans la hiérarchie de la couture andegave. Cela est sans compter sur le fait que les pères marchands de Honorine Carlier, Anne Marchand et d'Anne Prévost sont déjà nées à Angers, l'un d'eux portant la mention de « chevalier de la Légion d'honneur¹⁴⁴ ». Cette mention doit être déclarée et écrite comme il se doit comme un élément fixant une mémoire par écrit, car digne d'être relevée pour la postérité. C'est en cela que le fait de signer prend tout son sens. Pour ceux qui signent et « déclarent savoir signer », le registre de la naissance peut aller bien au-delà de la démarche administrative. Elle est également signe de reconnaissance sociale, marquée sous le sceau de la signature avec toute ce que cela comporte de personnalité du parent signataire par la tournure de l'écriture.

¹⁴⁴ Pierrette Pezerat et Danièle Poublan, « Les employées des postes » in *Madame ou Mademoiselle ?*, Paris, Montalba, 1984, p.145-148. Ici, on voit se dessiner l'hypothèse de Pierrette Pezerat et de Danièle Poublan sur une éducation de « parents récemment parvenus à la petite bourgeoisie (ou par l'éducation reçue à la Maison de la Légion d'honneur) [...] fondant leurs exigences trop élevées pour le mariage dans un contexte de profonde mutation sociale et économique. Ainsi, les itinéraires d'Anne Prévost, Victoire Delhumeau et Honorine Carlier, pourraient constituer autant de cas d'une récente ascension de leurs parents artisans et marchands à la petite bourgeoisie et dont elles héritent comme un capital de départ à faire valoir dans leurs carrières.

Outre la possession de cette culture de l'écrit nécessaire à la qualification ouvrière, la capacité des parents à signer reflète, et ce dans le cadre mental du siècle marqué par le développement du capitalisme industriel, une plus large gamme de possibilités dans un secteur professionnel moteur dans l'évolution des villes de l'Ouest. Elle n'en dénote pas moins une valorisation de la mémoire familiale et sociale qui participe de la formation de l'« identité ouvrière¹⁴⁵ » formulée par Samuel Guicheteau.

Au regard des seules origines des ouvrières examinées, la couture andegave s'annonce d'ores et déjà hétérogène. Au moins trois profils types se dégagent à la naissance en fonction des multiples réseaux où s'insèrent leurs parents et des milieux dont ils s'entourent. On compte d'abord celles qui peuvent s'appuyer sur un réseau professionnel au sein de familles nombreuses et élargies, à l'image de la famille Sommier. D'autres appartenant à un deuxième profil comme Clémentine Turquais, Clémentine Thibault ou Nathalie Bodin ont hérité de situations moins favorables. Un troisième type encore concerne celles héritant d'une culture marchande ou exerçant une double activité commerciale. Presque toutes se retrouveront dans une association religieuse entre 1875 et 1900. Cela induit des motivations différentes pour le projet social de l'Église. Assurément, leurs berceaux et leurs héritages culturels vont avoir leur importance sur les trajectoires déclinées et analysées par la suite.

¹⁴⁵ Samuel Guicheteau, « Y avait-il des ouvrières à Nantes au tournant des XVIIIe et XIXe siècles ? », *Revue Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, op.cit., p.5.

2. DES TRAJECTOIRES SOCIALES ET DES MOBILITES

L’accomplissement du mariage par les futures épouses constitue une étape importante dans les parcours des futures maîtresses d’atelier (A). La compréhension des enjeux matrimoniaux, toujours à la lumière de la comparaison entre milieux de naissance, développée au premier chapitre, permet d’articuler leurs positions sociales aux mentalités et aux exigences de l’Église vis-à-vis des femmes travailleuses ou entrepreneuses au XIX^e siècle (B). Source de stabilité, de contrainte ou de simples habitudes corporatistes, le choix du mariage induit toujours des stratégies qui ne sont ni uniformes ni univoques concernant la gestion du patrimoine et par là leur mémoire sociale pour la postérité (C).

2.A. LEURS STRATEGIES SOCIALES PAR LE MARIAGE

L’éclairage sur les projets de mariage des ouvrières se prête à une analyse de genre, propre à l’histoire du genre et du couple. Les projets de mariage, par tous les aménagements civils choisis, recouvrent tout autant une dimension juridique par la nouvelle mise en tutelle des filles¹⁴⁶ ou des femmes mariées qu’une dimension économique par le placement de leur patrimoine sur lequel leurs parents ont un droit de regard.

Au cœur de ce projet se cristallisent des attentes de la société elle-même « plus marâtre que mère », aurait dit Balzac dans *Le Lys dans la vallée*, notamment autour de la formation de l’enfant et, par là même, le prolongement d’un ordre social souhaité et entretenu par les élites politiques, économiques et sociales. À la fin du XIX^e siècle, ces attentes s’expriment à la fois par les discours de l’Église et les discours médicaux¹⁴⁷. Quoique de tonalités différentes, ces deux types de discours tendent à converger de plus en plus vers la protection de l’enfant et de la cellule familiale¹⁴⁸. Cette nécessité de

¹⁴⁶ Gérard Cholvy, *Être chrétien en France au XIXe siècle 1790-1914*, *op.cit.*, pp.40-41 : « Assentiment social et enracinement local sont les deux raisons du succès en un temps où la société civile ne reconnaît pas la condition de la femme célibataire en dehors d’une tutelle. »

¹⁴⁷ Par exemple, le discours du médecin Cazalis à la fin du siècle.

¹⁴⁸ Cazalis, *La science du mariage*, à la toute fin du siècle sur le nécessaire renoncement des époux à leurs intérêts personnels et économiques en bénéfice de l’enfant : « Tout dans le mariage est subordonné et doit l’être à la naissance de l’enfant en des conditions de vitalité, de santé parfaite ; et les questions d’argent ne

protection de l'enfance constitue un premier versant du discours tenu par les élites civiles et ecclésiastiques sur l'institution du mariage.

Mais l'autre versant de ce discours de valorisation de cette institution consiste précisément dans la préconisation d'un mariage à bon escient et opportun, c'est-à-dire éclairé par l'avis d'une autorité d'un prêtre confesseur ou du magistère d'un médecin intime de la jeune femme bourgeoise. Ce sont là autant de normes drapées d'hygiénisme visant essentiellement la future épouse et mère en milieu bourgeois. Or, chez les ouvrières ces normes ne s'appliquent pas compte tenu non seulement de leurs berceaux culturels (Tableau 4) mais aussi de leur marge de liberté. Celle-ci est surtout fonction de l'héritage matériel que leur ont légué leurs parents.

Leur accaparement par le travail et leurs logiques de survie dans un secteur professionnel soumis à une rude concurrence ne rendaient-ils paradoxalement le choix du mariage, chez ces travailleuses, plus aléatoire et plus pondéré que chez les dames de la bourgeoisie ? Une certaine rationalité matrimoniale propre à la classe ouvrière en prise avec les constantes mutations de l'organisation du travail pourrait voir se dessiner cette hypothèse¹⁴⁹. Dans *Femmes sans maris, les employées des postes*, Pierrette Pezerat et Danielle Pouban évoquent, la récurrence d'un « type de célibat féminin, induit en partie par le veuvage de la mère [...] », observée dans le monde ouvrier en général¹⁵⁰.

Toujours est-il que dans le milieu du textile à Angers le choix du mariage n'est pas systématiquement suivi comme l'illustre le tableau suivant (Tableau 7). Ainsi une partie non négligeable de ces ouvrières n'est toujours pas mariée en 1886¹⁵¹, d'après les recensements de population et leurs actes passés sous notaire ou encore leurs déclarations de successions¹⁵². Ce choix d'un célibat définitif, comme celui d'un mariage tardif par

devraient donc intervenir qu'après celles-ci, intervenant, très justement alors, pour sa protection, et pour la protection de la famille. »

¹⁴⁹ Françoise Parent-Lardeur, « La vendeuse de grand magasin », in Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber (Dir.), *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine 18^e-20^e siècle*, Paris, Montalba, 1984, p.103. Au sein même du monde ouvrier féminin du textile, la stratégie du mariage n'est pas uniforme. Dans étude menée par Françoise Parent-Lardeur, il est particulièrement intéressant de relever le point sur « une nouvelle morale qui s'instaure ». Ce milieu de vendeuses diffère à plus d'un titre du milieu de la boutique familiale où les maîtresses couturières étudiées agiront en 1886, au moment de leur participation à la Société de la protection du travail chrétien. C'est sur ces comparaisons que nous pouvons mieux appréhender le milieu professionnel de ces couturières et lingères.

¹⁵⁰ *Ibidem*, p.146-147.

¹⁵¹ Bibliothèque franciscaine des Capucins de France, cote 12 L I 95.

¹⁵² Archives municipales de la ville d'Angers, cotes 1 F 43/201 pour Augustine Boismartel, 1 F 43/194 pour Anne Marchand et 1 F 44/68 pour Clémentine Piffard. Annexes 16, 17 et 18 respectivement.

rapport à la moyenne nationale, semble être un trait de l'évolution démographique du département de Maine-et-Loire relevé par Jean-Luc Marais¹⁵³. Cela dit, il ne faut pas perdre de vue la majorité qui s'est mariée, soit 62,5 % d'entre elles (Graphique 2), ce qui atteste une plus forte compatibilité de la vie matrimoniale avec la vie professionnelle chez les femmes ouvrières que chez les domestiques, les servantes ou les employées des postes du même sexe¹⁵⁴.

À ces constats il faut considérer la prédominance de l'activité agricole dans l'ensemble du département tout au long du siècle ainsi que l'accroissement urbain de la ville d'Angers, essentiellement due aux migrations rurales. Ces deux données, assez spécifiques à la région de l'Anjou, doivent être prises en compte dans les choix de vie matrimoniale et les comportements démographiques des populations en activité au sein même de la ville rurale¹⁵⁵. En d'autres termes, il faut relier Angers aux communes rurales environnantes dans un ensemble où elle interagit, selon la logique d'une « aire socioculturelle¹⁵⁶ » privilégiée par Gérard Cholvy.

En l'occurrence, le type d'analyse par « aire socioculturelle » s'avère plus propre à expliquer la proportion de célibat vérifiée dans ce groupe de couturières et lingères angevines, qu'une comparaison avec d'autres groupes de métiers du textile et de l'habillement, pris dans d'autres environnements. À titre de comparaison, l'option suivie du mariage par les tisseurs et tisseuses de soie à Lyon au milieu des années 1850¹⁵⁷ relève plus d'un projet délibéré et systématique dans un contexte tout autre que celui des couturières d'Angers opérant dans leurs ateliers domestiques sous l'influence, qui plus est, d'une société de patronage.

Les pratiques du mariage et du célibat chez les couturières et les lingères

¹⁵³ Jean-Luc Marais, « Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles » in *Histoire de l'Anjou*, tome 4, *op.cit.*, p.17-18.

¹⁵⁴ Pierrette Pezerat et Danielle Poublan, « Femmes sans maris, les employées des postes » in *Madame ou Mademoiselle ?*, *op. cit.*, p.138-141.

¹⁵⁵ Jean-Luc Marais, « Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles » in *Histoire de l'Anjou*, tome 4, *op.cit.*, p.33-50.

¹⁵⁶ Gérard Cholvy, *Être chrétien en France au XIX^e siècle 1790-1914*, *op.cit.*, p.104.

¹⁵⁷ Manuela Martini et Pascal Vernus, « Tisseurs et tisseuses en soie au travail dans les ateliers de la Fabrique de Lyon au milieu du XIX^e siècle », *Les mondes du textile en Europe de la fin du XVIII^e siècle aux années 1930*, *op.cit.*, p.71-92.

Anne Prévost	Donnée célibataire ¹⁵⁸ à sa mort.
Louise Hugedai	Mariée avec Antoine Métivier le 27/09/1850 ¹⁵⁹ .
Honorine Carlier	Donnée célibataire ¹⁶⁰ à sa mort.
Ernestine Sommier	Mariée ¹⁶¹ avec Étienne Bélliard le 28/07/1853.
Nathalie Bodin	Mariée ¹⁶² avec Marie Jean Gacry le 08/10/1866.
Marie Bardoul	Mariée ¹⁶³ avec René Tessier le 03/11/1874.
Laure Eugénie Louise Sommier	Mariée ¹⁶⁴ avec Julien Graffin le 18/09/1865.
Anne Marchand	Donnée célibataire ¹⁶⁵ à 45 ans en 1886.
Victoire Delhumeau	Donnée célibataire ¹⁶⁶ à sa mort en 1897.
Philomène Cohu	Mariée ¹⁶⁷ avec Auguste Boulestreau le 09/07/1866.
Clémentine Piffard	Donnée célibataire ¹⁶⁸ à 38 ans en 1886.
Marie Poirier	Mariée ¹⁶⁹ avec Raymond Colombel le 04/10/1869.

¹⁵⁸ A.D.M.L., 3 Q 2523. Annexe 23.

¹⁵⁹ A.D.M.L., 6 E 7/1117. Disponible en ligne : [Registres d'état civil - Visualiseur \(maine-et-loire.fr\)](http://registres.d'état.civil - Visualiseur (maine-et-loire.fr) .) . Annexe 24.

¹⁶⁰ D'après la déclaration de mutation et décès enregistrée par sa sœur, Léonie Carlier, aux A.D.M.L., 3 Q 2739. Annexe 25.

¹⁶¹ A.D.M.L., cote 6 E 7/687. Annexe 26.

¹⁶² A.D.M.L., cote 6 E7/801. Annexe 27.

¹⁶³ A.D.M.L., cote 6 E 7/873. Annexe 28.

¹⁶⁴ A.D.M.L., cote 6 E 7/792. Annexe 29.

¹⁶⁵ Archives patrimoniales d'Angers, cote 1 F 43/194. Annexe 17.

¹⁶⁶ A.D.M.L., 3 Q 2523, Table des successions et absences. Annexe 30.

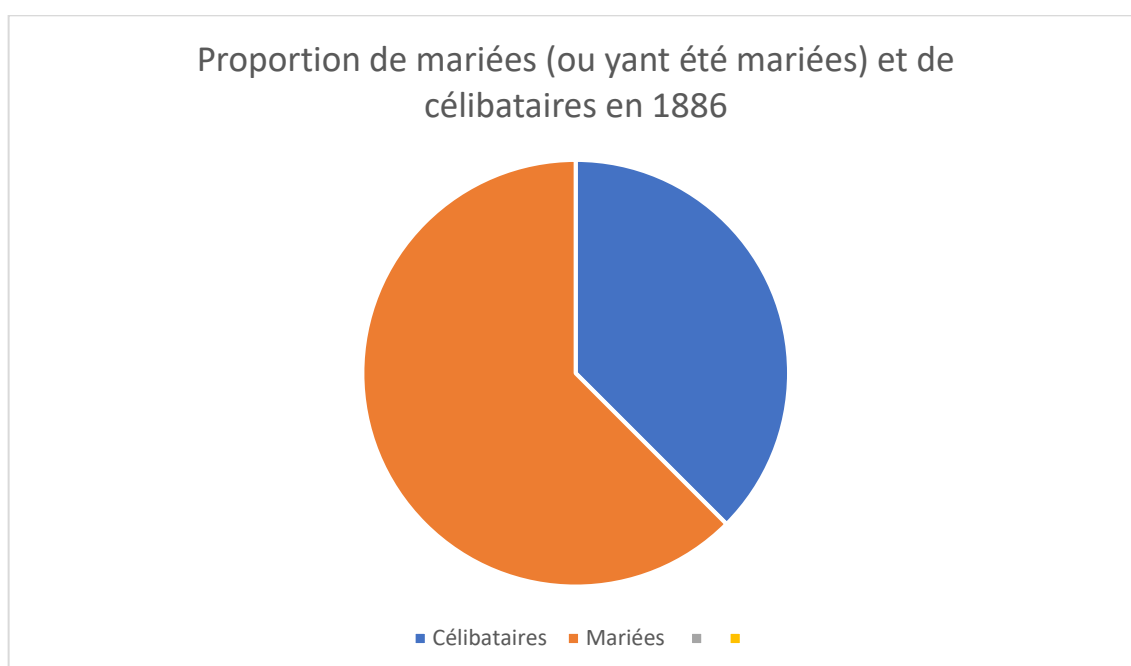
¹⁶⁷ A.D.M.L., 6 E 7/804. Annexe 31.

¹⁶⁸ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, cote 1 F 44/68. Annexe 18.

¹⁶⁹ A.D.M.L., 6 E 333/9. Annexe 32.

Augustine Boismartel	Donnée célibataire ¹⁷⁰ à 30 ans en 1886.
Clémentine Louise Turquais	Mariée ¹⁷¹ avec Adrien Boullay le 04/11/1879.
Victorine Delphine Carré	Mariée ¹⁷² avec Jean Joseph Granry le 18/11/1880.
Clémentine Eugénie Thibault	Mariée ¹⁷³ avec Pierre François Grit le 26/04/1884.

Tableau 7 : Les pratiques du mariage et du célibat chez les couturières et les lingères



Graphique 2: Proportion de mariées (ou ayant été mariées) et de célibataires en 1886

Parmi les motifs variés des mariages présentés, deux ressortent à la lecture des actes civils de mariage dont nous disposons. Ce sont ceux, en vérité, que l'on est en mesure d'appréhender, compte tenu des données agrégées par le croisement des recensements de population et des actes d'état civil. Apparaît tout d'abord une situation de vulnérabilité pour certaines ouvrières dont au moins l'un des parents est décédé et, de ce fait, placées sous tutelle d'un juge de la paix. Il en est ainsi de Victorine Delphine Carré habitant Rue

¹⁷⁰ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, cote 1 F 43/201. Annexe 16.

¹⁷¹ A.D.M.L., cote 6 E 7/921. Annexe 33.

¹⁷² A.D.M.L., cote 6 E 7/927. Annexe 34.

¹⁷³ A.D.M.L., cote 6 E 7/969. Annexe 35.

de la Censerie¹⁷⁴ chez un tuteur désigné en 1879, n'ayant ni mère ni père en vie à 19 ans et « spécialement autorisée à contracter le présent mariage suivant délibération du Conseil de famille tenu et présenté par M. le Juge de paix du Canton Nord-Ouest de cette ville [...]»¹⁷⁵, d'après son acte de mariage. De même, Nathalie Bodin se présente pour célébrer son mariage en 1866, âgée de 26 ans, de père « absent depuis environ vingt ans et sans que, depuis cette époque, il ait donné de ses nouvelles, et qu'on ignore complètement sa demeure et même s'il vit encore [...]»¹⁷⁶. Il s'avère qu'à ce moment-là sa mère est décédée. Son sort est alors réglé par « M. Charles Deleurie, Suppléant de M. Le Juge de Paix du canton nord-est de cette ville [...]»¹⁷⁷ qui peut donner caution à ce mariage.

Telles sont les situations les plus vulnérables du tableau où le mariage aurait pu apporter une certaine stabilité. À côté de ces deux cas les plus extrêmes, figure encore la situation de Clémentine Louise Turquais, âgée de 21 ans lors de son mariage, son père étant « hors d'état de donner son consentement¹⁷⁸ » ou celle de Marie Bardoul, son père et son mari étant tous les deux décédés à Chalonnnes lors de son remariage avec René Tessier¹⁷⁹.

Ces quatre profils évoqués ici peuvent induire une certaine prise de risques encourues par des jeunes filles assez démunies de ressources du fait de l'absence prémature de tuteur parental. Ce profil type correspond au moins à 19 % de l'ensemble des couturières et lingères. Par contraste, les 37,5% des ouvrières célibataires mentionnées plus haut sont celles où s'observe l'héritage d'un patrimoine matériel ou financier assez conséquent pour se passer de la tutelle d'un mari. Victorine Delhumeau se range certainement dans cette catégorie. À 28 ans, le 30 avril 1872¹⁸⁰, elle hérite, en partage avec sa sœur Anasthase Delhumeau, d'une société de partage de gains¹⁸¹, contractée entre son père et sa mère. Dans un cas similaire, Anne Prévost, hérite, d'après le répertoire général

¹⁷⁴ A.D.M.L., cote 6 E 7/927. Annexe 34.

¹⁷⁵ A.D.M.L., cote 6 E 7/927. Annexe 34.

¹⁷⁶ A.D.M.L., cote 6 E 7/801. Annexe 27.

¹⁷⁷ A.D.M.L., cote 6 E 7/801. Annexe 27.

¹⁷⁸ A.D.M.L., cote 6 E 7/921. Annexe 33.

¹⁷⁹ A.D.M.L., cote 6 E 7/873. Annexe 28.

¹⁸⁰ A.D.M.L., cote 3 Q 2523. Annexe 30.

¹⁸¹ La société universelle de gains renfermait tout ce que les parties ont acquis par leur industrie, à quelque titre que ce soit, pendant le cours de la société ; ainsi les meubles que chacun des associés a possédés au temps du contrat, y sont aussi compris. Cependant, mais leurs immeubles personnels n'y entrent que pour la jouissance.

d'immeubles à Angers à la hauteur de « 4/6 de 2856, 67 francs¹⁸² ». En un mot, pour les profils de couturières célibataires bien documentés, les ressources mobilisées par leurs héritages permettent de se soustraire au mariage.

Dans un autre registre de motifs, Laure Sommier est déclarée en 1865 rue Plantagenêt comme habitant avec sa mère¹⁸³, laquelle est déclarée veuve, et chez son beau-frère Jules Tijou, « compositeur d'imprimerie¹⁸⁴ ». Ce même Jules Tijou a déclaré le décès de son père, Jean Sommier, en 1854¹⁸⁵. La famille élargie des Sommier apparaît ainsi concentrée Rue Plantagenêt jusqu'au départ signalé de Laure Sommier en 1865 par son mariage avec Julien Graffin, cordonnier¹⁸⁶. En ce sens, son mariage aurait pu ouvrir une nouvelle perspective de vie ainsi qu'un nouveau placement du patrimoine, à défaut d'une pleine indépendance. Avec sa dot en mariage, la projection dans la famille du futur époux Graffin lui permettrait de soustraire son capital et sa carrière à l'emprise d'un beau-frère, établi de fait chef du foyer élargi. Une telle emprise du beau-frère transparait, au passage, par son statut déclaré d'« ouvrière¹⁸⁷ » au recensement de 1861, tandis que sa sœur gardait le statut civil d'épouse, donc non contrainte, à première vue, à l'obligation de travailler.

Forcément, ce différentiel de statuts par lui-même est lourd de sens et joue dans la reconfiguration familiale et les rôles impartis à chacun au sein du foyer élargi. Dans le monde ouvrier, comme dans le monde rural et dans d'autres milieux sociaux, ces différences ressortent au fur et à mesure que le foyer s'élargit. Son cas de figure apparaît par conséquent tout à fait à part, puisque Laure Sommier disposait toujours d'un réseau familial actif à Angers par ses sœurs et beaux-frères dans l'imprimerie du textile¹⁸⁸.

Il reste encore, toujours selon la typologie de motifs annoncée plus haut, une majorité de couturières ayant célébré leurs mariages en présence de leurs deux parents présents et consentants. Dans ce profil, il s'avère utile de regarder les professions des futurs époux, déclarées au moment du mariage. En bien des cas, on se marie dans un même milieu artisan ou ouvrier, souvent certes, mais pas systématiquement dans le même groupe

¹⁸² A.D.M.L., 3 Q 1907.

¹⁸³ A.D.M.L., 6 E 7/792. Annexe 29.

¹⁸⁴ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 29/27.

¹⁸⁵ A.D.M.L., 6 E 7/697.

¹⁸⁶ A.D.M.L., 6 E 7/792. Annexe 29.

¹⁸⁷ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 29/27.

¹⁸⁸ A.D.M.L., 6 E 7/792.

professionnel, ce qui peut être mis en lien avec le consentement du père de l'épouse¹⁸⁹. Le Tableau 8 ci-dessous renseignant sur les états des futurs époux ne démontre pas systématiquement d'affinité professionnelle dans ce monde ouvrier diversifié. Encore une fois, l'analyse par « aire socioculturelle » invite à se départir d'une généralisation de l'homogamie sociale dans le monde ouvrier. En l'espèce, celle-ci ne se vérifie pas dans le milieu des couturières à Angers sur la période considérée.

Professions des futurs époux déclarées à la célébration de l'acte de mariage		
Acte de mariage	Profession de la future épouse	Profession du futur époux
Louise Hugedai	Lingère ¹⁹⁰	Cordonnier ¹⁹¹
Ernestine Sommier	Couturière ¹⁹²	Cordonnier ¹⁹³
Nathalie Bodin	Lingère ¹⁹⁴	Employé des lignes télégraphiques ¹⁹⁵
Marie Bardoul	Couturière ¹⁹⁶	Sans profession ¹⁹⁷ , fils d'un cultivateur
Laure Eugénie Louise Sommier	Couturière ¹⁹⁸	Employé ¹⁹⁹
Philomène Cohu	Couturière ²⁰⁰	Ouvrier de carrière ²⁰¹

¹⁸⁹ Claire Lemerrier, « Genre et hiérarchies des métiers du textile en France selon les guides pour le « choix d'un état » 1850-1900 », *Le Mouvement social*, n°276, *op.cit.*, p. 129-149.

¹⁹⁰ A.D.M.L., 6 E 7/1117. Annexe 24.

¹⁹¹ A.D.M.L., 6 E 7/1117. Annexe 24.

¹⁹² A.D.M.L., 6 E 7/687. Annexe 26.

¹⁹³ A.D.M.L., 6 E 7/687. Annexe 26.

¹⁹⁴ A.D.M.L., 6 E 7/801. Annexe 27.

¹⁹⁵ A.D.M.L., 6 E 7/801. Annexe 27.

¹⁹⁶ A.D.M.L., cote 6 E 7/873. Annexe 28.

¹⁹⁷ A.D.M.L., cote 5 E 120/131. Dans son acte de mariage avec Marie Bardoul il est déclaré "sans profession", mais dans le contrat passé sous notaire du 29 octobre 1874, il est déclaré « actuellement buraliste ».

¹⁹⁸ A.D.M.L., cote 6 E 7/792. Annexe 29.

¹⁹⁹ A.D.M.L., cote 5 E 156/29. Renseigné "Cordonnier" dans l'acte de donation de Laure Sommier à Julien Graffin du 7 septembre 1871,

²⁰⁰ A.D.M.L., 6 E 7/804. Annexe 31.

²⁰¹ A.D.M.L., 6 E 7/804. Annexe 31.

Marie Poirier	Sans profession ²⁰² , fille d'un greffier de la justice de paix.	Serrurier mécanicien ²⁰³
Clémentine Louise Turquais	Couturière en robes ²⁰⁴	Voyageur de commerce ²⁰⁵
Victorine Delphine Carré	Couturière ²⁰⁶	Menuisier ²⁰⁷
Clémentine Eugénie Thibault	Lingère ²⁰⁸	Journalier ²⁰⁹

Tableau 8 : Professions des futurs époux déclarées à la célébration de l'acte de mariage

Il ressort de ce tableau une récurrence de mariages entre couturières et cordonniers. Ceux-ci, venant du secteur du cuir, peuvent tout de même être regroupés dans un même secteur de l'habillement, donc plus proche de l'univers professionnel des couturières. Ils correspondent aux couples dont les couturières sont nées à Angers, et *a fortiori* nées et baptisées dans la paroisse de Saint-Maurice. Ils représentent au moins 30 % des mariages documentés. En revanche, celles installées à Angers et issues de migrations provinciales épousent toutes des ouvriers ou employés d'autres secteurs professionnels encore plus éloignés du textile, hors de l'industrie vestimentaire. Cette composition renvoie aux dynamiques migratoires dans l'Anjou, à l'origine des rapports d'appartenance des ouvrières à la ville, vus précédemment, ainsi que de nouvelles sociabilités dans les quartiers commerçants et ouvriers de la ville. Par l'effet des réseaux professionnels notamment, les couturières enracinées depuis plusieurs générations dans une même ville auraient plus de facilité à choisir un partenaire du même milieu professionnel ou bien à se marier avec un membre de l'aristocratie ouvrière, comme un tailleur ou un prote

²⁰² A.D.M.L., 6 E 333/9. Annexe 32.

²⁰³ A.D.M.L., 6 E 333/9. Annexe 32.

²⁰⁴ A.D.M.L., cote 6 E 7/921. Annexe 33.

²⁰⁵ A.D.M.L., cote 6 E 7/921. Annexe 33.

²⁰⁶ A.D.M.L., cote 6 E 7/927. Annexe 34.

²⁰⁷ A.D.M.L., cote 6 E 7/927. Annexe 34.

²⁰⁸ A.D.M.L., cote 6 E 7/969. Annexe 35.

²⁰⁹ A.D.M.L., cote 6 E 7/969. Annexe 35.

d'imprimerie. Y jouent encore les différents statuts et qualifications de ces couturières et lingères.

Dans l'ensemble, les qualifications des témoins de part et d'autre des célébrants des mariages nous donnent des indices sur les écarts de statuts ou à l'inverse les affinités sociales entre les époux, c'est-à-dire le niveau d'homogamie sociale. À titre d'exemple, trois témoins du mariage de Nathalie Bodin et Jean Gacry, amis de ce dernier, révèlent une certaine aisance sociale²¹⁰, ce qui laisse penser à une mobilité sociale de Nathalie Bodin (Mme. Gacry). Leurs professions et leur situation dans la ville d'Angers renvoient à un cercle social assez étranger au sien : « un capitaine en retraite et chevalier de la Légion d'Honneur au faubourg Saint Laud²¹¹ », « un commis greffier du Tribunal civil d'Angers demeurant rue Saint-Samson²¹² », un « professeur de musique en rue Plantagenêt²¹³ ». Seul témoin pour Nathalie Bodin, se présente un dit « serrurier demeurant rue Saint-Michel²¹⁴ ». À l'inverse, l'acte de mariage de Marie Poirier dénote l'écart socioprofessionnel entre un époux serrurier mécanicien ayant pour témoins un couvreur et un marchand face à l'épouse ayant pour témoins un propriétaire et un garde champêtre²¹⁵. Cela saute aux yeux si l'on sait que les plus gros possesseurs de biens et fortunes dans l'Anjou au cours du XIX^e siècle étaient classés par l'administration de l'enregistrement dans la catégorie « propriétaires²¹⁶ ».

Si un net écart de statut observé en faveur de l'époux peut être supposé pour le cas de Nathalie Bodin, une forte majorité des couples semble se distinguer par un fossé plus ou moins grand de milieu social en faveur de l'épouse, sous réserve de croisement de ses éléments professionnels avec d'autres sources, telles que le recensement de population et les actes passés sous notaire, souvent peu nombreux ou inexistant. Une fois de plus, cet écart semble plus accusé chez les couples de couturières nées à Angers de parents andégaves. Les Sommier sont emblématiques de cette situation avec la présence déclarée de nombreux parents imprimeurs du côté d'Ernestine Sommier ou de Laure Sommier²¹⁷.

²¹⁰ A.D.M.L., cote 6 E7/801. Annexe 27.

²¹¹ A.D.M.L., cote 6 E7/801. Annexe 27.

²¹² A.D.M.L., cote 6 E7/801. Annexe 27.

²¹³ A.D.M.L., cote 6 E7/801. Annexe 27.

²¹⁴ A.D.M.L., cote 6 E7/801. Annexe 27.

²¹⁵ A.D.M.L., 6 E 333/9. Annexe 32.

²¹⁶ Jean-Luc Marais, *Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles, op.cit.*, p.74.

²¹⁷ A.D.M.L., cote 6 E 7/792. Annexe 29.

Toutefois, l'acte de mariage ne permet pas d'éclairer à lui seul les stratégies sociales de ces travailleuses de la couture. Il importe d'y interroger également les conditions civiles dans lesquelles ont été célébrés leurs actes, à savoir le régime matrimonial adopté par les conjointes via contrat réglant les conditions civiles de mariage d'après la loi du 10 juillet 1850 qui en fixait le cadre. La plupart ont opté pour la communauté des biens (Tableau 9 ci-dessous), ce qui illustre la tendance majoritaire pour le département de Maine-et-Loire en termes de pratiques matrimoniales tout au long du XIX^e, relevée par l'historien Jean Paul Barrière²¹⁸.

Le choix, majoritaire, de la communauté des biens n'exclut pas d'autres pratiques maritales et, pour une partie non négligeable des futures épouses, il est aménagé un régime des acquêts par un contrat réglant les conditions civiles de mariage. Cela peut indiquer un manque de moyens pour adopter une séparation de biens tout en trahissant une envie de l'épouse de disposer librement de son patrimoine dans le mariage et à l'avenir. Il n'est pas douteux, en revanche, que le régime de la communauté des biens réduits aux acquêts se justifie par un écart de revenus et de patrimoine entre les époux, ce que corrobore la composition de la communauté formée entre Marie Bardoul et René Tessier ainsi que l'atteste l'apport de la future épouse :

« Article V apport de la future

La future épouse apporte en mariage et se constitue personnellement en dot :

1^{er} Ses effets, linge, vêtements, bijoux à son usage personnel et composant sa garde-robe dont la valeur ne sera par ici spécifiée à raison de réserve établie ci-après sous l'article six, évalués à trois cents francs. 2^e Divers objets mobiliers corporels d'une valeur de sept cents francs

3^e Et une somme de sept cents francs en deniers comptants [...] ²¹⁹»

²¹⁸ Jean-Paul Barrière, « Les veuves dans la ville en France au XIX^e siècle : images, rôles, types sociaux », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°114, 2007., p. 10.

²¹⁹ A.D.M.L., 5 E 120/131.

Régimes matrimoniaux adoptés par les couturières et lingères	
Louise Hugedai	Pas de renseignements.
Ernestine Sommier	Communauté des biens par défaut ²²⁰ .
Nathalie Bodin	Pas de renseignements.
Marie Bardoul	Communauté des biens réduite aux acquêts ²²¹ .
Laure Eugénie Louise Sommier	Communauté des biens par défaut ²²²
Philomène Cohu	Communauté des biens par défaut ²²³ .
Marie Poirier	Mariage sous contrat ²²⁴ .
Clémentine Louise Turquais	Communauté des biens par défaut ²²⁵ .
Victorine Delphine Carré	Communauté de biens par défaut ²²⁶ .
Clémentine Eugénie Thibault	Communauté des biens par défaut ²²⁷ .

Tableau 9 : Régimes matrimoniaux adoptés par les couturières et lingères

Pour le cas particulier de Marie Bardoul qui a stipulé le régime de la communauté des acquêts avec M. René Tessier devant notaire, le rapport est dès lors établi entre disposition de moyens et de ressources, d'une part, et une certaine marge de manœuvre pour conduire son patrimoine, malgré la tutelle du mari. En elle-même, la démarche consistant à se présenter devant un notaire pour stipuler la communauté des acquêts ainsi que les reprises en nature des biens de chaque époux, avec tous les frais qu'elle comporte, exige un investissement économique considérable de la part des contractants²²⁸.

²²⁰ A.D.M.L., 3 Q 1907.

²²¹ A.D.M.L., 5 E 120/131.

²²² A.D.M.L., cote 6 E 7/792. Annexe 29.

²²³ A.D.M.L., 6 E 7/804. Annexe 31.

²²⁴ D'après le certificat passé à Seiches-sur-le-Loir en 1869 par Maître Rabouin, A.D.M.L., cote 5 E 130/1.

²²⁵ A.D.M.L., cote 6 E 7/921. Annexe 33.

²²⁶ A.D.M.L., cote 6 E 7/927. Annexe 34.

²²⁷ A.D.M.L., cote 6 E 7/969. Annexe 35.

²²⁸ Sandra Da Camara, *Cadre de vie des Angevins. D'après les minutes des actes notariés de Maître Chasle 1879-1886*, mémoire de maîtrise, sous la direction de M. Jean Luc Marais. Septembre 1996. Disponible aux A.D.M.L., cote BIB. Art.9664. P. 24.

Au reste, ce nécessaire investissement se mesure à la lecture des conventions stipulées entre les futurs époux. Dans le contrat passé entre Marie Poirier et Raymond Colombel du 3 octobre 1869 à Seiches, la future épouse apporte une dot rendue à 2000 francs et le futur époux une dot estimée à 4000 francs²²⁹. Incontestablement, cette marge économique justifie une marge de liberté dans la vie maritale et la vie civile en général. Encore faut-il relever d'autres enjeux que le patrimoine ou la quête d'autonomie juridique, en se penchant sur les clauses des contrats dans leurs détails, à savoir les droits et intérêts des enfants d'un premier mariage.

En effet, il faut encore ajouter, pour le cas de Marie Bardoul, son état de veuvage avec un enfant d'un premier mariage avec Charles François Auguste Luisot, lequel enfant est déclaré sous sa tutelle et ce sans mention d'un juge de paix ou d'un quelconque conseil de famille. Il n'est pas douteux que, dans de pareilles circonstances, subsiste une volonté de la mère de préserver l'héritage de son enfant, son legs, provenant de son précédent mariage. À cet égard, cette clause du contrat semble assez explicite :

« En conséquence tous les biens présents des futurs époux et tous ceux qui leur écherront au cours du mariage par donation, succession, legs ou autrement tant en meubles qu'immeubles leur demeureront propres et comme tels seront exclus de la communauté qui sera réduite aux acquêts²³⁰. »

En dernière instance, les stratégies sociales auxquelles postulent ces mariages peuvent révéler tout à la fois un conformisme social et géographique pour bon nombre d'ouvrières et un moyen d'adaptation à la ville d'accueil pour les provinciales. Ils supposent également une voie de stabilité professionnelle pour certains cas de vulnérabilité détectés, voire un choix ou un projet de mobilité bien arrêté. De telles situations concernent surtout les cas de la communauté des biens par défaut. Souvent, ces éléments se conjuguent avec une absence de recours aux notaires pendant la vie civile, vérifiable aux registres de leurs déclarations de mutations et décès et à leurs répertoires d'actes civils²³¹.

Par contrecoup, compte tenu des conditions juridiques et civiles d'autres mariages, leurs motivations peuvent trahir une certaine conscience familiale et, en particulier de la

²²⁹ A.D.M.L., 5 E 130/1.

²³⁰ A.D.M.L., 5 E 120/131.

²³¹ A.D.M.L., 3 Q 1907.

place de la femme ou de l'enfant dans le couple. D'autres couples encore, en régime de communauté de biens déclarée, privilégient au contraire le lien de couple. L'exemple de Laure Sommier et Julien Graffin le démontre²³² par la donation faite à son mari six ans après la célébration du dit mariage :

« M. Graffin, s'il survit à sa femme, jouira et disposera de ses biens, en toute propriété, à compter du décès de la donatrice.

En cas d'existence d'enfants, cette donation sera réduite à un quart en toute propriété et à un quart en usufruit, conformément à la loi avec dispense pour le donataire de fournir caution et de faire emploi des valeurs mobilières pour la portion en usufruit, mais à la charge de faire dresser inventaire²³³. »

Il est en outre nécessaire de combiner à ces éléments les registres de bénédiction du mariage par le prêtre, attestés chez bon nombre de couturières mariées. Il en est ainsi d'Ernestine Sommier²³⁴, Laure Sommier²³⁵, Clémentine Thibault²³⁶, Clémentine Turquais,²³⁷ Victorine Carré²³⁸ et de Philomène Cohu²³⁹. En plus d'un accord supposé du mari, cet acte est un indice fort de religiosité dans ce milieu à l'échelle du département de Maine-et-Loire puisque toutes les ouvrières, andegaves de longue date ou non, ont conçu cet acte civil comme un sacrement. Ces bénédictions ont lieu majoritairement dans la paroisse Saint-Maurice, à l'exception de Philomène Cohu pour la paroisse Saint-Léonard. Ce faisant, elles sont, sinon soumises à l'autorité de l'église paroissiale, du moins réceptives à l'influence sociale de l'église dans la paroisse et la ville en général.

D'un point de vue plus proprement social, la bénédiction de leurs mariages marque leur appartenance à un groupe religieux, qui, de ce fait, détermine leurs identités de femmes catholiques. Cette composante irait-elle jusqu'à primer une toute identité ouvrière ou conscience de classe ? Nul ne peut avancer une telle hypothèse, il y faudrait convoquer d'autres registres de participation aux solennités de l'Église. Il n'en demeure

²³² A.D.M.L., 5 E 156/29.

²³³ A.D.M.L., 5 E 156/29.

²³⁴ Archives diocésaines de Maine-et-Loire, en voie de classement. Annexe 36.

²³⁵ Archives diocésaines de Maine-et-Loire, en voie de classement. Annexe 37.

²³⁶ Archives diocésaines de Maine-et-Loire, en voie de classement. Annexe 38.

²³⁷ Archives diocésaines de Maine-et-Loire, en voie de classement. Annexe 39.

²³⁸ Archives diocésaines de Maine-et-Loire, en voie de classement. Annexe 40.

²³⁹ Archives diocésaines de Maine-et-Loire, en voie de classement. Annexe 41.

pas moins incontestable que la religion était une composante essentielle de la vie de ces ouvrières, y compris pour Philomène Cohu, la seule absente des comptes rendus de la Société Saint-Joseph. En tous les cas, l'indice de religiosité comme d'appartenance sociale semblent réunis pour vérifier le poids de l'autorité catholique sur ces trajectoires suivies.

Toutes ces considérations touchant autant à l'ordre spirituel qu'aux contingences matérielles méritent d'être approfondies au fil des trajectoires de ces épouses, réservées aux sous-chapitres qui suivent. Elles prouvent que l'identité de ces couturières se conçoit par des multiples aléas où interagissent héritages du passé, contingences du présent et perspectives pour l'avenir. Toujours est-il que de telles motivations se placent au cœur de la réflexion des sociologues et économistes catholiques sur les soins procurés à l'héritage chez les familles ouvrières conformées aux bons principes du Décalogue²⁴⁰.

À la vue du récit complet de ces trajectoires, il faut intégrer en conséquence l'adhésion ou la participation aux œuvres de l'Église à Angers. Ici est privilégiée leur participation – la seule attestée – aux œuvres sociales de la Société de la protection du travail chrétien, sous le patronage de Saint-Joseph, ainsi qu'il a été annoncé à l'introduction de cette étude. La part de celles qui ont réglé leurs conditions civiles par leurs actes de mariage semble relativement conséquente pour un milieu professionnel assez vulnérable et donné comme peu averti ou indifférent aux aménagements du code civil en général, d'après Jean-Paul Barrière²⁴¹.

Il est pourtant compréhensible qu'on se penche sur les disparités de revenus, d'économies et de qualifications au sein d'un monde industriel hétérogène²⁴². Devant une telle hétérogénéité, les degrés de sensibilité et de réceptivité aux normes de l'Église varient beaucoup²⁴³. Le cas des élites ouvrières du textile à Paris du XIX^e siècle constitue un exemple de milieu professionnel libre-penseur et ce depuis le XVIII^e siècle, alors que

²⁴⁰ Frédéric Le Play, *L'organisation du travail, selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue : avec un précis d'observations comparées sur la distinction du bien et du mal dans le régime du travail, les causes du mal actuel*, 1870.

²⁴¹ Jean-Paul Barrière, « Les veuves dans la ville en France au XIX^e siècle : images, rôles, types sociaux », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, *op.cit.*, p.10.

²⁴² Anais Albert, « Les conflits du travail dans l'industrie textile à Paris sous le second Empire », *Le Mouvement social*, n°276, *op.cit.*, p. 107-128. On peut mesurer toute l'ampleur de cette diversité du secteur du textile entre ouvriers et ouvrières. L'auteure rend compte notamment d'une industrie textile « structurée à la fois par les métiers, par les qualifications, le genre et l'âge des travailleurs, par la forme du travail et enfin par les chaînes de sous-traitance. »

²⁴³ Gérard Cholvy, *Être chrétien en France au XIX^e siècle 1790-1914*, *op.cit.*, p.101.

chez celles d'Angers ce trait semble moins marqué. Assurément, en cela jouent les contrastes régionaux, perceptibles d'un département à l'autre.

Pour le cas qui nous concerne, c'est au point d'articulation entre les devoirs d'état, c'est-à-dire ceux de mère, d'épouse ou de travailleuse, redéfinis par l'Église, et les positions sociales de ces ouvrières que l'institution ecclésiastique peut agir en tant qu'institution sociale et facteur d'identité. En d'autres termes, il faut tenir compte de la part de croyances ou traditions religieuses, dans les choix de vie de ces couturières. Cela englobe la participation, sous quelle forme que ce soit, dans des œuvres sociales ou institutions économiques dans une période où les femmes sont exclues des cercles ou des sociétés de loisir²⁴⁴.

2.B. L'INVESTISSEMENT DANS LES ŒUVRES DE L'ÉGLISE

L'adhésion aux œuvres de l'Église de la part de ces femmes travailleuses doit tenir compte de leur degré d'investissement dans les différentes sociétés de secours mutuels, d'apprentissage ou de patronage promus par le diocèse d'Angers. En tant qu'actrices il faut interroger les usages propres qu'elles font des œuvres non seulement du point de vue de leur vie civile mais aussi de leurs carrières de couturières ou de lingères. Il s'agit en conséquence d'examiner le poids de l'Église dans la reconnaissance de leur travail, à défaut d'une vraie promotion de carrière ou d'élévation de statut dans d'autres sphères sociales.

Nous retrouvons les traces de vie de ces femmes dans les comptes-rendus²⁴⁵ ou les annuaires de la société Saint-Joseph, fondée par le capucin Ludovic de Besse à Angers en 1875. Dénommée *Société de la protection du travail chrétien sous le patronage de Saint-Joseph*, autorisée par la préfecture en 1876²⁴⁶, son œuvre annexe des apprenties, leur met à disposition des apprenties de la couture, souvent recueillies au préalable dans les congrégations religieuses actives de la ville à l'image des Sœurs des Pauvres²⁴⁷.

De la sorte, le Père Ludovic et les dames patronnesses qui le secondent, prétendent mener à bien une œuvre de moralisation des travailleurs et de leurs familles par une

²⁴⁴ Jean-Luc Marais, *Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles*, op.cit., p.82.

²⁴⁵ Archives de la Bibliothèque franciscaine des Capucins de France à Paris, cote 12 L I 95. Annexe 42

²⁴⁶ A.D.M.L., 2 V 24.

²⁴⁷ Bibliothèque franciscaine des Capucins de France, 12 L I 95. La Congrégation des Sœurs des Pauvres est mentionnée dans le compte-rendu du 24 juillet 1886.

réforme²⁴⁸ des ateliers. Sur ce point, ils entrent en résonance avec les positions tenues par Frédéric Le Play et d'autres figures du catholicisme social sur l'état moral des familles et sa dégradation dans les classes ouvrières. Dans le même temps, le capucin prend ses distances avec les autorités conservatrices de la ville en faisant scission avec les cercles ouvriers de la ville d'Angers²⁴⁹, alors dirigés par des laïcs. Ce faisant, il met en avant ses visées plus réformatrices que conservatrices pour mieux s'adapter à la classe ouvrière, mettant en avant une science sociale et économique catholique d'inspiration franciscaine²⁵⁰. Alors que les autorités laïques de la ville mettaient le curseur de leurs œuvres sur les loisirs des ouvriers pour les occuper²⁵¹, le Père Ludovic prétendait s'attaquer à la racine du mal en visant avant tout une nouvelle formation dans les ateliers, jugés la source de l'impiété et de l'immoralité. La fondation de la confrérie de Notre-Dame de Nazareth en 1878 à la destination des ouvrières allait sans doute dans le sens d'une élévation morale des ateliers :

« On a tout dit sur les désordres qui règnent dans les ateliers. Impossible de se faire illusion sur la gravité d'un mal qui atteint les proportions d'une calamité publique. Car c'est là que commence à se pervertir la classe ouvrière. Les ateliers sont de tels foyers de corruption qu'ils rendent inutiles les efforts des Frères et des Sœurs, du prêtre et des parents chrétiens pour sauver les enfants du peuple²⁵². »

Au sens du révérend capucin, non seulement la dévotion et la prière vont de pair avec l'organisation du travail, mais les statuts professionnels sont revus à l'aune des préoccupations sociales de l'association. Ses classifications doivent en conséquence être revues en interaction avec celles assignées par l'administration au recensement ou à l'état

²⁴⁸ A.D.M.L., 2 V 24. Le "réforme" revient à plusieurs reprises dans le livret des statuts de la Société dont un exemplaire de 1878 se trouve en annexe des rapports de la préfecture sur cette société en 1879.

²⁴⁹ Hilaire de Barenton, *Le Père Ludovic de Besse : L'apôtre et l'initiateur des œuvres sociales en France*, Paris, Librairie Saint-François, 1935, p. 59. Cette scission intervient du fait de la résistance du Comité du Comité d'Angers aux initiatives du Père Ludovic visant à déterminer les ateliers chrétiens via des enquêtes de mœurs et un annuaire.

²⁵⁰ Bibliothèque municipale d'Angers, CP930, *Union économique*, numéro du 1^{er} février 1886.

²⁵¹ Jean-Luc Marais, « Le Diocèse d'Angers » in François Lebrun (Dir.) *Histoire des diocèses de France*, op.cit, p. 218-219.

²⁵² Bibliothèque franciscaine des Capucins de France, 12 LI 98. Annexe 43. Ce tableau brossé par le Père Ludovic entre en résonance avec le constat posé par Frédéric Le Play dans *L'organisation du travail, selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue* : « L'intérêt universel qu'excite en Occident la question du travail provient surtout du mal qui règne dans beaucoup d'ateliers, et qui trouble l'ordre social. ». Le mouvement de réforme qui les pousse à identifier l'atelier comme la racine du mal est donc le même.

civil. À la lumière de ces diagnostics propres à l'expérience du Père Ludovic, il est facile de clarifier le rôle des maîtresses de la couture dans cet immense chantier de réformes. Dans son mémoire sur le Père Ludovic de Besse et ses œuvres sociales, le capucin Hilaire de Barenton consacre un bref passage sur la confrérie Notre Dame de Nazareth²⁵³, où il est question d'un supposé rôle actif des ouvrières dans le démarrage de la réforme :

« Il ne travailla qu'avec le concours des petites gens, des pauvres ouvrières d'abord, puis des ouvriers et des travailleurs de toute condition. S'il trouva, sur sa route, quelques saintes femmes, quelques Joseph d'Arimathie, comme Jésus en Judée, comme les Apôtres dans leurs pérégrinations à travers le monde, ils restèrent l'exception. Les autres s'écartèrent de lui comme d'un gêneur, qui risquait de les compromettre.²⁵⁴ »

Or, il nous est permis de juger par-là, un tant soit peu, la place que remplissaient les ouvrières du textile dans la mémoire de l'œuvre consignée par le capucin. Tout d'abord leur statut de femmes semble être relevé comme digne de mémoire et il constitue en ce sens un aspect important de la mémoire sur les ouvrières examinées. Leur modestie même est louée par l'auteur et semble s'inscrire dans l'esprit de réformation ascétique de l'œuvre. La référence à la piété requise de ces maîtresses est évoquée à plusieurs occasions. Elle est nécessaire à la mise sur pied d'une réforme des mœurs ambitionnée, mais aussi dans le but que se donne l'Église d'irradier sur toutes les couches sociales de la ville en vue de leur contrôle social. Cela est aisément vérifiable à la lecture des visites des ateliers, d'après un compte-rendu de l'œuvre des apprenties daté de 1879 :

« Cette visite est l'une des missions les plus douces ; elle met la zélatrice en contact fréquent avec la maîtresse d'atelier et l'apprentie.

Les enfants, choisis dans les familles chrétiennes, placés près des maîtresses pieuses qui les surveillent avec zèle sous le rapport moral et religieux, ont généralement une conduite qui permet d'espérer des résultats satisfaisants [...]»²⁵⁵

En l'occurrence, si ladite conduite des maîtresses les place en première ligne dans la formation des jeunes apprenties, c'est bien qu'elles répondaient favorablement aux

²⁵³ Hilaire de Barenton, *Le Père Ludovic de Besse : L'apôtre et l'initiateur des œuvres sociales en France*, op.cit., p. 191.

²⁵⁴ *Idem.*

²⁵⁵ *Ibidem.*, p.178.

enquêtes de mœurs menées – on suppose minutieusement - par l'association via de multiples procédés, signalés et dénoncés, au demeurant, par la préfecture en 1879²⁵⁶. On peut noter, à propos de leur piété présumée, le discours élogieux de l'abbé Lecointre, délégué par le Père Ludovic dans la direction de l'œuvre des apprenties à partir de 1880 :

« Je connais, dans cette ville, un atelier où, matin et soir, la maîtresse et son apprentie s'agenouillent à côté l'une de l'autre et font monter vers le Ciel les accents d'une commune prière. Chaque jour, dès l'heure la plus matinale, elles se hâtent vers la maison du Seigneur ; elles viennent adorer le divin Maître dans son tabernacle et lui demander l'abondance de ses grâces en assistant à l'auguste sacrifice de nos autels. Puis, à toutes les solennités de l'Église, on les voit toutes les deux, animées des sentiments d'une contrition sincère, purifier leur cœur au tribunal de la pénitence, on les voit s'asseoir ensemble à la Table sainte avec une piété qu'envieraient les anges. Il me semble, Mesdames, que j'ai décrit là l'histoire non d'un atelier, mais de tous les ateliers de l'œuvre de Saint-Joseph. C'est pourquoi, sur cette question de l'exemple, je ne vous dirai que ces deux mots : continuez, comme vous le faites, à marcher à la tête de vos jeunes apprenties, dans la voie de la piété et de la vertu²⁵⁷. »

L'exhortation au commandement et à la responsabilité des maîtresses dans la formation des jeunes apprenties s'énonce clairement. Celle-ci doit être conforme à la morale de Saint-Joseph, émanation de l'Église, car cautionnée par l'évêque²⁵⁸. Cette adhésion admet tout un moins un certain niveau d'obéissance aux prescriptions de l'Église, mais il ne faudrait pas pour autant réduire la conduite morale des maîtresses d'atelier à une piété rigoureuse centrée sur la mémoire de la Société de Saint-Joseph et de son action réformatrice pour les uns ou sectaire pour les autres. Ne faut-il y voir avant tout un respect de la "morale commune" comme le propose Jean-Luc Marais²⁵⁹ ? Dans le sort qu'il fait à la place de l'Église dans la vie sociale en Anjou au dernier tiers du XIX^e siècle, Jean-Luc Marais semble distinguer ce qui relève de la "morale traditionnelle" prêchée par les clercs et la "morale commune", pour expliquer les rapports des Angevins aux prescriptions de l'Église sur cette période. Aux dires de l'historien, cette "morale

²⁵⁶ A.D.M.L., cote 2 V 24. Annexe 44.

²⁵⁷ Cité par Hilaire de Barenton, *Le Père Ludovic de Besse : L'apôtre et l'initiateur des œuvres sociales en France*, op.cit., p.179.

²⁵⁸ Bibliothèque franciscaine des Capucins de France, 12 LI 98. Annexe 45.

²⁵⁹ Jean-Luc Marais, « Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles » in Histoire de l'Anjou, tome 4, op.cit., p. 130-131.

commune” serait socialement acceptée par les couples, à l’instar du respect de la confession ou encore la légitimité des naissances chez les couples angevins.

Par cette dichotomie, on discerne une morale rigide, fervente en intensité, par laquelle l’Église – comme toute autorité religieuse - voudrait régir les sociétés, les familles, les couples, et ce sous le prétexte souvent d’une réforme. Partant de là, se dessine l’hypothèse que la conduite affichée par les maîtresses pourrait être aussi motivée par une pression sociale de cette société, constituée en véritable nébuleuse dans la ville et voulant conformer leurs parcours à ses propres idéaux en matière de piété comme en matière d’organisation du travail. Son conseil de dames zélatrices et son président seraient alors prêts à faire abstraction de certaines errances de parcours. Ne voit-on, dans sa lettre pastorale publiée à la *Semaine religieuse* de 1880, l’évêque d’Angers Monseigneur Freppel encenser les « familles chrétiennes », peut-être pour mieux pointer le trouble affectant les familles qu’il côtoyait au quotidien de ses visites paroissiales ? Sur elles reposeraient les espoirs de la France tout entière :

« Si, depuis quelque temps surtout, le mal s’est accru dans des proportions effrayantes, comment ne pas espérer d’autre part, lorsqu’on voit ces merveilles de charité que la France sait opérer au milieu d’elle, et au-delà même de ses frontières ; [...] ces familles chrétiennes, encore si nombreuses, où se sont conservées avec les vrais principes, les traditions du respect, de l’honneur et de la fidélité ; ces populations laborieuses de nos villes et de nos campagnes, dont les sophistes peuvent bien réussir par moment à surprendre la bonne foi, mais qui au fond et malgré toutes les excitations d’une presse licencieuse et impie, n’en restent pas moins attachées à la religion et à l’Église²⁶⁰. »

Dans l’œuvre de réparation, pétrie de déclinisme, l’état moral des familles se révèle un enjeu crucial dans l’action salvifique de l’Église au même titre que la foi ou le travail dans les ateliers. Ces « vrais principes », « traditions du respect, de l’honneur et de la fidélité » résonnent une fois de plus avec le portrait des bons ateliers, brossé quelques années auparavant par l’ingénieur des mines, de tendance contre-révolutionnaire, Frédéric Le Play dans son *Organisation des ateliers conformément au Décalogue*. Tous ces diagnostics et les solutions pour y remédier contribuent à l’émergence d’une économie catholique, appuyée sur une logique à la fois charitable et corporatiste. Elle

²⁶⁰ Archives diocésaines d’Angers, *Semaine Religieuse*, 1880, p.26. Archives en voie de classement.

trouve son expression dans le journal *L'Union économique*, fondé en 1880 par le Père Ludovic de Besse pour diffuser et promouvoir l'économie populaire à destination des artisans, ouvriers et petits industriels. Un focus spécial y est mis sur la ville d'Angers non seulement par la fondation pionnière d'une société du travail par Ludovic de Besse mais aussi par la composition sociale du monde du travail angevin.

À une autre échelle résonne le discours du Pape Léon XIII aux vœux du Saint-Collège, en date du 24 décembre 1879, où un lien est émis entre la mission de l'Église, épouse du Christ, la société civile et la famille. Un tel propos revient aussi à condamner, ou du moins réprimander, tout régime matrimonial autre que le régime de la communauté des biens. En effet, la famille serait le premier échelon naturel de l'ordre divin et ce caractère marqué est en parfaite continuité avec les grandes orientations du *Syllabus* et ses paladins, notamment dans leur opposition au « droit absolu de l'État sur la famille²⁶¹ ». Ce discours mêle théologie et ordre naturel dans une même vue de réforme sociale applaudie par Monseigneur Freppel à l'échelle de son diocèse, ce qui renforce la légitimité d'action de la société Saint-Joseph. À ce titre, l'évêque d'Angers relaie les discours de Léon XIII pour mieux pontifier l'action sociale à venir à destination des vicaires et curés du diocèse :

« Aujourd'hui, en effet, l'Église est cruellement combattue dans ses doctrines, dans son autorité, dans sa mission providentielle à travers le monde. Aujourd'hui, la société civile, après qu'on a ébranlé jusqu'au fond les bases premières de tout ordre, est travaillée par des discordes intestines et profondes, et se trouve menacée d'une ruine extrême, par le fait de personnages méchants et pleins d'audace ; aujourd'hui enfin la famille sent se relâcher les liens de stabilité et de concorde entre les époux, de la soumission chez les enfants²⁶². »

En ces termes se présente la pastorale de l'Église en 1880. Mais cette note pastorale émanant de Léon XIII mérite qu'on s'y attarde dans la mesure où elle trouverait un écho dans les réalités sociales du diocèse perçues par son évêque. La famille y constitue un véritable leitmotiv de réforme.

C'est en conséquence toute la doctrine sociale de l'Église sous le pontificat de Léon XIII qui repose sur l'action formatrice et disciplinaire menée par des maîtresses de la couture,

²⁶¹ L'abbé Peltier, *Nouveaux développements de la doctrine de l'Encyclique Quanta Cura et du Syllabus*, p.5.

²⁶² Archives diocésaines du Maine-et-Loire, Revue *Semaine religieuse*, année 1880, p.14. Archives en voie de classement.

déjà expérimentées, dans le cadre d'une association religieuse et économique. Cette action s'annonce sous les bons auspices si l'on suit l'aumônier Lecoindre à propos de la vie pieuse et fervente en atelier, évoquée plus haut.

L'intensité de la ferveur va de pair non seulement avec l'élan de piété, mais aussi avec l'exactitude au travail. Affiliées à l'œuvre des apprenties, annexe de la société, les maîtresses couturières sont censées dispenser une formation aux jeunes apprenties du point de vue professionnel, avec tous les enjeux que comporte un contrat d'apprentissage autant pour les parents des jeunes filles que pour les patronnes. Certaines apprenties sont logées chez elles et cette coprésence physique peut avoir des aspects d'une filiation professionnelle, en plus d'une main-d'œuvre productive et peu coûteuse. Il n'en demeure pas moins que la mission religieuse est imputée aux patronnes qui doivent agir, dans cette mesure, en collaboration à la fois avec les autorités ecclésiastiques des congrégations partenaires et les dames zélatrices, issues de la notabilité. Autrement dit, une véritable communauté d'intérêts s'établit entre maîtresses ouvrières, dames patronnesses de la bourgeoisie et le prêtre ultramontain pour reconstruire des familles pauvres, voire à la limite de l'indigence, et, par conséquent, là où l'on se sent précisément « relâcher ces liens ».

Pour le cas particulier de l'œuvre des apprenties, une relation de genre est privilégiée puisque l'œuvre des apprenties est féminine et se destine exclusivement à des futures ouvrières féminines. Greffés aux enjeux de l'apprentissage, les enjeux de la famille et de l'enfance sont perceptibles à la lecture des comptes rendus des réunions de l'œuvre en présence du Père fondateur Ludovic de Besse qui les animent. À travers ses comptes rendus, un mécanisme d'identification entre les parcours des apprenties et le passé de leurs maîtresses semble transparaître à la lecture attentive des passages sur leurs situations d'infortune²⁶³ :

« [...] *apprenties qui se présentent* :

²⁶³ Archives de la Bibliothèque franciscaine des Capucins de France à Paris, cote 12 L I 95.

1. *Camille Hurtaud, chez Mlle. Boismartel, cout. [couturière] rue du Mail 22 – elle est élevée par ses g^{ds}[grands] parents, n'ayant plus ni père ni mère, Mlle de Caqueray la recommande. – L'enfant demeure à la Madeleine. – Entrée en juillet 85. –*

2. *Honorine Leroy, chez M^{lle} Bricard conf. [confectionneuse] rue Chat. [Château] gontier 14. Cette enfant est protégée par la Sup. [Supérieure] des S^{rs} des Pauvres des Serv. Des Pauvres, rue S^e [Sainte] Eutrope. La mère est seule pour élever 8 enfants ; elle demeure Quai Ligny. – Entrée en Juillet 85 –*

3. *Victorine Laigre a fait ses [...] père à l'usine P.[Père] de 6 enfants [...] ²⁶⁴»*

En l'occurrence, les filles se présentent aux secours mutuels de l'œuvre en fonction de l'état de leurs familles mais aussi des besoins et sollicitations des ateliers de leurs maîtresses. Celles-ci disposent bel et bien d'un droit de regard sur la distribution partielle et pondérée des ressources de l'œuvre et peuvent, selon toute vraisemblance, en faire usage comme un outil de contrôle de leur main d'œuvre dans le cadre d'un apprentissage défini et régulé²⁶⁵.

À défaut de contrats de travail disponibles, ce droit est explicité dans le compte-rendu de 1879 cité plus haut : « La Société les place dans les ateliers de l'œuvre et donne soit aux parents, soit aux maîtresses qui se chargent de nourrir leurs apprenties une somme d'environ 10 francs par mois²⁶⁶. ». À ce titre, elles se comportent en quelque sorte en suppléantes des parents et agissent par conséquent comme tutrices, ce qui renvoie à une dimension importante de leur statut social dans l'association, sans doute valorisante si on les compare aux couturières de l'usine concentrée tenues en marge par l'association²⁶⁷. C'est en ce sens qu'à travers une œuvre influente l'Église opère elle aussi, à sa manière, sa propre hiérarchie des travailleurs dans le monde du travail au même titre qu'un Conseil des tissus à Paris²⁶⁸ ou un tribunal du commerce ou des Prudhommes.

²⁶⁴ Bibliothèque franciscaine des Capucins de France, cote 12 L I 95, réunion du 15 juin 1886.

²⁶⁵ Il faut rappeler que les traces de supposés contrats d'apprentissage entre la société, les maîtresses et les apprenties, sous seing privé, manquent à l'A.D.M.L.

²⁶⁶ Rapporté par Hilaire de Barenton, *Le Père Ludovic de Besse : L'apôtre et l'initiateur des œuvres sociales en France, op.cit.*, p.177.

²⁶⁷ A.D.M.L., cote 2 V 24. D'après les statuts de l'annuaire de l'année 1878.

²⁶⁸ Anaïs Albert, « Les conflits du travail dans l'industrie du textile à Paris », *Le Mouvement social, op.cit.*, p.107-128.

En l'occurrence, cette autorité de patronne peut se confondre avec la tutelle maternelle, et ce d'autant plus qu'une fraction de ces maîtresses sont encore célibataires²⁶⁹, à l'image d'Augustine Boismartel. Les sphères domestique, familiale et professionnelle s'entremêlent fortement dans le microcosme social d'ouvrières du textile à Saint-Joseph.

Il faut en outre garder à l'esprit que ces comptes rendus sont écrits et consignés par les dames patronnesses disposant du temps et de loisir pour s'adonner à la plume. Leur rôle dans la présentation des apprenties admissibles aux secours n'est pas négligeable. Le registre et le contexte de production ressortent en conséquence dans un ton de commisération qui fonctionne comme un moyen de pression sur les ateliers et l'exercice de leurs compétences de notables dans l'association. Par ce procédé bien établi, elles assignent en fin de compte les couturières et leurs apprenties au même milieu. Par une sorte de destinée tracée qui exclut, implicitement, une véritable ascension sociale des maîtresses, les dames zélatrices réécrivent leur mémoire sociale qui en est d'autant plus biaisée. Du fait de la consignation par écrit de ces narratifs et de ces réunions dans les archives de la Société Saint-Joseph, ils constituent les seuls temps et les seuls lieux où sont mis au jour des pans de la vie des ouvrières en dehors des recueils de l'administration.

La vision des interactions entre les maîtresses et les apprenties n'est donc pas sans biais. Avant tout, il s'agit de rapports rédigés entre notables et à l'intention de notables. Incidemment, s'ils livrent des indices d'un environnement d'apprentissage où les tensions sont palpables, l'épaisseur des relations de travail avec leurs rapports de force quotidiens, d'éventuelle amitié, d'insatisfaction ou de méfiance, doit être approfondie. Quelques courts passages sont tout au plus susceptibles de nous interpeller sur un malaise à peine ébruité et qui fait tache dans le rapport, ainsi lorsqu'une apprentie quitte l'atelier à la suite d'une observation de sa maîtresse :

« Vient ensuite le compte-rendu des visites dans les ateliers, les notes sont en général satisfaisantes : cependant une jeune apprentie, Louise Vivant, chez mlle. Peltier a quitté sa

²⁶⁹ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 44/125.

*maîtresse, pour une observation, la mère a trouvé que sa fille n'avait plus besoin de l'œuvre et l'a retirée.*²⁷⁰ »

Ce départ intervient visiblement avant le terme prévu d'un contrat. D'autres exemples d'un sentiment de gêne pointent peut-être l'envers du décor d'une organisation du travail censée être harmonieuse et édifiante face à ses concurrents ou ennemis dans la ville. C'est toute l'image construite d'un édifice social harmonieux et solide qui peut être mis à mal. Avant tout, il faut entrevoir, par ces mêmes brèches d'intimité, des points de tension et de fractures que se proposaient de résorber les hautes instances de l'association.

L'association du révérend capucin, tout en ayant pour boussole l'encyclique du *Quanta cura* de Pie IX²⁷¹, dressé contre les dénommés « erreurs » de la modernité, ne voyait pas dans les conditions de travail des maîtresses ouvrières un élément incontestable de réforme souhaitée de l'organisation de l'atelier ? Dans la mesure où leurs foyers se confondaient avec leurs lieux de travail et que leur vie professionnelle ne se résumait pas au ménage, leurs activités restaient centrées sur le foyer et donc compatibles avec une moralité féminine, voire une « féminité respectable²⁷² ». Dans l'esprit paternaliste de l'œuvre sur les relations de travail, cette coprésence physique, voire intime, entre maîtresse sévère mais juste et la jeune apprentie à former rejoignait les vues de purification du foyer énoncées par la confrérie de Notre-Dame de Nazareth²⁷³.

Au sinistre spectre de la prostitution si caractéristique de magasins de nouveauté ou de mode à Paris²⁷⁴ ou dans l'industrie concentrée, la Société Saint-Joseph prétendait ainsi garder ses enfants apprenties dans de familles certifiées pieuses. Une fois de plus, la logique familiale était transposée au lieu de travail. L'état de dévotion à la prière, exaltée par l'aumônier Lecoindre, subsumerait ces relations dans une grande fraternité chrétienne. À l'horizon du passage par l'atelier de ces enfants, était pressenti le mariage

²⁷⁰ Bibliothèque franciscaine des Capucins de France, cote 12 L I 95, réunion du 24 juillet 1886.

²⁷¹ A.D.M.L., 2 V 24.

²⁷² Claire Lemerrier, « Genre et hiérarchies des métiers du textile en France selon les guides pour le choix d'un état », 1850-1900 », *Le Mouvement social*, *op.cit.*, p.129-149.

²⁷³ Bibliothèque franciscaine des capucins de France, cote 12 L I 98.

²⁷⁴ Françoise Parent-Lardeur, « La vendeuse de grand magasin », in Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber (Dir.), *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine 18^e- 20^e siècle*, *op.cit.*, p.103. Le cas des grands magasins de Paris où les demoiselles de la Province pouvaient s'exposer à la prostitution y sont documentés et se prêtent à la comparaison avec les parcours des apprenties de Saint-Joseph.

à l'instar de « Mlle. Humeau devant se marier et quitter Angers²⁷⁵ [...] », d'après la séance du 15 juin 1886. Une fois devenues femmes mariées, ces apprenties reproduiraient vraisemblablement les mêmes trajectoires sociales de leurs maîtresses.

Cette double préoccupation pour la correction du foyer et la préservation de la morale féminine liée à la domesticité répondait aux vœux d'auteurs de la fin du XIX^e siècle à l'origine de guides pour les choix de professions féminines qui se généralisaient dans les années 1880-1890, destinés spécifiquement à de jeunes femmes, à l'image du premier dans le genre, *Le choix d'un état. Arts et métiers propres aux femmes*²⁷⁶. En cela, ils ont forgé une identité féminine et ont conforté le rôle de l'Église, sous quel courant qu'il fût, dans la construction de cette identité à la fois genrée et ouvrière.

Les parcours de ces couturières semblent, de ce point de vue en particulier, s'inscrire dans une conjoncture s'étirant de 1850 à 1900, définie, toujours d'après les historiens du genre, au travail telle que Claire Lemerrier, par un effort de « maintien des hiérarchies sociales²⁷⁷ » à l'aune d'un marché du travail en mutation. Celle-ci s'amplifie encore sous les effets visibles d'un premier mouvement impulsé de scolarisation. C'est au demeurant l'insertion de leurs parcours dans ce contexte plus large qui nous aide à élucider leurs rôles et leurs mémoires, demeurant à bien des égards anonymes, dans l'histoire d'Angers au XIX^e siècle. Il semble alors opportun d'approcher leurs descendance et leur succession afin de mieux préciser et cerner ces rôles et ces mémoires dont nous ne pouvons proposer que des esquisses.

²⁷⁵ Bibliothèque franciscaine des capucins de France, 12 L I 95.

²⁷⁶ Claire Lemerrier, « Genre et hiérarchies des métiers du textile en France selon les guides pour le « choix d'un état », 1850-1900 », *Le Mouvement social*, n°276, *op.cit.*, p.129-149.

²⁷⁷ *Idem.*

3. LEURS PATRIMOINES ET LEUR FIN DE VIE

À partir d'une étude approfondie²⁷⁸ sur l'organisation des ateliers dans l'œuvre des apprenties, il est possible de se rendre compte des logiques de travail qui y président et rythment le quotidien des maîtresses ouvrières. Dans ces ateliers- changeant de localisation au gré des opportunités d'emploi, des saisons mortes ou des habitudes des clientèles, sans compter le prix du foncier en centre-ville – le principe de la rentabilité ne semblerait pas s'appliquer tel que dans un grand magasin de mode ou de confection peints par Émile Zola²⁷⁹. À la place, semble primer la préoccupation constante de pérennité de l'atelier, soutenu par une logique d'entraide familiale sous plusieurs aspects, à commencer par le partage de frais de loyer entre la maîtresse couturière et le mari ouvrier²⁸⁰. S'y ajoutent évidemment les aides et les subventions accordées par la société de patronage aux jeunes apprenties.

Toutes ces préoccupations sont liées sans doute aux mutations de l'organisation du travail et aux aléas des conjonctures frappant les ouvriers et ouvrières en première ligne. Elles entraînent des répercussions dans les conduites et les entretiens des patrimoines de ces couturières (A) et par voie de conséquence dans leurs états de successions ainsi que dans leurs descendance (B).

3.A. L'ÉVOLUTION DE LEURS PATRIMOINES

Leurs patrimoines se composent et se recomposent au gré de leurs revenus, de leurs changements de statuts, mais d'autres facteurs de départ doivent être intégrés dans leurs évolutions. Toutes ces maîtresses de la couture "mises à leurs comptes" ou établies n'ont pas bénéficié d'un même capital de départ pour se lancer dans des « métiers proprement

²⁷⁸ Étude appuyée ici surtout sur les comptes rendus des visites des ateliers déjà mobilisés, cote 12 LI 95.

²⁷⁹ Émile Zola, *Au Bonheur des Dames*, 1883.

²⁸⁰ Manuela Martini et Pascal Vernus, « Tisseurs et tisseuses en soie au travail dans les ateliers de la Fabrique de Lyon au milieu du XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, *op.cit.*, p.71-92 Pour les couturières mariées comme pour celles célibataires, les membres du foyer déclarés aux recensements de population sont autant d'éléments productifs du ménage. Le choix de se marier comme celui de se procurer des apprentis ou avoir des enfants s'inscrivent dans cette logique de pérennité du foyer, indissociable de celle de l'atelier. Manuela Martini et Pascal Vernus démontrent dans leur étude jusqu'à quel point l'implication de l'épouse dans la vie active de l'atelier accroît la compétitivité de l'atelier par comparaison avec les ateliers tenus par des maîtres ouvriers ou maîtresses ouvrières en veuvage ou célibat.

aits », d'après les hiérarchies promues par les guides pour le choix d'un métier²⁸¹. Intrinsèquement lié à ce nécessaire capital de départ, l'accès à l'apprentissage conditionne le démarrage professionnel. Or, il a été observé, dès leurs naissances, un capital de départ et un réseau professionnel établi pour les couturières issues d'un milieu marchand ou d'imprimeurs qualifiés du textile²⁸². L'éducation dans ces milieux rendait possible un apprentissage plus complet que celui des couturières aux statuts juridiques plus incertains tels que ceux de journalières ou ménagères²⁸³.

Un pareil schéma tire d'autant plus sa pertinence dans le cadre de travail appliqué ici que pour les auteurs des guides des métiers, analysés par Claire Lemerrier²⁸⁴, les métiers d'ouvrage, en lien avec l'apprentissage, s'offraient comme des choix de métiers plus prometteurs en termes de richesses que ceux des journaliers ou des domestiques. Dans la vision eugéniste de l'époque, il s'agissait d'un vœu des élites sociales et économiques de diriger les filles et les garçons ouvriers vers des métiers manuels plus gratifiants en vue d'une relative ascension sociale, tout en éloignant les professions libérales, - réservées à la bourgeoisie - de leurs horizons professionnels et culturels. Dans ce dessein s'inscrivait également la Société de la protection du travail chrétien et plus largement les figures de proue du catholicisme social, d'extraction souvent bourgeoise. Ce faisant, ils prônaient

²⁸¹ Grâce aux travaux récents sur les guides des métiers approfondis par Claire Lemerrier, nous apprenons aussi beaucoup sur les frontières juridiques et sociales entre "métiers proprement dits" définis juridiquement par le louage d'un ouvrage et qui requièrent un apprentissage, à l'instar des couturières, et les faux métiers caractérisés par un louage de service, regroupant domestiques et journaliers. Sur ce point, l'historienne met en évidence les possibilités d'ascension sociale de ces métiers, accréditées par le genre éditorial des guides. Elle conclut, cependant, que l'exercice de ces métiers peut aussi se destiner à une bourgeoisie en voie de déclassement. Les cas disparates des trajectoires sociales dont nous disposons nous amènent à nous interroger sur ces stratégies.

²⁸² Pierrette Pezerat et Danielle Poublan, « Les employées des postes » in Arlette Farge et Christine Klapisch-Zuber (Dir.), *Madame ou Mademoiselle?*, *op.cit.*, p.142.

Il faut aussi envisager l'hypothèse établie par Pierrette Pezerat et Danielle Poublan, à propos de la catégorie des employées de poste sur le lien entre aspirations au mariage trop élevées et une « éducation donnée à coup de privations par des parents récemment parvenus à la petite bourgeoisie (ou par l'éducation reçue à la Maison de la Légion d'honneur) [...].

²⁸³ Pour cela on renvoie aux conditions des mères de couturières telles que Nathalie Bodin ou de Philomène Cohu, toutes exposées dans le Tableau 4 *Professions des parents de l'ensemble des couturières/ lingères* au premier chapitre.

²⁸⁴ Claire Lemerrier, « Genre et hiérarchies des métiers du textile en France selon les guides pour le « choix d'un état » 1850-1900 », *Le Mouvement social*, n°276, *op.cit.*, p. 129-149.

une échappée de l'usine et du salariat, conçu dans les milieux franciscains et capucins du père Ludovic de Besse comme un esclavage détournant les âmes de Dieu²⁸⁵.

Cette distinction est celle qui opère tacitement au sein de l'association religieuse qui les reçoit sous le patronage de Saint-Joseph, celui-ci étant le saint patron du travail célébré le 19 mars. Elle entremêle théologie, doctrine économique et conditionne l'action sociale qui se met en œuvre sous l'apostolat de Léon XIII²⁸⁶. Mais il faut envisager dans le tri entre l'ouvrier industriel, créateur et celui qui loue son corps une sélection idéologiquement admise entre le bon travailleur, ouvrier économe d'un côté et le journalier dissipé, voire vicieux, de l'autre côté. L'apologie de la vertu n'y est pas loin et elle se trouve explicitée par la dénomination même de la structure où sont intégrées les maîtresses ouvrières : *Société de la Protection du travail chrétien et de la vertu, sous le patronage de Saint-Joseph*.

Appliquée spécialement dans le quotidien des travailleurs comme des petits patrons – un quotidien accaparé par le temps de travail²⁸⁷ –, la vertu plaidée par les cercles des ouvriers catholiques se mesurait entre autres par les conduites de leurs patrimoines et les usages de leurs héritages pour leur conservation. Nous pouvons tirer profit des observations de Le Play sur les pratiques ouvrières sur ce point majeur, afin de les confronter aux trajectoires sociales reconstituées. Il en résulte que cette vision d'un travail vertueux, par l'épargne notamment, source de revenus et de patrimoine, demeure une vue d'esprit des élites et des classes dirigeantes qui veulent réguler le monde ouvrier tout au long du XIX^e siècle. Elle se heurte en réalité aux situations instables de ces foyers où les tentatives d'épargne servaient plutôt à sécuriser ses lendemains.

Par les devoirs qu'il implique, toujours selon la doctrine des réformateurs catholiques ultramontains, l'entretien d'un patrimoine se pose en étroite corrélation avec les habitudes

²⁸⁵ S'adonnant à un exercice de rhétorique mêlant sagement raisonnement économique et considérations théologiques, le capucin Ludovic de Besse, justifie, dans l'une de ses réflexions, la création d'établissements de crédits mutuels catholique à l'image de la Banque populaire fondée à Angers en 1878. De la sorte, il nourrit toute une doctrine qui aboutit à la nécessité exprimée d'échapper à la condition de salarié pour se mettre à son compte.

²⁸⁶ C'est sous le pontificat de Léon XIII en effet que toute une réflexion sur l'organisation du travail et une consécutive réforme des ateliers occupe les agendas et les débats au sein de la mouvance catholique sociale. Il est intéressant à ce propos de s'attarder sur l'avant-propos de Claudio Jannet, à l'ouvrage de Frédéric Le Play, *L'organisation du travail*. Claudio Jannet était un éminent professeur à l'Institut catholique de Paris ainsi qu'une référence de l'*Union économique* du Père Ludovic pour ses travaux sur la question sociale.

²⁸⁷ Perrette Pezerat et de Danièle Poublot, « Femmes sans maris, les employées des postes », in Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber, *Madame ou Mademoiselle?*, op.cit., page 136.

de travail, elles-mêmes fondées sur les principes du Décalogue et de la Religion, répugnant toute conception de la propriété réduite à la « jouissance personnelle²⁸⁸ ». La stricte obéissance à ces devoirs s'incarne dans la figure du patron d'atelier spécialement vertueux, dénommé par Le Play une « Autorité sociale » en tant que clef de voûte de la réussite de sa réforme. Les traits sous lesquels ces autorités nous sont dépeintes allient à la bonne gestion de l'atelier le bienfondé du modèle de la famille élargie :

« Les Autorités sociales ne se rencontrent pas seulement dans la grande industrie, c'est-à-dire dans les ateliers desservis par de nombreux ouvriers, elles se trouvent également à la tête de petits établissements à familles-souches, où l'atelier se confond avec le foyer. Le père, qui est aussi le patron, est associé à un héritier marié dans la maison : il s'adjoint, en outre, pour ouvriers, des parents célibataires qui s'attachent au foyer des ancêtres, les enfants adultes qui n'ont point créé au dehors un établissement avec leur dot, enfin, au besoin, des compagnons et des apprentis, admis sur un pied d'égalité au sein de la famille, en qualité de domestiques²⁸⁹. »

Ce discours a pour corolaire une organisation du travail fondée sur les liens familiaux -au sens ample du terme - c'est-à-dire au-delà de la parentèle, comprenant la maisonnée -, et donc loin d'un contrôle exercé par les administrations et les pouvoirs publics, par sa marge de manœuvre en termes d'influence sociale. Le modèle de travail et de société qu'il prône assigne une place prépondérante aux familles enracinées dans un lieu depuis plusieurs générations, soit le temps de prendre souche et donc de se constituer un véritable patrimoine susceptible d'être transmis et préservé, voire sacralisé. Celui-ci doit profiter, via l'influence sociale et morale du père de famille, au bien-être de la famille et ses proches dans l'atelier où ils s'épanouissent. Il implique une affection au foyer sous la houlette du père de famille qui est tout autant le patron et le père. Celui-ci désigne pour héritier, toujours d'après la « famille souche²⁹⁰ » caractérisée par Le Play, le descendant le plus apte à diriger l'atelier, tout en ménageant un capital aux cohéritiers, poussés à fonder d'autres ateliers et à étendre la renommée de la maison ancienne sur d'autres contrées. L'analogie avec les destinées d'Isaac et de Jacob est parfaite.

²⁸⁸ Frédéric Le Play, *L'organisation du travail selon la coutume des ateliers et la Loi du Décalogue*, op.cit., Page 12.

²⁸⁹ *Ibidem*, p. 20.

²⁹⁰ *Ibidem*, p.26.

La capacité à hériter est par conséquent inhérente au bon usage d'un patrimoine autant matériel que spirituel et affectif. En effet, il se réfère à un ensemble de traditions et de conduites morales dans l'atelier, transmises de génération en génération et inspirées du Décalogue. Ainsi le patrimoine de la famille-souche se définit par la transmission fidèle de devoirs, au sens de Le Play :

« La famille-souche offre, entre les deux types extrêmes de la famille, une admirable organisation, qui conjure à la fois les inconvénients de la routine et de l'instabilité. Elle est représentée par des types excellents dans toutes les localités prospères de la région centrale et de l'Occident. Sous ce régime, le père transmet le foyer et l'atelier des ancêtres à celui de ses enfants qu'il juge le plus capable de remplir envers la famille, les ouvriers, la localité et l'État, les devoirs tracés par la Coutume. De concert avec cet héritier, qu'il s'associe aussitôt que possible, il dote ses autres enfants avec l'épargne réalisée pendant le cours d'une génération. Il laisse d'ailleurs à ces derniers toute liberté de s'établir dans les carrières qui répondent mieux à leurs goûts²⁹¹. »

Même si l'on peut soupçonner quelques aspects de ce régime familial, sorte de modèle paternaliste, dans le fonctionnement de quelques ateliers des maîtresses couturières étudiées ici, son organisation de travail est loin de s'appliquer intégralement à leurs structures familiales et à leurs parcours depuis leurs naissances jusqu'à leurs décès. En cela, le rôle d'une association religieuse comme Saint-Joseph peut fausser le jeu tout en essayant de réformer ces familles selon le modèle de la famille-souche. Ce jeu de rôles consiste à décerner à des ouvrières couturières un semblant d'autorité sociale et accessoirement une source de revenus en vue d'un patrimoine faisant miroiter une vie bourgeoise, pourtant hors de portée.

Une telle ingénierie sociale induit une imitation des valeurs bourgeoises par un groupe professionnel du monde ouvrier. En dépit de ses origines populaires, le Père Ludovic lui-même, élevé dans un petit séminaire aux normes rigides, faisait partie d'une génération, celle des années 1830, pour qui l'épargne devait être la solution toute triuvée pour le malaise ouvrier et la question sociale. Cette grille de lecture du passé n'a pas été sans influencer dans le présent, même si elle a pu être recomposée au fil de la période observée. Il est vraisemblable que l'action sociale du capucin Ludovic de Besse ne viserait pas tant un accroissement des revenus des couturières et de leurs familles qu'à enrayer un

²⁹¹ *Ibidem*, p.25.

phénomène de désorganisation des foyers, mesurable, à leurs yeux, par la dégradation de leur patrimoine.

Tout au plus, la famille Sommier peut épouser quelques caractères de ce type familial que l'on peut deviner par la composition du foyer de Laure Sommier en 1861, alors mineure, sous la tutelle de son beau-frère, Jules Tijou. Celui-ci, déclaré compositeur d'imprimerie au recensement de 1861²⁹², semble prendre le relais de Jean Sommier en tant que chef, le père de Laure, décédé en 1854.

Néanmoins, cet élément à lui seul, certes révélateur d'une forme de solidarité familiale et même d'organisation sociale efficiente au sens de Le Play, ne suffit pas à établir le parcours de Laure Sommier dans le registre de la famille-souche. L'itinéraire même de sa famille entre plusieurs lieux d'habitation dans la ville d'Angers²⁹³, à l'image de tant d'autres ouvrières dans les villes à cette époque, trahit une instabilité, non sans lien avec leurs conditions de travail et *in fine* empêchant toute consolidation, à terme, d'un patrimoine. Il semble, à ce propos, opportun, de retracer leurs itinéraires géographiques comme un premier point d'explication de l'évolution de leurs patrimoines (Tableau 10).

Itinéraires des couturières depuis leurs naissances jusqu'à leurs décès	
Anne Prévost	
1823	Naissance d'Anne Prévost, Place du Ralliement²⁹⁴
1886	Rue Saint-Aubin²⁹⁵
1897	Son décès place Sainte-Thérèse²⁹⁶.
Louise Hugedai	
1828	Quartier de la Reculée
1876	19 rue de l'hommeau²⁹⁷

²⁹² Archives patrimoniales de la Ville d'Angers, 1 F 29.

²⁹³ Archives patrimoniales de la Ville d'Angers, cotes 1 F art. 18 pour l'année 1841, 1 F 26 pour l'année 1856 et 1 F 29 pour l'année 1861. En 1841, à sa naissance, Laure Sommier (Mme. Graffin) demeure place Sainte-Croix, en 1856 Rue de l'Évêché (2^{ème} arrondissement) et en 1861 rue Plantagenêt.

²⁹⁴ A.D.M.L., 6 E 7/452.

²⁹⁵ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 44/150.

²⁹⁶ A.D.M.L., 3 Q 1907.

²⁹⁷ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, d'après les listes électorales pour l'année 1876, 1 K 124/13.

1881	29 rue de l'hommeau²⁹⁸
1886	13 Rue beaurepaire²⁹⁹
1899	Son décès à l'asile des vieillards³⁰⁰.
Honorine Carlier	
1830	Née à Poitiers
1867	3 rue Beaurepaire³⁰¹
1876	53 rue Baudrière³⁰²
1912	Décès rue Saint-Jacques 91³⁰³
Ernestine Sommier	
1833	Née rue Saint-Aubin
1866	50 faubourg Saint-Michel³⁰⁴
1876	40 rue Plantagenêt³⁰⁵
1886	40 rue Parcheminerie³⁰⁶
1888	Rue Parcheminerie³⁰⁷
Nathalie Bodin	
1839	Née à Avesnières, Mayenne³⁰⁸
1862	Rue Joubert³⁰⁹

²⁹⁸ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, d'après les listes électorales pour l'année 1881, 1 K 135/6.

²⁹⁹ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, d'après les listes électorales pour l'année 1886, 1 K 145/6.

³⁰⁰ A.D.M.L., 3525.

³⁰¹ A.D.M.L., 5 E 132/107.

³⁰² Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 38.

³⁰³ A.D.M.L., 3 Q 2536.

³⁰⁴ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, d'après les listes électorales pour l'année 1866, cote 1 K 110/4.

³⁰⁵ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, d'après les listes électorales pour l'année 1876, cote 1 K 124/2.

³⁰⁶ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, d'après les listes électorales pour l'année 1886, cote 1 k 144/2.

³⁰⁷ A.D.M.L., 3 Q 2517.

³⁰⁸ Archives départementales de la Mayenne, 4 E 13/27.

³⁰⁹ A.D.M.L., cote 6 E 7/769.

1866	2 rue Saint-Samson³¹⁰
1872	16 rue Saint-Samson³¹¹
1886	9 boulevard de Laval³¹²
Marie Bardoul	
1839	Née à Chaudfonds³¹³
1874	45 rue d'Anjou³¹⁴
Laure Sommier	
1841	Née place Sainte-Croix³¹⁵
1854	Rue de l'Évêché³¹⁶
1865	Rue Plantagenêt³¹⁷
1878	6 rue du Cornet³¹⁸
1881	11 rue du Vollier³¹⁹
1886	11 rue du Vollier³²⁰
1900	9 rue du Vollier³²¹
Anne Marchand	
1881	14 rue des Poêliers³²²
1886	14 rue des Poêliers³²³

³¹⁰ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, d'après les listes électorales pour l'année 1866, cote 1 K 110/9.

³¹¹ Archives patrimoniales d'Angers, 1 F 34-61.

³¹² Bibliothèque franciscaine des Capucins de France, 12 LI 95.

³¹³ A.D.M.L., 6 E 82/14.

³¹⁴ A.D.M.L., 5 E 120/131.

³¹⁵ A.D.M.L., 6 E 7/513.

³¹⁶ A.D.M.L., 6 E 7/697.

³¹⁷ A.D.M.L., 6 E 7/792.

³¹⁸ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 K 128/7.

³¹⁹ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 41/66.

³²⁰ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 44/61.

³²¹ A.D.M.L., 3 Q 2526.

³²² Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 40/194.

³²³ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 43.

Victoire Delhumeau	
1845	Née aux Ponts-de-Cé³²⁴
1872	Rue Toussaint³²⁵
1886	31 rue Toussaint³²⁶
1896	Décédée 7 rue des Jacobins³²⁷
Clémentine Piffard	
1848	Née à Chaufonds-sur-Layon³²⁸
1881	20 place Saint-Maurice³²⁹
1886	20 place Saint-Maurice³³⁰
Philomène Cohu	
1847	Née au Plessis Macé
1866	Quartier des Justices³³¹
Marie Poirier	
1850	Née à Seiches-sur-le-Loire³³²
1869	Mariage à Seiches-sur-le-Loire³³³
1873	Naissance de sa fille à Seiches-sur-le-Loire³³⁴
1881	Place du Ralliement³³⁵
1886	9 rue de l'Aiguillerie³³⁶

³²⁴ A.D.M.L., 6 E 246/54.

³²⁵ A.D.M.L., 5 E 132/125.

³²⁶ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 44/63.

³²⁷ A.D.M.L., 3 Q 2523.

³²⁸ A.D.M.L., 6 E 82/16.

³²⁹ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 41/54.

³³⁰ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, cote 1 F 44/68.

³³¹ A.D.M.L., 6 E 7/804.

³³² A.D.M.L., 6 E 333/7.

³³³ A.D.M.L., 6 E 333/9.

³³⁴ A.D.M.L., 6 E 333/9.

³³⁵ A.D.M.L., PER 7 1881.

³³⁶ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 44.

Augustine Boismartel	
1855	Née en paroisse Notre-Dame d'Angers³³⁷
1886	22 rue du Mail³³⁸
Clémentine Louise Turquais	
1879	18 rue Bourgeoise³³⁹
1886	45 rue Baudrière³⁴⁰
1890	45 rue Baudrière³⁴¹
1895	2 rue Baudrière³⁴²
1899	14 boulevard de Saumur³⁴³
Victorine Delphine Carré	
1861	Née place du Tertre Saint-Laurent³⁴⁴
1864	28 rue Pinte³⁴⁵
1872	5 rue de la Roe³⁴⁶
1879	Rue de la Censerie³⁴⁷
1881	Rue du Faubourg Bressigny
1882	17 place du Château
1885	17 place du Château³⁴⁸
1898	60 rue du Mail³⁴⁹

³³⁷ Archives diocésaines de Maine-et-Loire, en voie de classement.

³³⁸ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 43.

³³⁹

³⁴⁰ 1 K 144/2.

³⁴¹ 1 K 153/2.

³⁴² 1 K 163/2.

³⁴³ 1 K 171/2.

³⁴⁴ A.D.M.L., 6 E 7/761.

³⁴⁵ A.D.M.L., 6 E 7/787.

³⁴⁶ 1 K 117/6.

³⁴⁷ A.D.M.L., 6 E 7/922.

³⁴⁸ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 K 142/7.

³⁴⁹ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 K 170/8.

1899	29 rue du Cornet³⁵⁰
1909	Rue Lionnaise³⁵¹
Clémentine Eugénie Thibault	
1861	Née à la Chapelle-sur-Oudun³⁵²
1881	28 quai Ligny³⁵³
1883	28 rue de la Poissonnerie³⁵⁴
1885	5 rue du Griffon³⁵⁵
1890	2 place Cupif³⁵⁶
1896	8 rue Poissonnerie³⁵⁷

Tableau 10

Globalement, le tableau des itinéraires géographiques indique un degré d'instabilité professionnelle propre aux carrières professionnelles du monde ouvrier. Ils contrastent fortement avec ceux d'autres catégories professionnelles, notamment celles des institutrices et des receveuses des postes à la même période³⁵⁸, tout en rendant compte d'un mouvement de féminisation de certaines professions, particulièrement à l'œuvre pendant la seconde moitié du XIX^e siècle³⁵⁹.

En tout premier lieu, la diversité géographique du peuplement de ces ouvrières sur le centre urbain est en lui-même révélateur des origines provinciales diverses des femmes de la couture andegave. Il faut aussi interpréter ces changements fréquents d'habitations sur les voies commerciales d'Angers comme un élément structurel des modes de vies des

³⁵⁰ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 K 172/8.

³⁵¹ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 K 192/8.

³⁵² A.D.M.L., 6 E 77/12.

³⁵³ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 K 135/13.

³⁵⁴ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 K 139/13.

³⁵⁵ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 K 142/7.

³⁵⁶ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 K 153/7.

³⁵⁷ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 K 165/7.

³⁵⁸ Perrette Pezerat et Danièle Poublot, « Les employées des postes » in Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber, *Madame ou Mademoiselle ?* op.cit., p. 117-161.

³⁵⁹ Surtout à partir de 1866, avec le renseignement des métiers des épouses pris individuellement dans les recensements de population.

artisans de la ville, comme le suggère Sandra Camara³⁶⁰. À la rigueur, ils expriment un paysage éclaté de la ville marquant la réappropriation de son espace et, par la même occasion de son histoire, par ces travailleuses. Leur répartition sur des points dispersés de la ville, les uns par rapport aux autres, présente, dans cette mesure, l'intérêt d'interroger le sens que la ville d'accueil, avec toutes les églises paroissiales, chapelles de dévotion et d'autres signes de présence de l'Église, prend pour elles dans leurs mémoires.

Il semble possible en outre de lire en creux, sous l'exposé de ces éléments spatiaux assez épars, leurs rapports à la propriété. Or, les changements consécutifs d'environnement tels qu'ils se présentent trouvent un écho dans la fréquence des actes civils passés chez le notaire. Ces démarches, y compris celles auprès des notaires tout proches, exigent non seulement un coût et un investissement conséquents mais aussi un réseau de relations bien étayé. Le tableau suivant (Tableau 11) se propose de retracer ces démarches dans le dessein d'attester, ou infirmer, un éventuel rapport entre itinéraires selon les adresses et la fréquence des procédures d'actes civils :

Fréquence des actes civils passés devant notaire par les couturières durant leurs vies		
Couturière /lingère	Nombre d'actes civils passés devant notaire durant leur vie (trouvés dans les Archives)	Nature et dates des actes
Anne Prévost	1 acte passé et enregistré.	Souscription d'une action de 48150 francs à la Banque populaire d'Angers le 24 janvier 1878 ³⁶¹ ;
Louise Hugedai	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.

³⁶⁰Sandra Da Camara, *Cadre de vie des Angevins. D'après les minutes des actes notariés de Maître Chasle 1879-1886, op.cit.*, p.13.

³⁶¹ A.D.M.L., 5 E 148/1.

Honorine Carlier	4 actes passés et enregistrés.	1 acte de cession du 19 septembre 1867 ³⁶² ; 1 obligation du 30 octobre 1868 ; 1 prorogation du 22 juillet 1873 ; 1 prorogation du 23 juillet 1878.
Ernestine Sommier	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.
Nathalie Bodin	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.
Marie Bardoul	1 acte passé et enregistré.	Contrat réglant les conditions civiles du mariage du 29 octobre 1874 ³⁶³ .
Laure Sommier	1 acte passé et enregistré.	Une donation à son mari du 7 septembre 1871 ³⁶⁴ .
Anne Marchand	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.
Victoire Delhumeau	4 actes passés et enregistrés.	Une adjudication du 16 septembre 1871 ; un compte de tutelle du 30 avril 1872 ³⁶⁵ ; une quittance du 11 juillet 1872 ; une souscription d'action de 50 francs à la Banque populaire d'Angers du 24 janvier 1878 ³⁶⁶ .
Clémentine Piffard	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.

³⁶² A.D.M.L., 5 E 132/107.

³⁶³ A.D.M.L., 5 E 120/131.

³⁶⁴ A.D.M.L., 5 E 156/29.

³⁶⁵ A.D.M.L., 5 E 132/125.

³⁶⁶ A.D.M.L., 5 E 148/1.

Philomène Cohu	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.
Marie Poirier	1 acte passé et enregistré.	1 contrat réglant les conditions civiles du mariage du 3 septembre 1869 ³⁶⁷ .
Augustine Boismartel	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.
Clémentine Louise Turquais	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.
Victorine Delphine Carré	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.
Clémentine Eugénie Thibault	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.

Tableau 11

La part des couturières ayant passé des actes devant notaire représente donc un peu plus du tiers de l'échantillon étudié, soit plus précisément 37,5 % des couturières ou lingères. D'une part, cette part considérable peut s'expliquer par un phénomène de déclassement chez certaines dames de la petite bourgeoisie devenues, par la force des choses, travailleuses, à l'image de Marie Poirier « sans profession » et avec une dot de 2000 francs lors de son mariage à Seiches. D'autre part, elle peut au contraire suggérer une ascension sociale, comme l'on peut soupçonner pour les itinéraires d'Anne Prévost ou de Victoire Delhumeau. Il demeure intéressant de constater à ce point une fluidité sociale entre petite bourgeoisie provinciale et milieux marchands et artisans. Cette porosité est lisible dans la circulation du patrimoine que rendent compte en quelque sorte ces actes.

En tous les cas, le recours à un notaire trahit effectivement des enjeux liés à la sauvegarde de patrimoine et à l'entretien d'un revenu dans un milieu bourgeois ou ayant assimilé les codes de la bourgeoisie. Il apparaît aussi que les couturières passant des actes portant sur des actions ou fonds de commerce sont celles ayant connu moins de déménagements et de déplacements, à l'instar de Victoire Delhumeau ou Laure Sommier,

³⁶⁷ A.D.M.L., 5 E 130/1 pour le contrat réglant les conditions civiles de mariage de Marie Poirier et Raymond Colombel.

qui demeuraient respectivement rue Toussaint et rue Vollier sur une longue période de leurs vies. De ce fait, sans se passer pour autant d'une vie d'effort et de labeur, elles semblent être les mieux assurées face aux aléas des conjonctures économiques, par leurs solidarités familiales ou bien par la condition de célibataire pour Victoire Delhumeau. Alliés à une épargne accumulée et investie en sociétés de gains ou fonds de commerce, ces deux facteurs pourraient concourir à un train de vie plus enviable que celui d'une vie conjugale avec un ouvrier journalier, vérifiée par exemple pour Clémentine Eugénie Thibault³⁶⁸.

Dans les détails, les contenus des actes passés par Honorine Carlier³⁶⁹ et Victoire Delhumeau impliquent de grosses sommes d'argent provenant de fonds de commerce gérés entre artisans et marchands. En ce qui concerne Honorine Carlier, l'objet du premier acte signalé et procédé par le ministère du Maître notaire Souchay, en date du 19 septembre 1867, est une cession d'une part fixée à 2500 francs d'un fonds de commerce ayant appartenu à M. Jean Launay « ci-devant marchand en mercerie et de rouennerie³⁷⁰ » et son épouse, décédée avant l'acte de cession. Ayant décidé de vendre ce fonds de commerce « à mesdemoiselles Jeanne Degas, marchande de mercerie et de rouennerie, demeurant à Angers place de la Laiterie, et à Mlle Adèle-Alexandrine Launay susnommée³⁷¹ », la famille Launay devait transférer la part du fonds revenant à Mlle. Carlier et sa sœur en tant qu'actionnaires et donc les « subroger » dans les mêmes droits et intérêts face aux nouvelles propriétaires du fonds, c'est-à-dire Mesdemoiselles Jeanne Degas et Adèle-Alexandrine Launay. Autrement dit, tout en étant déclarées comme ouvrières couturières, les demoiselles Carlier disposaient assez de revenus pour investir dans un fonds de commerce et fructifier leur capital en vue de l'exercice de leur profession.

Il est permis de lire dans cette participation des deux couturières à un ensemble de biens et droits que représente le fonds de commerce une double activité commerciale et ouvrière qui leur procuraient une situation financière confortable, surtout par rapport à d'autres couturières opérant à Angers sur la même période. Gage d'une certaine autonomie, ces

³⁶⁸ A.D.M.L., 6 E 7/969.

³⁶⁹ A.D.M.L., 5 E 132/107.

³⁷⁰ A.D.M.L., cote 5 E 132/107.

³⁷¹ A.D.M.L., cote 5 E 132/107.

exemples de pluriactivité se retrouvent dans d'autres configurations sociales comme celle, par exemple des épouses de « partis en voyage sur mer³⁷² » au XVIII^e siècle. En l'occurrence, la pluriactivité des sœurs Carlier semble être le résultat d'une stratégie pour diversifier les revenus, décidée et élaborée en famille. La qualité d'actionnaires des ouvrières Carlier se conjugue, par le présent acte, avec leur lien de parenté dans la formation d'un patrimoine familial, dispensant au passage tout recours à un mariage.

Pour ce qui est de Victoire Dehumeau, elle héritait avec sa sœur, Anasthasie Delhumeau³⁷³, d'une « société universelle de gains » contractée entre leurs père et mère, aux termes de sa liquidation, actée et enregistrée en 1872 :

« Mémoire pour la masse active de ladite société universelle.

Les faits qu'il importait de connaître pour l'intelligence des opérations de liquidation dont s'agit étant établis, on va procéder à la liquidation de la société universelle de gains et de la succession de Mme. Delhumeau puis on fixera les droits des parties.

On ne comprendra dans ces opérations que les fonds et capitaux sans distinction des fruits courus depuis le décès de Mme. Delhumeau attendu que M. Delhumeau a eu la jouissance légale des biens de ses deux filles, jusqu'à leur âge de dix-huit ans, conformément à l'article 384 du Code civil³⁷⁴. »

Il était compris dans la société universelle ayant existé entre M. et Mme. Delhumeau tout ce que les parties avaient acquis par leur industrie, à quelque titre que ce fût, pendant le cours de la société. Ainsi, les meubles que chacun d'eux possédait au temps du contrat, comme leurs créances, en faisaient partie et faisaient l'objet du partage entre les sœurs Delhumeau et le père Delhumeau, ainsi que les créances dues aux époux Delhumeau par leurs clients. Une fois procédé au décompte de l'actif et du passif de leur mère, décédée en 1854³⁷⁵, il revenait, par sa succession, dans le cadre de la société universelle de gains, à Victoire Delhumeau et Anasthasie Delhumeau, conjointement, une part de 3226, 41 francs. Dès lors, il a été procédé au partage de la dite somme entre les deux sœurs. Parmi

³⁷² Emmanuelle Charpentier, « Incertitude et stratégies de survie. Le quotidien des femmes des « partis en voyage sur mer » des côtes nord de la Bretagne au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°117, Presses universitaires de Rennes, 2010, p.39-54.

³⁷³ A.D.M.L., 5 E 132/125.

³⁷⁴ A.D.M.L., 5 E 132/125.

³⁷⁵ A.D.M.L., 5 E 132/125.

les actifs laissés par leur mère, figure à l'article 5^o et dernier de la masse active « le prix principal de l'adjudication prononcée au profit de M. Delhumeau des maison et terrain sis Rue du Bellay (3eme observation préliminaire) ci... 17000 francs³⁷⁶ ».

De même que pour l'acte de cession au profit des sœurs Carlier, cet acte met en évidence ce régime de l'intime, caractérisé par l'intrication entre sphère économique et sphère intime³⁷⁷. Il voit opérer une même logique familiale par l'interaction entre deux sœurs agissantes conjointement et un père qui leur rend des comptes de la conduite du patrimoine de leur mère. On pourrait même ajouter qu'une pareille transmission de biens et actifs est inhérente à la mise en jeu des liens parentaux, voire des sentiments de reconnaissance et de responsabilité des uns envers les autres, en clair leurs rôles intimes et personnels, à l'heure du bilan de la gestion de M. Delhumeau : « attendu que M. Delhumeau a eu la jouissance légale des biens de ses deux filles, jusqu'à leur âge de dix-huit ans, conformément à l'article 384 du Code civil³⁷⁸ ».

Au-delà de la gestion matérielle de la succession de la mère, il s'agit d'un bilan de la tutelle familiale exercée par M. Delhumeau, voire de sa puissance paternelle. D'une certaine manière l'acte portant sur un patrimoine pointe le jugement de la conduite du chef de famille et tuteur, tout en renvoyant aux attentes de la société du XIX^e siècle sur ce double rôle. Ce jugement ressort à l'évocation des dépenses effectuées par le père pour entretenir sa fille, déductibles de sa succession :

« Il résulte de ce qui précède que M. Delhumeau est comptable envers Mad elle Victoire Delhumeau de la somme de 1560,20

Il devrait tenir compte à ladite demoiselle des intérêts ou revenus depuis le vingt janvier 1862, époque à laquelle elle a atteint sa dix-huitième année jusqu'à sa majorité, mais à raison de ce que les dépenses qu'il a faites chaque année pendant ce temps pour les frais d'entretien de sa fille ont été bien supérieures aux revenus de ladite demoiselle il n'y a pas lieu d'établir ce compte dont les résultats seront évidemment en préjudice de cette dernière³⁷⁹. »

³⁷⁶ A.D.M.L., 5 E 132/125.

³⁷⁷ Claire-Lise Gaillard, « *Célibataire épouserait demoiselle avec dot* » : histoire du marché de la rencontre en France, Paris Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, thèse soutenue le 15/10/2021.

³⁷⁸ A.D.M.L., 5 E 132/125.

³⁷⁹ A.D.M.L., 5 E 132/125.

À bien des égards, le compte de tutelle frôle l'intime des relations familiales entre parents. Certains passages trahissent en effet les devoirs parentaux à l'égard des héritières mineures lorsqu'il est précisé le « Total des sommes que M. Delhumeau a payées en l'acquit de ses filles, cent-six francs, ci... 106³⁸⁰ » ou lorsqu'il est question de la nomination par un conseil de famille d'un « subrogé tuteur » pour veiller aux intérêts et droits des deux demoiselles dans la société de gains. Beau geste paternel ou devoir légal, ce type d'informations fait de l'acte de notaire une source unique pour appréhender l'histoire familiale et de l'intime.

C'est pourquoi il faut étudier le patrimoine de ces femmes comme un processus de transmission qui se prolonge et se matérialise par d'autres actes consécutifs à celui-ci et ce au sein d'une configuration familiale spécifique et unique. En l'occurrence le « compte de tutelle » des sœurs Delhumeau qui intervient dans la foulée de la liquidation de la société universelle de gains de leurs parents le 30 avril, soit le 11 mai 1872³⁸¹ permet de comprendre l'aménagement de ce patrimoine.

Il importe encore de relever dans l'ensemble des actes passés sous notaire une participation en actions dans une banque populaire catholique créée dans le sillon de l'œuvre des apprenties par le révérend capucin Ludovic de Besse à Angers, soit en 1878. En consentant à des prêts mutuels entre ses sociétaires actionnaires, elle visait à promouvoir les affaires de petits artisans entrepreneurs en manque de capital. Par ces vues d'épargne il cadrerait dans la logique de conservation patrimoniale des ouvrières y ayant souscrit des actions. Pour Victoire Delhumeau et d'Anne Prévost, les souscriptions avérées s'inscrivaient dans leurs stratégies patrimoniales, tout en indiquant une confiance inébranlable dans les œuvres sociales de l'Église comme forme d'encadrement de leurs vies.

Un tel choix de la part de ces ouvrières de la couture semble s'articuler non seulement avec leurs héritages culturels et familiaux mais aussi, d'une certaine façon, avec une forme d'indépendance procurée par le célibat. Dans toute une mouvance de pensée anticléricale et républicaine de cette période, l'Église par la voix du prêtre serait une rude concurrente de l'autorité maritale, voire une influence néfaste pour l'équilibre des

³⁸⁰ A.D.M.L., 5 E 132/125.

³⁸¹ A.D.M.L., 5 E 132/125.

couples. De « vieilles filles » ou veuves méprisées, selon les stéréotypes du XIX^e siècle, décrits par Pierrette Pezerat et Danielle Pouban³⁸², trouveraient des opportunités de loisir et d'utilité dans les espaces recrées par l'Église³⁸³. Si ce schéma ne peut pas s'appliquer pour la totalité des femmes célibataires du monde ouvrier, il n'est pas douteux que l'investissement dans les œuvres de l'Église pouvait compenser, dans certains types de célibat, la coupure avec le monde masculin, souvent mal perçue dans la société civile du XIX^e siècle en France.

À la lumière de tous ces facteurs, conjugués, de l'évolution de leurs patrimoines, il faut intégrer dans les récits de ces couturières les éléments fournis par leurs successions et leurs descendances. Elles renseignent sur les dernières traces de vie des défuntées et peut-être aident à comprendre le sens qu'elles donnaient à leurs patrimoines, leurs carrières, leurs vies en couple ou en famille. Plus que tout autre acte écrit, la déclaration de succession ou d'indigence est un dépôt de mémoire aux yeux de l'historien.

3.B. LEURS SUCCESSIONS ET LEURS DESCENDANCES

Un aperçu sur les états de successions des ouvrières d'Angers s'impose comme un bilan de leurs carrières et de leurs projets de vie. D'une part, leurs efforts, leurs investissements, leurs choix y atteignent leur point culminant au moment du passage à cet acte juridique majeur. D'autre part, le moment de la succession lui-même, ou de son absence, détermine la postérité de leurs mémoires en ce que les biens et immobiliers qu'elles lèguent, ou non, à leurs parents ou proches sont des témoins vivants de leurs parcours, leurs trajectoires et leur environnement. Ils apportent autant d'éclairages sur les contextes spatio-temporels où elles ont vécu.

Toutes n'ont pas émis une déclaration de succession, d'après les fonds d'archives dépouillés. Pour une infime partie d'entre elles, ont été relevées des déclarations de successions enregistrées et payées après leurs décès. En effet, le tableau 12 qui se présente

³⁸² Pierrette Pezerat et Danielle Pouban, « Femmes sans maris, les employées des postes » in Arlette Farge et Chistimne Klapisch-Zuber, *Madame ou Mademoiselle ? op.cit.*, p. 117-161.

³⁸³ Yvonne Turin, *Femmes et religieuses au XIX^e siècle. Le féminisme en religion*, Nouvelle cité, 1989.

rend compte plutôt d'une majorité ayant émis des certificats de négligence avant ou après leurs maris.

Les états des successions des couturières / lingères	
Couturière/lingère	États des successions d'après la Table de successions et absences en série 3 Q
Anne Prévost	Déclaration de patrimoine payée le 26 mai 1897 ³⁸⁴ .
Louise Hugedai	Certificat d'indigence du 21 janvier 1900 ³⁸⁵ .
Honorine Carlier	Déclaration de succession payée le 4 novembre 1912 ³⁸⁶ .
Ernestine Sommier	Pas de renseignements.
Nathalie Bodin	Pas de renseignements.
Marie Bardoul	Pas de renseignements.
Laure Sommier	Déclaration de succession payée le 14 mai 1901 ³⁸⁷ .
Anne Marchand	Pas de renseignements.
Victoire Delhumeau	Déclaration de succession payée le 28 novembre 1896 ³⁸⁸ .
Clémentine Piffard	Pas de renseignements.
Philomène Cohu	Pas de renseignements
Marie Poirier	Pas de renseignements.
Augustine Boismartel	Pas de renseignements.

³⁸⁴ A.D.M.L., 3 Q 1907, déclaration de mutation et décès.

³⁸⁵ A.D.M.L., 3 Q 2525, tables de successions et absences.

³⁸⁶ A.D.M.L., 3 Q 2536, tables de successions et absences.

³⁸⁷ A.D.M.L., 3 Q 2526, tables de successions et absences.

³⁸⁸ A.D.M.L., 3 Q 2523, tables de successions et absences.

Clémentine Louise Turquais	Pas de renseignements.
Victorine Delphine Carré	Pas de renseignements.
Clémentine Eugénie Thibault	Pas de renseignements.

Tableau 12

L'absence de renseignements sur les états des successions et du patrimoine dans les tables de successions et absences du Bureau d'Angers pour 68,75 % des défunt(e)s doit interpeller l'historien. D'une part, elle nous éclaire à quel point certaines mémoires ouvrières et féminines à Angers sont plus effacées que d'autres. Ce silence des sources – lequel n'induit pas forcément l'inexistence d'états de succession ou de certificats d'indigence qui peuvent être repérables dans d'autres communes ou bien hors des radars l'administration – peut être assimilé à une postérité éphémère des défunt(e)s. D'autre part, il est aisé de vérifier que les successions déclarées correspondent aux couturières ou lingères ayant bénéficié soit d'un fort capital de départ, soit d'un réseau professionnel ou familial étoffé avec un ancrage dans la ville d'Angers. Sans doute, ces avantages ont joué dans les parcours de célibataires d'Anne Prévost, de Victoire Delhumeau ou d'Honorine Carlier ou, autrement, dans celui de Laure Sommier.

Ce silence trahit un manque de visibilité sociale pour une majorité des couturières ayant opéré à l'association du Père Ludovic de Besse. De ce fait, cette association offre l'un des rares projecteurs de leurs existences, en dévoilant des pans de leur vie ordinaire par le biais des comptes rendus de réunions. Leur passage par ses œuvres et institutions, visant à réformer leurs ateliers et à stabiliser, du moins, leurs parcours, ne peut pas résumer à elle seule leur mémoire sociale dans l'histoire d'Angers. Cela semble d'autant plus plausible si l'on estime qu'une part d'entre elles a pu suivre leurs maris dans des communes limitrophes du département, ainsi que l'on peut établir pour Clémentine Louise Turquais en 1907³⁸⁹, soit l'année où son mari Adrien Boulay quittait Angers pour Montreuil-Juigné d'après le recensement des listes électorales d'Angers pour l'année 1907.

Ce sont là encore des reconstitutions lacunaires de parcours de vie et de situations professionnelles. Pour autant, ces reconstitutions n'en démontrent pas moins que les

³⁸⁹ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 k 187/2.

institutions et les œuvres de Saint-Joseph, justifiées par une amélioration des conditions de travail et l'acquisition d'un capital comme toute institution économique promue par les milieux catholiques sociaux³⁹⁰, n'ont pas fondamentalement changé le sort d'ouvrières conformées à ses vues et à sa discipline et ce, par rapport à d'autres en activité dans la même ville³⁹¹, à l'instar de Philomène Cohu, seule couturière n'ayant pas été agrégée à l'association.

Pour la fraction de couturières plus avantagées en termes de patrimoine et de succession, ce sont autant de profils déjà acquis à l'Église comme le suggèrent leurs milieux de naissance et leurs berceaux culturels³⁹² ou encore leurs participations en tant qu'actionnaires dans la Banque populaire en 1878. Sous cet aspect, il faut penser l'œuvre de Saint-Joseph et son influence sociale davantage par ses visées conservatrices que par ses desseins affichés de réforme des ateliers et de la famille.

Globalement, leurs déclarations de successions nous livrent plus d'éléments d'ordre matériel que d'éléments d'ordre affectif ou sentimental dénotant une sensibilité religieuse. En premier lieu, on y retient des objets mobiliers, des valeurs de rentes et sommes extraites de livrets d'épargne. Dans le cas d'Anne Prévost, outre les montants du mobilier, de la retraite estimée à 2000 francs et « d'une rente viagère sur la vieillesse de 81 francs³⁹³ », sa succession se composait d'un important patrimoine immobilier laissé à sa sœur utérine Forcatère :

« *Immeubles*

7^o Maison à Angers rue Lardin de Musset 5 comprenant chambre au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1^{er} étage, cour, écurie, grenier.

Louée au Sieur Brétin moyennant par an : 350 francs

³⁹⁰ La doctrine économique et sociale de ces institutions apparaît justifiée du point de vue de l'Évangile dans l'article *L'utilité des institutions économiques* paru au journal *Union économique* du 1^{er} août 1886, disponible en ligne dans la plateforme Commulysse de la Bibliothèque municipale.

³⁹¹ Cette hypothèse rejoint aussi bien l'analyse de Jean-Luc Marais sur les migrations provinciales à Angers que le souci de « maintien des hiérarchies » par les guides pour le choix d'un travail documentés par Claire Lemercier dans son article « Genre et hiérarchies des métiers du textile en France selon les guides pour le choix d'un état », 1850-1900 », *Le Mouvement social*, op.cit.

³⁹² Cf. 1^o chapitre de ce mémoire.

³⁹³ A.D.M.L., 3 Q 1907.

8° Maison à Angers Butte du Pré Pigeon n°3

2 pièces et cave louées à Aoymoy par an : 135 francs

2 pièces et cave louées à Gaucher par an : 150 francs

2 pièces et cave louées à Guérand par an : 115 francs

3 pièces et cave louées à Bazoges par an : 150 francs. ³⁹⁴»

En tout, la valeur de la succession d'Anne Prévost était estimée à 18000 francs. Celle d'Honorine Carlier s'élevait à un actif de 3139, 04 francs³⁹⁵. Leurs déclarations de successions respectives ne comportent en revanche aucun passif. À l'évidence, il faut y déduire des habitudes d'épargne en accord avec les préconisations sur le bon emploi du capital, livrées par les institutions de coopération et de crédit mutuel catholique. Celles-ci trouvaient un espace de diffusion dans le journal d'économie populaire *Union économique*, l'organe de presse attaché à la Société Saint-Joseph depuis 1880³⁹⁶. Elles ne sont pas sans rapport, au passage, avec la participation d'Anne Prévost, en tant qu'actionnaire, à la fondation de la Banque populaire du Père Ludovic³⁹⁷.

Au surplus, cette vie d'épargne réussie doit être rattachée, dans l'esprit des œuvres catholiques promues par l'*Union économique* à une vertu éminemment féminine. Elle légitimait dès lors la place des femmes dans les sociétés coopératives ou de crédit mutuel, d'après un article de ce même journal, daté de 1886 :

³⁹⁴ A.D.M.L., 3 Q 1907.

³⁹⁵ A.D.M.L., 3 Q 2536.

³⁹⁶ Nous pouvons tirer profit, sur ces vues de l'épargne de la Société de Saint-Joseph, d'une lecture de certaines rubriques de ce journal renfermant des leçons d'économie aux ouvriers actionnaires de la Banque populaire d'Angers, à l'image de la lettre-circulaire du Père Ludovic aux actionnaires de la Banque populaire d'Angers de 1886. On y trouve ce passage concluant : « On ne peut pas se mettre dans les affaires, sans avoir des capitaux qu'on dépense bien vite en payant le travail ou les achats, mais qu'on retrouve avec bénéfice dès qu'on est payé. » Cette lettre, paru dans l'*Union économique* du 1^{er} janvier 1887 est consultable sur la plateforme Commulysse du Fonds patrimonial de la Bibliothèque municipale d'Angers, à la notice « L'*Union économique*, journal des intérêts populaires », *op. cit.*

³⁹⁷ A.D.M.L., 5 E 148.

« Habitée par sa position de ménagère à compter et à prévoir les besoins et les nécessités de la famille, elle veille le plus souvent à ce que le mari verse régulièrement sa cotisation ; elle le fera d'autant mieux, quand elle sera sociétaire elle-même³⁹⁸. »

Il faut noter au passage que cette opinion était cantonnée à la rubrique « Chroniques », ce qui la dévaluait par rapport à d'autres sujets en gros titres suivant une hiérarchie de l'information. Sur le fond, cette reconnaissance des mérites féminins dans les processus d'épargne n'est pas tant un *féminisme en religion*³⁹⁹ que la préservation d'une féminité, figée et essentialiste, axée sur le foyer. Nous rejoignons dans cette lecture les interprétations portées par Claire Lemerrier à propos des guides féminins pour les choix d'un état⁴⁰⁰. Sur ce point encore, l'œuvre de Saint-Joseph faisait preuve de conservatisme. Sa prétendue réforme des ateliers était au service en quelque sorte d'une féminité compatible avec les normes structurant le monde du travail.

Si ces éléments d'ordre matériel prédominent dans l'analyse des successions, les signes d'attachement ou d'affection n'en sont pas moins lisibles : ainsi lorsqu'il était stipulé dans la succession de Laure Sommier que celle-ci laissait « M. Julien Graffin Son mari Susnommé commun en biens et usufruitier du quart des biens composant sa succession en vertu de la loi⁴⁰¹ ». Cette disposition est le signe d'un choix en toute âme et conscience d'assurer son mari pour ses derniers jours alors que dans la logique du code civil l'héritage de ses biens devrait, en absence de testament ou déclaration, revenir pleinement – c'est-à-dire en propriété et en usufruit - à ses deux enfants, René Graffin et Marie Jeanne Graffin. Il confirme, d'une part, une adhésion inconditionnelle à la communauté des biens et révèle par conséquent un suivi fidèle de la conception du mariage indissoluble prescrit par l'Église. D'autre part, il rend compte d'une mortalité infantile encore élevée à la fin du XIX^e siècle, près de 167%^e.

D'autres successions nous amènent sur la piste de solidarités familiales toujours à l'œuvre dans le monde ouvrier. À vrai dire, elles agissent dans les structures familiales du monde célibataire bien avant le XIX^e siècle dans d'autres configurations sociales telles

³⁹⁸ Fonds patrimonial de la Bibliothèque municipale d'Angers, CP930, Union économique du 1^{er} juin 1886.

³⁹⁹ Yvonne Turin, *Femmes et religieuses au XIX^e siècle. Le féminisme en religion*, Nouvelle cité, 1989

⁴⁰⁰ Claire Lemerrier, « Genre et hiérarchies des métiers du textile en France selon les guides pour le « choix d'un état », 1850-1900 », *Le Mouvement social*, op.cit. p. 129-149.

⁴⁰¹ A.D.M.L., 5 E 156/29.

les paroisses rurales ou littorales sous l’Ancien Régime, à l’instar des épouses à terre des « partis en voyage sur mer⁴⁰² » au XVIII^e siècle. Il faut là encore élargir l’observation de certaines structures sociales comme la cohabitation de sœurs et beaux-frères ou la pluriactivité bien en amont des sociétés en mutation du XIX^e siècle.

En véritables stratégies mises en l’œuvre pour faire face aux risques de solitude, elles semblent d’autant plus renforcées au regard des parcours de célibataires d’Honorine Carlier et d’Anne Prévost⁴⁰³. Pour ces deux ouvrières, les successions nous informent sur un entourage familial présent en fin de vie, puisque dans les deux cas, les sœurs héritières respectives déclaraient habiter à l’adresse des défuntes, soit rue Saint-Jacques 91⁴⁰⁴ et Place Sainte-Thérèse n°3⁴⁰⁵ respectivement pour Honorine Carlier et Anne Prévost. Rien de tel, par contraste, pour le seul cas repéré d’émission de certificat d’indigence comme celui de Louise Hugedai, décédée dans un « asile de vieillards⁴⁰⁶ ».

Afin d’élucider les conditions de leurs décès et le niveau de cohésion de leurs entourages familiales, il est utile de recourir à l’état de leurs descendance. Il en va encore une fois de leurs mémoires familiales plus ou moins en accord avec les prototypes de familles vertueuses esquissés par les figures du catholicisme social dont Frédéric Le Play. Un fait structurant s’impose d’emblée à la reconstitution de leurs descendance légitimes, rendues, autant qu’il est possible, par le tableau 13 : la prédominance de l’enfant unique.

Reconstitution de leurs descendance légitimes	
Couturière/lingère	Nuptialité (Nombre d’enfants) à l’heure du décès
Anne Prévost	Pas de descendants.

⁴⁰² Emmanuelle Charpentier, « Incertitude et stratégies de survie. Le quotidien des femmes des « partis en voyage sur mer » des côtes nord de la Bretagne au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l’Ouest*, *op.cit.*, p.39-45.

⁴⁰³ Pierrette Pezerat et Danielle Poublan, « Femmes sans maris, les employées des postes » in *Madame ou Mademoiselle ? op. cit.*, p.147: « Ce type de célibat féminin, induit en partie par le veuvage de la mère, se rencontre à la même époque dans des milieux sociaux différents, en particulier dans le monde ouvrier. Quelques monographies de l’École de Le Play en témoignent. »

⁴⁰⁴ A.D.M.L., 5 E 132/107.

⁴⁰⁵ A.D.M.L., 3 Q 1907.

⁴⁰⁶ A.D.M.L., 3 Q 2525.

Louise Hugedai	2 descendants : Marie Métivier ⁴⁰⁷ , 45 ans, ménagère et Antoine Métivier, 48 ans, cordonnier.
Honorine Carlier	Pas de descendants.
Ernestine Sommier	1 descendante : Marie Bélliard. ⁴⁰⁸
Nathalie Bodin	1 descendant : Georges Gacry ⁴⁰⁹ .
Marie Bardoul	1 descendant ⁴¹⁰ .
Laure Sommier	2 descendants : René Graffin et Marie Jeanne Graffin ⁴¹¹ .
Anne Marchand	Pas de renseignements.
Victoire Delhumeau	Pas de descendants ⁴¹² .
Clémentine Piffard	Pas de renseignements.
Philomène Cohu	Pas de renseignements.
Marie Poirier	1 descendante : Adèle Colombel ⁴¹³ .
Augustine Boismartel	Pas de renseignements.
Clémentine Louise Turquais	1 descendant : Adrien Boullay ⁴¹⁴ .
Victorine Delphine Carré	Pas de descendants ⁴¹⁵ .
Clémentine Eugénie Thibault	Pas de renseignements.

À l'évidence, ces taux de nuptialité relativement faibles s'inscrivent dans le contexte démographique de la France à la fin du XIX^e siècle, marquée par une amorce de

⁴⁰⁷ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 46/38.

⁴⁰⁸ A.D.M.L., 3 Q 1907.

⁴⁰⁹ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, cote 1 F 34/61.

⁴¹⁰ A.D.M.L., 5 E 120/131.

⁴¹¹ A.D.M.L., 3 Q 1975.

⁴¹² A.D.M.L., 3 Q 2523.

⁴¹³ A.D.M.L., 6 E 7/1087.

⁴¹⁴ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 44/43.

⁴¹⁵ Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1 F 49/7.

décroissance démographique⁴¹⁶. Le département de Maine-Loire serait concerné comme les autres départements par un « malthusianisme démographique⁴¹⁷ », selon l'expression du géographe Alfred Sauvy, à compter des années 1880. Ce malthusianisme dans une « France clairsemée » est le corollaire d'une évolution des esprits sur l'éducation de l'enfant et la conception du couple.

Si la question de la fécondité n'a pas été soulevée par les congrès de l'union des œuvres catholiques ouvrières pendant les années 1870-1890, elle constituait un motif de préoccupation latent dans les essais de réforme sociale de Le Play : une famille féconde, selon le modèle de la famille-souche, offrirait de plus belles opportunités d'expansion de l'atelier familial, les multiples cadets étant plus suggestionnés par un esprit d'innovation. *A contrario*, les familles à enfant unique ou centrées sur le couple donneraient des signes de stérilité, à l'image d'une nation connaissant un repli démographique. Il est vrai que ce type de ménage est, selon les catégories de Le Play, plus récurrent dans les grandes agglomérations urbaines. Un tel scénario s'observe partiellement dans l'évolution des ménages de ces ouvrières, recensés au fil du siècle. Il est au surplus un marqueur d'une certaine vision, répandue dans les milieux catholiques ultramontains, d'agglomérations urbaines délétères et dégradantes pour les ouvriers. Gérard Cholvy rend compte d'un « pessimisme urbain⁴¹⁸ » séculaire dans les milieux chrétiens et opérant tout au long du XIX^e siècle. En véritable image d'Épinal, préfigurant un état d'esprit, il cite un poète du XVIII^e siècle : « Dieu a fait la campagne/Et l'homme a fait la ville. »

D'autres facteurs, également caractérisés par Le Play et pointés par les réformateurs du catholicisme social, déterminent l'évolution de ces ménages. Ils ont trait à ce qui est perçu dans ce milieu catholique comme une perte de transmission ou, à la rigueur, une coupure de la tradition du métier des ancêtres. À bien des égards se lit dans cette déploration une nostalgie de la vie sociale des paroisses rurales d'Ancien Régime, structurée par l'endogamie géographique et sociale⁴¹⁹. La perte de transmission regrettée est indissociable de la fin de l'ordre rural et du village et se manifestait par les exodes ruraux et l'industrialisation des villes. En lien avec les mutations du marché du travail,

⁴¹⁶ Alfred Sauvy, *La vieillesse des nations*, Paris, Gallimard, 2000, 580 pages, p.60.

⁴¹⁷ *Idem*.

⁴¹⁸ Gérard Cholvy, *Être chrétien en France au XIX^e siècle 1790-1914*, *op.cit.*, p. 99.

⁴¹⁹ François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1975, p.27.

elle s'exprime par l'instabilité géographique et joue un rôle dans l'éclatement du foyer par le départ précoce des enfants.

Toutefois toutes les compositions de ménages observés ne témoignent pas d'un manque de transmission de métier de père en fils, à l'instar du couple Louise Hugedai et Antoine Métivier, dont le fils a repris le même métier du père, celui de cordonnier. En réalité, de nouveaux modes de transmission familial propres aux environnements de travail des villes industrialisées échappaient aux vues classiques des courants ultramontains, eux-mêmes en repli dans les campagnes environnantes de l'ouest du département plus conservateur et proto-industriel. Le virage dans l'acceptation de nouvelles formes de solidarité sociale à l'œuvre dans la ville s'opère sous l'apostolat de Léon XIII, avec un reflux de l'ultramontanisme dès la fin des années 1870. Il en découle un type d'action sociale plus sensible aux réalités urbaines dans laquelle s'inscrit la structure du Père Ludovic de Besse.

Même si les images d'une ville dégradante, voire corruptrice, se sont continuellement renouvelées au cours du siècle dans les discours de réformateurs catholiques sociaux, elles n'ont pas résisté à l'évolution des esprits dans le monde ouvrier. De la sorte, la reconfiguration des foyers ouvriers, fruit de la nouvelle sociologie urbaine, devient une réalité tout à fait admise dans l'action sociale des figures de proue mouvement catholique social, aussi bien laïque qu'ecclésiastique, à l'instar d'Albert de Mun ou même de Monseigneur Freppel sur le tard. Sous l'apostolat de Léon XIII, puis avec l'instauration de la loi de 1884 autorisant les syndicats, la Société Saint-Joseph a accompagné l'évolution des esprits, opérant ce que Jean-Luc Marais a décrit comme « la nécessité de passer de l'action de préservation à l'action sociale ⁴²⁰ ». Les initiatives mêmes de fondation de banques populaires ou de sociétés de consommation allaient dans cette direction. Leurs implantations en milieu urbain étaient symptomatiques d'une mise à jour catholique au fait urbain ⁴²¹ et industriel.

⁴²⁰ Jean-Luc Marais, « Le Diocèse d'Angers », in François Lebrun (Dir.), *Histoire des diocèses de France*, *op.cit.*, p.219.

⁴²¹ *Ibidem*, p.218. Sur ce point, Jean-Luc Marais remarque que sur la même période où le Père Ludovic opérait à Angers, le succès des cercles ouvriers catholiques auprès des ouvriers dans la ville était pour le moins mitigé : « Le succès des cercles était beaucoup plus net dans les campagnes qu'à Angers. Les ouvriers étaient peu nombreux à fréquenter les deux cercles ouvriers qui y avaient été fondés. Pourtant, au même moment, les œuvres ouvrières du Père Ludovic étaient prospères. »

Dans les milieux ouvriers de l'industrie concentrée, il était vital que les femmes continuassent à travailler, comme nous le démontre Pierre Schollers pour les tisseuses de l'industrie cotonnière gantoise du XIX^e siècle⁴²². Leur travail permettait de doubler la journée du mari, mais l'écart salarial d'avec leurs maris les plaçaient dans un rôle ingrat de concurrentes dans le même métier. Or, les conditions des salaires étaient tout autres pour les couturières de Saint-Joseph à Angers. D'une part, ces femmes n'exerçaient pas les métiers de leurs maris. Associées à eux dans un même ménage, leurs ateliers domestiques, intégrés dans une œuvre d'apprentissage, semblaient plutôt fonctionner comme sources de revenus d'appoints au foyer. D'autre part, le droit de regard exercé par l'œuvre sur la conduite de leurs foyers à travers la distribution de secours mutuels leur aménageait une vie de femme au foyer et d'éducatrice en dehors de tout temps de travail. Par ce double rôle, leur statut apparaissait ambigu : celui de femme au foyer et d'ouvrière ensemble.

Cette logique de complément de revenu aide à comprendre en dernière analyse les états de leurs patrimoines, de leurs successions ainsi que leurs comportements nuptiaux. Gagnant à peine de quoi faire subsister la famille, mariées à des ouvriers moins qualifiés qu'elles en général et assignées à une mission de formatrices des apprenties, le temps consacré à une nichée d'enfants se reporterait à l'encadrement d'apprenties aux parcours ressemblants. Deux enfants par couple tout au plus s'avérerait finalement un seuil de fécondité optimal, à la vue de pareilles circonstances. Ce type de reconfiguration familiale et ouvrière visible à Angers était dès lors peu propice à la constitution d'un patrimoine matériel comme l'était le type de couple formé au XVIII^e siècle en campagne⁴²³. Seules les couturières formées en dehors de tout mariage se sont distinguées dans la conservation d'une communauté, laissant à leur postérité des rentes et des immobiliers accumulés.

La vie familiale se recentrait alors sur les besoins du couple. Si ce modèle familial émerge au début des temps modernes dans les classes populaires avec l'âge tardif au mariage, il connaît une nouvelle recomposition sur la période abordée par la « restriction des naissances⁴²⁴ ». De fait, il semble s'accommoder bien à l'idéologie réformatrice de

⁴²² Pierre Schollers, « L'écart salarial entre femmes et hommes dans un tissage de coton gantois au XIX^e siècle », Revue *Le Mouvement social*, n°276, Paris, Presses de Sciences PO, p.93-106.

⁴²³ François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, op.cit., p.30-31.

⁴²⁴ Jean Chevalier, *Avoir des enfants dans les Mauges au XIX^e siècle : comportements démographiques et dynamiques familiales.*, op.cit., p.28

Saint-Joseph, de plus en plus résolument tournée vers l'action sociale et le libéralisme des œuvres populaires⁴²⁵ à partir des années 1880. Au contact avec ces réalités, l'œuvre du Père Ludovic a opérée sa mue de 1875 à 1900 et non l'inverse comme aurait pu le faire croire Hilaire de Barenton dans sa biographie en vue de la mémoire posthume du Père Ludovic.

⁴²⁵ Ludovic De Besse a publié *L'Apostolat dans les œuvres populaires libérales* en 1900, soit la dernière année d'activité de la Société Saint-Joseph à Angers.

CONCLUSION

. En vérité, l'action de Saint-Joseph sur le quotidien de ces ouvrières était indissociable des mutations sociales à l'œuvre dans le monde du travail à Angers à la fin du XIX^e siècle. Elle était aussi l'émanation du milieu bourgeois qui le dirigeait. Sa mue s'est produite au contact de ces couples ouvriers. Ses considérations, ses mots d'ordre ont interagi avec les réalités en face, elles-mêmes en évolution. Elle peut être rétrospectivement envisagée comme un ensemble de pratiques sociales novatrices tout en gardant certaines vues d'esprit conservatrices par ses grilles de lecture du passé. La contradiction n'en est qu'apparente : adapter un ancien système de valeurs, y compris et peut-être surtout en ce qui touchait la féminité, aux nouvelles réalités ouvrières. On reconnaît en cela la logique réformatrice ayant visé à maintenir une entente, selon les mots du Père Ludovic, entre travail et capital⁴²⁶. Ce faisant, cette action a permis d'ouvrir des pans de mémoires féminines, ouvrières et familiales, véritable point de départ d'histoire sociale entreprise ici, à la frontière avec la micro-histoire.

Tout d'abord, les comptes rendus de la Société Saint-Joseph ont fourni un repère essentiel sur la vie sociale des ouvrières agrégées à l'œuvre. Avec elles, c'étaient leurs mémoires qui étaient agrégées à la mémoire de l'œuvre. Partant de là, ce mémoire de recherche a consisté à désagréger leurs mémoires de l'œuvre sans perdre de vue ses effets sur leurs parcours. Un pareil effort, à la fois méthodologique et épistémologique, devrait aboutir à déterminer leurs niveaux de conformité à la réforme portée par l'association agissant, à bien des égards, avec un esprit de tutelle familiale et d'emprise sociale.

Dans cette optique, la place que les ateliers domestiques en milieu urbain en venaient à occuper dans le système de représentations de l'Église, à l'heure du catholicisme sociale, a dû être élucidée. Pourtant, l'ajustement de ces mêmes représentations, issues pour partie des vues d'esprit du milieu bourgeois et noble d'où se propage le catholicisme social, à la réalité sociale et économique de ces ateliers, a appelé plusieurs nuances qui

⁴²⁶ Ce leitmotiv de l'oeuvre de Saint-Joseph revient dans la justification de la création des banques populaires, ainsi que le précise ce passage extrait de la réponse du Père Ludovic à la lettre de la Baque provençale, dans l'Union populaire : « Le dividende est le ver rongeur des banques populaires. C'est la pomme de discorde introduite dans la Société. C'est la lutte intestine entre le capital et le travail au sein même d'une institution fondée tout exprès pour faire cesser cette lutte. » Voir Bibliothèque municipale de la ville d'Angers, *Union économique* du 1^{er} mars 1886, en ligne sur Commulyse, notice intitulée « L'union économique, journal des intérêts populaires ».

ont modifié légèrement l'objet d'étude de ce mémoire sur le catholicisme social, en visant leurs attitude et leurs motivations en propre, irréductibles aux injonctions du milieu catholique social. Ainsi, l'exercice auquel il s'est prêté s'est traduit dans un effort scientifique et didactique pour dépasser les mémoires, ressurgies occasionnellement à partir des traces de vie et d'activité laissées dans une œuvre sociale, et effleurer leur histoire, aussi incomplète demeure-t-elle et sans doute à jamais.

Le lien entre les mémoires sociales de ces ouvrières et leur assignation à un cadre paroissial est évident, ne serait-ce que par leurs actes de baptême. Leurs choix matrimoniaux reflètent des stratégies sociales en conformité avec les prescriptions de l'Église sous Pie IX puis Léon XIII. Leurs structures de travail en petits ateliers reproduisent des logiques familiales encouragées et promues par les acteurs du catholicisme social comme bonnes pratiques pour enrayer un désordre social dont on craint l'amplification chez les élites économiques en France, et ce à l'échelle d'une ville marquée par l'influence sociale de l'Église telle qu'Angers sous l'épiscopat de Monseigneur Freppel. Afin de saisir ces enjeux, il a été procédé, dans le cadre de cette étude, à une mise en perspective de leurs trajectoires avec le monde ouvrier en général, l'aire socioculturelle de l'Anjou et leurs interactions avec les doctrines du catholicisme social sur cette période. Cela a pu être parachevé, pour quelques ouvrières, par les états de leurs patrimoines et de leurs successions.

Cela admis, le fond de leurs motivations propres pour le choix de Saint-Joseph, trahissant des structures sociales et démographiques en partie héritées mais non moins recomposées, d'autres périodes historiques, reste indéterminé. En outre, si elles peuvent constituer *a priori* un groupe socioprofessionnel déterminé par l'adhésion à un moment donné à une œuvre d'apprentissage sous une société de patronage comme celle de Saint-Joseph, leurs milieux disparates ainsi que leurs trajectoires sociales et mobilités démentent toute idée d'une structure sociale unie et cohérente ancrée dans la ville d'Angers. Elles ne formeraient pas une identité sociale ou professionnelle de la couture angevine gagnée d'avance à la politique sociale de l'Évêché. *A contrario*, de telles disparités s'éclairent dès lors qu'on les relie aux structures économiques et sociales de l'Anjou, démarche à laquelle nous invite implicitement une lecture attentive de *Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles* de Jean-Luc Marais.

Au reste, les reconstitutions incomplètes de leurs trajectoires, notamment par l'absence de contrats de travail ou de bail sous seing privé, laissent bien des zones d'ombre qui assignent ces limites à l'approche méthodologique suivie. Celle-ci a consisté en une enquête sur les traces civiles d'un groupe professionnel opérant à Angers, en vue d'évaluer le degré de conformité avec les schémas de l'organisation du travail énoncés et élaborés par les acteurs du catholicisme social. Par une telle approche, le mémoire présent offre plus de pistes à des travaux en histoire de la famille qu'en histoire du travail.

Cependant, tout en entrevoyant les aspects d'organisation du travail et des pratiques sociales d'un groupe socioprofessionnel déterminé à Angers, il s'est proposé de placer le lecteur au cœur d'un système d'interactions entre l'institution ecclésiale - par la voix d'une association religieuse - et des ouvrières dispersées dans un centre urbain. S'il n'a pas établi une correspondance nette entre le mode de vie d'un milieu social bien identifié et les atteintes de l'Église à Angers, il a assurément permis de mettre en évidence le poids de l'Église dans leurs parcours et l'écriture de leurs mémoires. Autrement dit, il a révélé la présence réelle des autorités catholiques dans la structuration de leurs carrières ainsi que de leur vie civile tout en la relativisant par la comparaison avec d'autres milieux professionnels étudiés. En cela, ce travail a eu le mérite de produire des données sociales utiles pour une histoire ultérieure du travail à Angers.

Sur tous les points évoqués plus haut, l'apport fondamental de l'étude menée ici a consisté plus précisément, autant qu'il a été possible, à articuler la mémoire féminine, professionnelle et urbaine d'un groupe professionnel au projet de réforme de l'Église, fondé sur la charité et la vertu chrétiennes. Si ce but est atteint, le pari de renouer le lien entre l'histoire sociale, familiale et l'histoire religieuse semble réussi. Au reste, il serait loisible d'approfondir la dimension économique du Père Ludovic. En effet, se lit aussi dans cette réforme des mœurs une condamnation de la standardisation et uniformisation de la production ainsi que de la concentration du capital dans les mains de quelques patrons où l'argent ne circulait pas. Bonnes travailleuses, elles avaient encore du chemin à accomplir pour devenir pleinement de bonnes patronnes de leurs ateliers. Mais cela est le travail d'un formatage aussi bien matériel que spirituel auquel l'Église via une société de patronage voulait s'atteler de toutes ces forces. C'est sur ce point précis qu'il devient possible de mesurer la part active de l'Église dans le système d'interactions démontré par cette étude.

Un écart existe certainement entre la mémoire qu'ont produit ces ouvrières par elles-mêmes et celle qu'a restitué l'institution de Saint-Joseph, à l'aune de sa réforme. Cette part de mémoire de ces femmes, plus intime ou du moins plus personnelle constituerait sans doute l'objet d'une étude généalogique poussée. Malgré le manque d'écrits de l'intime ou de contrats de baux ou d'apprentissage sous seing privé à notre portée, quelques choix, conduites et comportements peuvent être lisibles au travers des contrats passés sous notaires mobilisés. Pourvu que les détails appréhensibles de vie commune, choix matrimoniale ou inventaire après décès puissent ouvrir de nouvelles perspectives encore aux chercheurs dans ce domaine. Ce sera sans doute là le meilleur gage d'utilité de ce travail de recherche.

En conclusion, la réécriture de la mémoire sociale et professionnelle des couturières angevines comptait pour l'Église et ses institutions sont devenues un réceptacle majeur d'une part dévoilée de leur mémoire, voire de leurs identités. Les récits qu'elles ont permis de nourrir ne résistent pas néanmoins à la nécessité de réajustement entre les facteurs extérieurs à l'Église, de l'ordre des carrières et des statuts civils notamment, et ceux liés plus proprement à emprise des acteurs du catholicisme social de la ville d'Angers, et à l'aune de la réflexion nationale animée par une configuration d'acteurs divers du catholicisme du XIX^e siècle. C'est à cette condition qu'il est permis d'affirmer une conformité de ces histoires familiales et ouvrières avec les doctrines du catholicisme social. En cela, il faut bien rétablir un poids, certes, important de l'Église, mais non moins relatif et, peut-être, à relativiser davantage encore pour les travaux ultérieurs sur le même sujet.

SOURCES

Bibliothèque municipale d'Angers, fonds patrimonial :

Revue des Associations catholiques pour la classe ouvrière (Dir. Henri Fouin), Tome 1, Angers, 1871, 457 pages.

Bibliothèque municipale d'Angers, CP930, *Union économique, journal des intérêts populaires*, 1886-1888.

Bibliothèque universitaire de lettres de l'Université catholique de l'Ouest :

Hilaire de Barenton, *Le P. Ludovic de Besse. L'apôtre et l'initiateur des œuvres sociales en France*, Paris, Librairie Saint-François, 1935, 514 pages.

Ludovic de Besse, *L'Apostolat dans les œuvres populaires libérales*, 1900, ...

En ligne sur Gallica :

Frédéric Le Play, *L'organisation du travail, selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue*, Tours, Mame et fils, 1870 (2^e édition),

Bibliothèque franciscaine des Capucins de France :

12 LI 95 ;

12 LI 98.

A.D.M.L. (Archives départementales de Maine-et-Loire) :

Sous-série 6 E États civils :

Actes civils de naissance :

6 E 7/452 ;

6 E 7/486 ;

6 E 7/513 ;

6 E 82/14 ;

6 E 7/578 ;

6 E 7/575 ;

6 E 246/54 ;

6 E 7/804 ;

6 E 82/16 ;

6 E 333/7 ;

6 E 217/11 ;

6 E 7/761 ;

6 E 77/12.

Actes civils de mariage :

6 E 7/1117 ;

6 E 7/687 ;

6 E 7/801 ;

6 E 7/873 ;

6 E 7/792 ;

6 E 7/804 ;

6 E 333/9 ;

6 E 7/921 ;

6 E 7/927 ;

6 E 7/969.

Série 3 Q Enregistrement :

3 Q 1907 ;

3 Q 2523 ;

3 Q 2526 ;

3 Q 2739.

Sous-série 5 E Actes de notaire :

5 E 120/131 ;

5 E 130/1 ;

5 E 132/107 ;

5 E 132/125

5 E 148/1 ;

5 E 156/29.

Série V Police des cultes :

2 V 24 ;

2 V 25.

Série J O Presse:

89 J O;

128 J O.

Archives diocésaines de Maine-et-Loire :

Semaine religieuse d'Angers, 1880. En voie de classement.

Registres de baptême et de mariage en voie de classement à l'heure actuelle.

Archives patrimoniales de la ville d'Angers :

Sous-série 1 F Recensement de population :

1 F 26 ;

1 F 29/27 ;

1 F 30/28 ;

1 F 31/216 ;

1 F 34 ;

1 F 37-39 ;

1 F 40-42 ;

1 F 43-45.

Sous-série 1 K Listes électorales :

1 K 110/4 ;

1 K 110/9 ;

1 K 124/2 ;

1 K 124/13 ;

1 K 128/7 ;

1 K 135/6 ;

1 K 135/13 ;

1 K 139/7 ;

1 K 142/7 ;

1 K 145/6 ;

1 K 153/7 ;

1 K 165/7 ;

1 K 187/2.

Archives départementales de la Vienne :

Acte civil de naissance:

6 E 229/214 1.

Archives départementales de la Mayenne :

Acte civil de naissance:

4 E 13/27.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

Claudie Bernard, *Penser la famille au XIX^e siècle*, Saint-Étienne, Publications universitaires de St. Étienne, 2007, 480 pages.

Fernand Boulard et Jean Rémy, *Pratique religieuse urbaine et régions culturelles*, Éditions Économie et Humanisme, Les Éditions ouvrières, Paris, 1968. 213 pages.

Fernand Boulard, Gérard Cholvy, Jacques Gadille et Yves-Marie Hilaire (Dir.), *Matériaux pour l'Histoire religieuse du peuple français XIX^e-XX^e siècles. Région de Paris, Haute-Normandie, Pays de Loire, Centre*, EHESS, Paris, 1982, 635 pages.

Gérard Cholvy, *Être chrétien en France au XIX^e siècle 1790-1914*, Paris, Seuil, 1997, 178 pages.

François Etner, *Catholiques et économistes. Leurs controverses depuis la Révolution*, Paris, Classiques Garnier, 2022, 456 pages.

Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber, *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine 18^e-20^e siècle*, Paris, Montalba, 1984, 301 pages.

Jean-Michel Gourden, *Le peuple des ateliers. Les artisans du XIX^e siècle*, Paris, Éditions Créaphis, 1992, 168 pages.

Pierre Lassave, *La sociologie des religions. Une communauté de savoir*, Paris, EHESS, 2019, 408 pages.

François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1975, 185 pages.

François Lebrun, *Le Diocèse d'Angers*, Paris, Beauchesne, 1981, 299 pages.

Jean-Luc Marais, *Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Picard, 2009, 388 pages.

Fabien Knitel, Nadège Mariotti, Pascal Raggi, *Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales*, Paris, Ellipses, 2020, 440 pages.

Alfred Sauvy, *La vieillesse des nations*, Paris, Gallimard, 2000, 577 pages.

Christian Sorrel, *Les « Matériaux Boulard » trente ans après*, Lyon, LARHRA, 2013, 193 pages.

Revue :

Anaïs Albert et Manuela Martini, « Les conflits du travail dans l'industrie textile à Paris sous le Second Empire », *Le Mouvement social*, n°276, Presses de Sciences Po, 2021, p.107-128

Jean-Paul Barrière, « Les veuves dans la ville en France au XIX^e siècle : images, rôles, types sociaux », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°114, 2007., p. 10.

Emmanuelle Charpentier, « Incertitude et stratégies de survie. Le quotidien des femmes des « partis en voyage sur mer » des côtes nord de la Bretagne au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°117, Presses universitaires de Rennes, 2010, p.39-54.

Abel Châtelain, « Évolution des densités de population en Anjou, 1836-1936 », *Revue géographique de Lyon*, 1956, 60 pages.

Frédéric Gugelot, « Interrogation sur le devenir du catholicisme en France, entre minorité et marginalité. », *Revue d'histoire du protestantisme*, T.2 (Octobre-Novembre-Décembre 2017), Paris, DROZ, 2017, p. 561-572

Samuel Guicheteau, « Y avait-il des ouvrières à Nantes au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles ? », *Revue Annales de Bretagne et Pays de l'Ouest*, n° 114, Rennes, PUR, 2007, pp. 91-108.

François Etner, « Que s'est-il passé dans les années 1870 ? », *Romantisme*, 2006 (n°133), p. 81-92.

Dominique Lebon, « Ludovic De Besse (1831-1910). Un capucin artisan du crédit populaire » *Les Études sociales*, Paris, Société d'économie et des sciences sociales, 2016 (n°164), P. 113-136.

Béatrix Le Wita, « Mémoire : l'avenir du présent », *Terrain*, n°4, Paris, Mission du patrimoine ethnologique, 1984, p. 15-27.

Jean, Maillard, « Le Bon-Pasteur de Cholet en 1887 : une entreprise industrielle à but mercantile ? », *Archives d'Anjou* (n°20), Angers, Association des Amis des Archives d'Anjou, 2018, p. 87-103.

Manuela Martini et Pierre Vernus, « Tisseurs et tisseuses en soie au travail dans les ateliers de la Fabrique de Lyon au milieu du XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, n°276, Presses de Sciences Po, 2021, p.71-92.

Claire Lemerrier, « Genre et hiérarchies des métiers du textile en France selon les guides pour le « choix d'un état », 1850-1900 », *Le Mouvement social*, n°276, 2021, p. 129-149.

Pierre Scholliers, « L'écart salarial entre femmes et hommes dans un tissage de coton gantois au XIX^e siècle », *Revue Le Mouvement social*, n°276, Paris, Presses de Sciences PO, p.93-106.

David Tournier, « Entre référence culturelle, morale politique et incubateur économique : le protestantisme mulhousien au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du protestantisme*, n°1, Paris, Droz, 2018, p.73-94.

Thèses de doctorat :

Jean Chevalier, *Avoir des enfants dans les Mauges au XIX^e siècle : comportements démographiques et dynamiques familiales*. [Thèse de doctorat], sous la direction de Jean-Luc Marais, Université d'Angers, 2011, 2 volumes, 462 pages.

Claire-Lise Gaillard, « *Célibataire épouserait demoiselle avec dot* » : *histoire du marché de la rencontre en France*. [Thèse de doctorat], sous la direction de Dominique Kalifa puis Claire Lemerrier, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021,

Mémoires de maîtrise :

Sandra Da Camara, *Cadre de vie des Angevins. D'après les minutes des actes notaires de Maître Chasle 1879-1886*. [Mémoire de maîtrise], sous la direction de Jean-Luc Marais, Angers, 1996, 157 pages.

Catherine Fauchet, *Le pauvre à Angers : images et réalités*. [Mémoire de DEA], sous la direction de R. Sauzet et A. Corbin, Tours, 1986, 75 pages.

Sébastien Godard, *Les hommes de Loire aux Ponts-de-Cé de 1848 à 1914 : le déclin d'une profession, la disparition d'un groupe*. [Mémoire de maîtrise], sous la direction de M. Jacques-Guy Petit, Angers, 2000, 205 pages.

Monique Strullu, *Parents, familles, mariage en Anjou au XVIIIe siècle. Présentation d'une source et d'une enquête*. [Mémoire de maîtrise], sous la direction de ?, Institut armoricain de recherches, 1975, 191 pages.

ANNEXES

ANNEXE 1

Anne
 prévost.

J'ai vu huit cent vingt trois, le Septième, à 20.
 m. 19.
 prouvent avec ce sont Louis Biquet et de la que pour
 le maire et officier public de l'état civil de la ville et
 commune d'Angers, département de Maine et Loire,
 chapelier des ordres royaux de Saint Louis et de la
 Légion d'honneur.

C'est comparu le 7 août Pierre prévost, marchand
 et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur,
 demeurant place du carillonnage, second arrondissement
 de cette ville, lequel nous a prouvé en tant que le
 fils aîné, le tiers fils à son frère et de son
 épouse, des lui d'écrou et de dame Anne Ruelle
 boud, de Roland, mariés à cette union par le second
 arrondissement, le dix-neuf juillet deux, lequel nous
 a déclaré donner le prénom de Anne. Les déclarations
 et prouvent en tant que le prénom de son frère
 fondus en ce nom, qui est toute huit ans, demeurant rue
 de la Vierge, bel en la paroisse de l'Église, le George pigné,
 marchand, âgé de trente deux ans, demeurant quai de la
 qui au fait ces deux, ainsi que le père, de ce couple,
 après lecture de son acte, Auguste pigné
 J'ai vu huit cent vingt trois, le Septième, à 20.

Annexe 1 : Acte de naissance d'Anne Prévost à Angers, déclaré le 7 mai 1823.

ANNEXE 2

17.
 Hugedai

L'an mil huit cent vingt huit, le trent mai à une heure
 du soir.
 Par devant nous adjoint soussignés le légal pour le maire officiel
 public de l'état civil de la ville et commune d'Angers, département
 de maine et loire, chevalier de l'ordre royal de saint Louis et de la
 Légion d'honneur, membre de la chambre des députés.
 Et comparus François Montagne, âgé d'un an, né le
 Avril 1827, demeurant rue saint Jean, troisième arrondissement
 de cette ville, laquelle en l'absence de Julien Hugedai, marié
 demeurant Canton d'ereculie dit troisième arrondissement, nous
 a présenté un enfant de sexe féminin, né sans son domicile
 le vingt huit de ce mois au soir à cinq heures, de lui déclaré par
 Jeanne Chapillon, son épouse, mariés à cette mairie sur le
 dit troisième arrondissement, le dix neuf janvier, mil huit cent vingt
 cinq, au quel enfant a été déclaré le nom de Louise.
 Les déclarations et présentations faites en présence des Seigneurs Edouard
 Baudry, élève en médecine, âgé de vingt un ans, demeurant dit
 Canton d'ereculie, Fernand Laumonier, élève en médecine, âgé
 de vingt deux, demeurant rue Bourgeois de lesquels ont signé avec nous
 font le acte de naissance qui a été déclaré par le dit, de ce qu'il a écrit de
 leur propre main et de leur propre chef.

Edouard Baudry Fernand Laumonier

Annexe 2 : Acte de naissance de Louise Hugedai à Angers (3^{ème} arrondissement), déclaré le 30 mai 1828.

ANNEXE 3

N^o 220
 Carlier
 rose
 Honorine

L'an mil huit cent trente et le dix huit du
 Mois de mai à onze heures du matin, Pardevant
 Nous Maire officiel de cette Ville de la Commune
 & Canton de Poitiers, de par luyne de la tenue
 a comparu Augustin Carlier employé à
 l'octroi de cette Ville de Breteuil et
 demeurant à Poitiers lequel nous a déclaré
 un enfant de sexe féminin le seize du
 premier mois à quatre heures du matin dans
 la maison sise à Lorette, de lui déclarant
 le de son père genimble et épouse âgé de trente
 cinq ans et de sa mère de dix huit ans
 le Rose Honorine en des de la déclaration
 et de son père fait en présence de Jacques
 Chetailleur demeurant âgé de cinquante ans
 et de Jacques Couzabon Cordonnier âgé de
 trente six ans demeurant à Poitiers
 Lecteur à cet effet de premier acte de naissance
 le père de l'enfant et Couzabon l'ont signé
 avec nous et l'autre a été lu et enregistré
 de ce enquis.

Couzabon
 Chetailleur
 Carlier

N^o 221

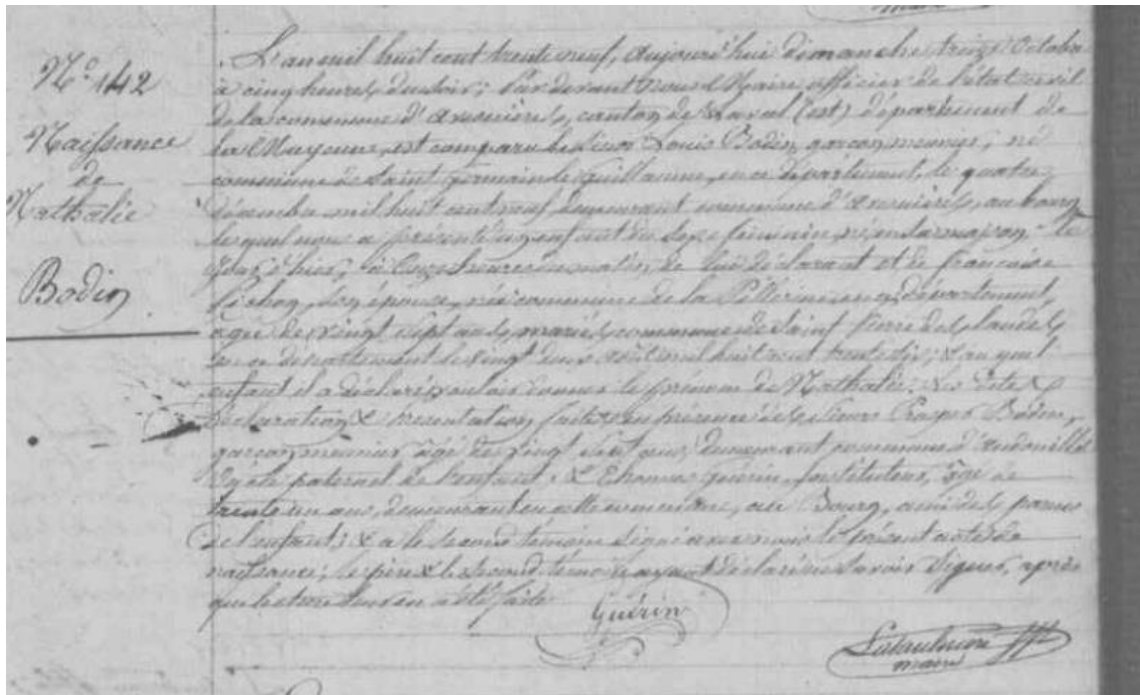
Annexe 3 : Acte de naissance d'Honorine Carlier à Poitiers, déclaré le 18 mai 1830.

ANNEXE 4

N° 161.
 L'an mil huit cent trente-trois, le vingt-quatre
 juin, à midi.
 Ernestine-Jeanne Sommier.
 Déclarant nous Adolphe Haussigné, Député par le Maire -
 Membre de la Chambre des Députés, officier public de l'état civil
 de la ville et Communauté d'Angers, Département de Maine et Loire.
 Est Convenu Louis Sommier, Son père en fait et en droit,
 demeurant en cette ville, rue St. Aubin; lequel, nous a déclaré
 un enfant du sexe féminin, né hier soir à trois heures, de
 son épouse, de lui déclarant et de Marie Leroux, Sont Epouse,
 Mariés à cette ville, y demeurant légalement, le quinze
 octobre mil huit cent vingt-neuf; auquel enfant il a voulu
 donner le prénom d'Ernestine-Jeanne. La Déclaration
 et présentation faite en présence de Pierre Le Fouly, âgé
 de trente ans, demeurant rue St. Michel, et Jean Sommier,
 âgé de trente-un ans, demeurant Place St. Croix, oncle
 naturel de l'enfant, aussi Son père en fait et en droit. Et ont les
 Conjuges et le témoin signé avec nous, sur le registre de l'état
 civil.
 Louis Sommier. Jean Sommier. P. Le Fouly.

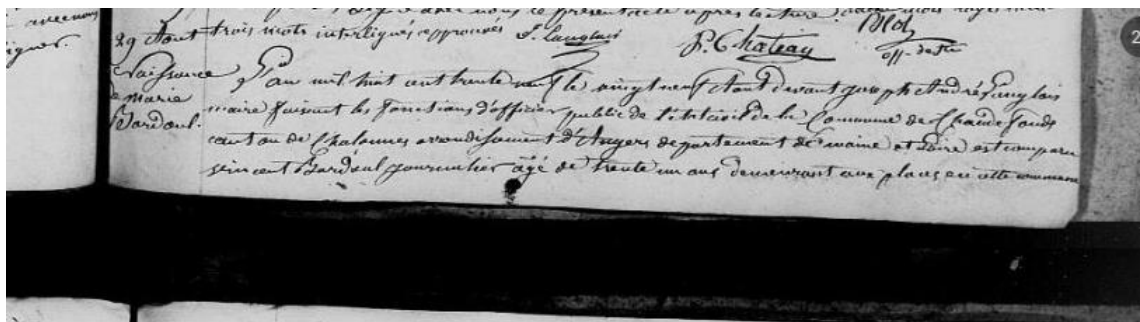
Annexe 4 : Acte de naissance d'Ernestine Jeanne Sommier à Angers, déclaré le 24 juin 1830.

ANNEXE 5



Annexe 5 : Acte de naissance de Nathalie Bodin à Avesnières (canton de Laval), déclaré le 13 octobre 1839.

ANNEXE 6



Annexe 6 : Acte de naissance de Marie Bardoul à Chaudfonds-sur-Layon (canton de Chalonnnes), déclaré le 29 août 1839.

ANNEXE 6 (SUITE)

lequel vous a présenté un enfant du sexe féminin né le 10^{ème} jour de Sept^{embre}
de lui de larant et de Marie vendue son époux légitime et à qui il a dit vouloir
dument le prendre de Marie de quelle déclaration et presentement fait son procès
des yeux vendus d'annulation âgé de trente ans au lieu de l'enfant demeurant
aupres et de Jacques Glatan instituant âgé de trente trois ans demeurant en
le Bourg au lieu du père de l'enfant et ont les treize et comparses déclaré ne
savoir lequel après lecture par lesdits juges

J. Langlois

Le 10^{ème} jour de Sept^{embre} l'an 1791 devant Joseph et André

ANNEXE 7

1841
7

~~Duquesne~~ ~~Fréquent~~ ~~Paris~~

N: 218.
 Laure Eugénie Louise de la Motte
 Sommier.

Ann mil huit cent quarante un, le cinq août, à onze heures
 Palleuvert nous adjoint, sousigné, délégué par le Maire,
 officier de l'état civil de la ville et commune d'Angers, département de
 Maine-et-Loire. Est comparu le sieur sieur Sommier,
 Propriétaire, demeurant en cette ville, place sainte croix; Marie à
 côté Marie, premier arrondissement le sept août, nuit huit cent quarante un;
 lequel nous a déclaré que Dame scholastique Marie Hermoise, son
 épouse, est accouchée en leur dite domicile, hier soir, à neuf heures, d'un
 enfant du sexe féminin, qu'il nous a présenté et auquel il a
 déclaré donné les prénoms de Laure Eugénie Louise; la
 déclaration et présentation faite en présence des sieurs Louis Auguste
 Sommier, Imprimeur en caractères, âgé de trente trois ans, demeurant
 place neuve, oncle paternel de l'enfant, et Jacques Charles
 Grignon, Imprimeur en caractères, âgé de trente cinq ans, demeurant
 place du Piléon; lequel ainsi que le père ont signé avec nous,
 après lecture.

L'Officier de l'état civil, Grignon

Acte de naissance de Laure Sommier, déclaré le 5 août 1841 à Angers.

ANNEXE 10

80
 Auguste
 Boulesteau
 Cohu

Le 7^e Juillet mil huit cent soixante six à sept heures, à deux heures d'usage.
 Pardevant nous, Ajoint Ponsigné, d'égale part
 Notaire, officier de l'état civil des levures, Communauté d'Angers,
 représentant de Notaire à titre, sont comparus en
 notre mari ont comparus dans les parties et assisté
 au mariage au public, François Auguste Boulesteau
 âgé de vingt ans, né communale de Bellegarde, département
 de la Sarthe âgé mil huit cent quarante cinq, célibataire
 actuellement demeurant se fait en cette ville quatorze
 rue de la Croix au domicile de son père, fils mineur de
François Boulesteau fugitif âgé
 de quarante trois ans demeurant aux environs de la
 rue du faubourg St Nicolas et de sa femme Caroline sans
 épouse, d'égale dite commune de Bellegarde le huitième
 mil huit cent cinquante trois, à titre prêtre et
 Curé de la Paroisse

Le D^{lle} Philomène Cohu âgé de dix huit
 ans, né en cette ville, troisième arrondissement, le dix
 sept août mil huit cent quarante sept, célibataire,
 y demeurant avec ses parents au domicile de son père mineur
 de son père Cohu Canis, âgé de quarante six ans et de sa
 femme Très d'après, sans épouse, âgé de quarante
 huit ans, d'égale et curé de la Paroisse

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
 du mariage projeté entre eux, d'après les indications
 affichées sur les factes de l'état civil de la Paroisse de la

Acte de mariage de Philomène Cohu, célébré le 7 juillet 1866 à Angers (2^{ème} arrondissement).

ANNEXE 12

aubert réjoint

Naitance N^o 26.
 Poirier Marie-
 Louise

En mil huit cent cinquante, le huit octobre à sept heures
 du matin, à l'adresse de messieurs Jacques Aubert réjoint au maire
 de la commune de Seiches remplissant, les fonctions d'officier
 public de l'état civil en l'absence du Maire et par délégation de
 comparu au notre maison, Communera Messieurs Pierre Poirier
 âgé de cinquante ans, greffier de Justice de Paix demeurant à La
 Guittière, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant
 du sexe féminin né de lui déclarant, et de Louise Neveu son
 épouse âgée de trente et un ans, laquelle est accouchée hier
 soir à huit heures en son domicile ci-dessus nommé auquel il a
 déclaré vouloir donner les noms de Marie-Louise Ses dires déclarés
 et présentation faite en présence de Jacques Dramard institué
 âgé de quarante et un ans et Auguste Boutheux, âgé de
 quarante ans tous les deux demeurant à Seiches, nous avons
 dressé le présent acte que nous avons signé avec le père de l'enfant
 et les témoins après lecture

J. Dramard Boutheux aubert réjoint

Acte de naissance de Marie Rose Poirier, déclaré le 8 octobre 1850 à Seiches-sur-le-Loir.

ANNEXE 13

16⁵⁵ Naissance
 Turquais
 Clémentine Louise

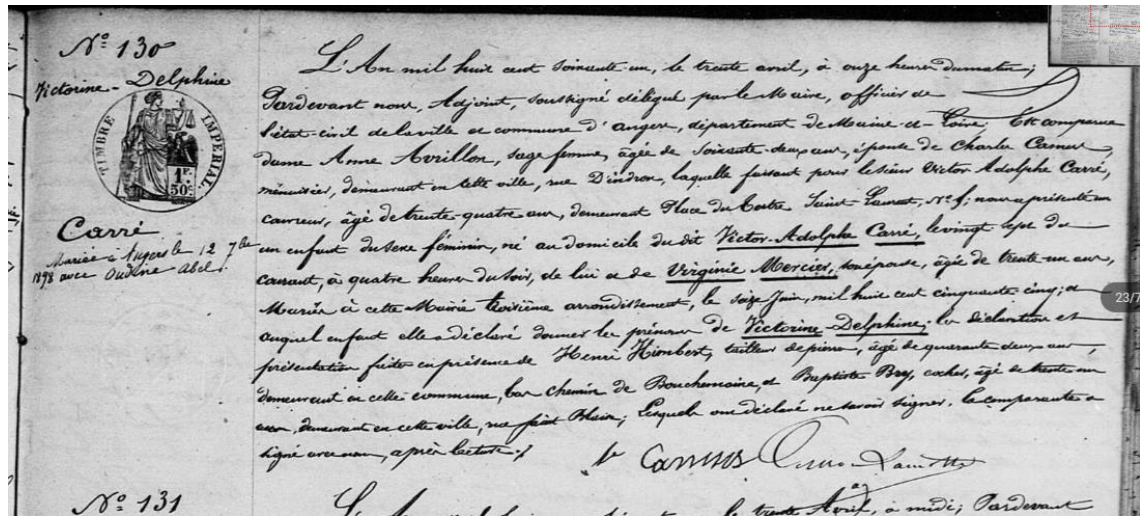
Guilleux François

L'an mil huit cent cinquante huit, le trente août à trois heures du
 soir, Par-devant nous Casimir Moreau Maire de la Commune de
 Montreuil-sur-Maine, Canton d'ulioz D'Angers, arrondissement de
 Saillé Département de Maine et Loire, L'ouveau
 a comparu sieur Pierre Turquais, âgé de trente cinq ans, Carria
 lequel a présenté un enfant du sexe féminin, le soir à quatre
 heures du soir, dans son Domicile, de lui d'etaxant, et de Perrine
 d'andais son épouse, âgée de trente sept ans, Doubleuse en l'aine
 demurant ensemble en le bouy, auquel enfant on a donné le
 Prenom de Clémentine Louise, Présents sieur Jacques y con
 y crôme Bellanger, âgé de trente sept ans, Cordonnier, et François
 Guilleux, âgé de soixante et onze ans, Propriétaire, tous les deux
 demurant en le bouy, et amis des Père et Mère de l'enfant, le
 père et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que
 Lecture leur en a été faite

2^e Publication
Guilleux François Turquais
L'ouveau

Acte de naissance de Clémentine Louise Turquais, déclaré le 30 août 1858 à Montreuil-sur-Maine.

ANNEXE 14

Acte de naissance de Victorine Delphine Carré, déclaré le 30 avril 1861 à Angers (3^{ème} arrondissement).

ANNEXE 15

N° 23. Naissance. *cte De St Georges*
 L'an mil huit cent soixante un le quatorze juillet à neuf heures du matin devant nous Albert comte de St Georges maire officier public de l'état civil de la commune de la Chapelle sur Oudun canton et arrondissement de Segny département de la Mayenne a comparu à la mairie le Sr Benjamin Étienne Thibault, boulangier, âgé de trente huit ans, domicilié au bourg de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né d'hier à une heure après midi, en son domicile, de lui déclarant et de Eugénie Maricrau, son épouse, âgée de trente un ans, domiciliée avec lui, à laquelle enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Clémentine Eugénie. Ces présentations et déclarations ont été faites en présence de Jacques Pouchonay, sacristain, âgé de quarante un ans, et de Louis Vanier, tisserand, âgé de soixante sept ans, demeurant et domiciliés au bourg de cette

Acte de naissance de Clémentine Louise Thibault, déclaré le 14 juillet 1861 à la Chapelle-sur-Oudun.

commune, après lecture. Le père de l'enfant a signé avec nous maire, les autres comparans ayant déclaré ne le faire de ce moment.
 Thibault Le maire
cte De St Georges
 L'an mil huit cent soixante un le quatorze juillet

(Suite)

ANNEXE 16

22	1	1	Boismartel	Justine	66	"	Journalier	chef
		2	2 ^o	Augustine	30	"	Couturier	enfant
		3	Bousseau	Mari	26	"	Journalier	2 ^o
		4	2 ^o	Marguerite	3	"	S ^P	pt. enfant
		5	2 ^o	Eugenie	1	"	2 ^o	2 ^o

Situation de Justine Boismartel d'après le recensement de population d'Angers en 1886.

ANNEXE 17

3	Clair	Mari	22	,	o°	enfant
4	o°	Gabrielle	11	,	o°	o°
2	1	Godard	75	,	Conturani	ette
2	2	Marchand	41	,	o°	enfant
3	1	Mitvier	66	,	Sacré	Chef
2	2	Gouvé	37	,	A. S.°	Epouse

Situation d'Anne Marchand en 1886 d'après le Recensement de population.

ANNEXE 18

20	1	1	Arvelino	Jésée	50	id	Employé	
		2	M. Boyer	Jean	53	id	ménager	épouse
		3	id	Denis	81	id	S.P.	épouse
	2	1	Piffard	Josephine	66	id	S.P.	chef
		2	id	Clémentine	58	id	couturière	épouse
	3	1	Robina	Auguste	18	id	Employé	chef
		2	Courmeau	Augustine	49	id	ménager	épouse
		3	Robina	Georges	19	id	marchand	épouse

Situation de Clémentine Piffard en 1886, d'après le recensement de population.

ANNEXE 19

B.
 Paul Eugène
 Louis Sommier.

Le cinq août mil huit cent quarante un, a été baptisé par nous vicaires
 soussignés Paul Eugène Sommier, né fils de Jean Baptiste Sommier,
 propriétaire imprimeur, et de Scolastique Marie Vermeire, sa première femme.
 ont été présents Jules Lijou; maraîcher, Emile Sommier, qui ont
 signé avec nous.

J.-B. Sommier
 Jules Lijou
 e Sommier

Acte de baptême de Laure Sommier 1

ANNEXE 20

B. Anne Marchand. Louis Bureau
 Le quatorze juillet mil huit cent quarante six a été
 baptisée par nous vicaires soussignés et messe messe avant hier
 du légitime mariage de Jean Marchand mariés et de
 Marie Godard. ont été parrain Pierre Albert, marrain
 Charles Marchand. Le parrain et le père ont signé avec
 nous sur l'autre registre.
 Thibault
 vic.

Acte de baptême d'Anne Marchand

ANNEXE 21

P.
 Augustine
 Boismartel

L'an mil huit cent cinquante cinq le dix-neuf juillet
 a été baptisé par nous vicaire soussigné Augustine
 Marie, née du légitime mariage de Marie Boismartel
 et de Justin Gervin. Ont été parrain et témoins
 Ditière, et marraine Perrine Gueget, le père
 présent. Ditière Boismartel
 P. Coustard

Acte de baptême d'Augustine Boismartel

ANNEXE 22



Acte de baptême de Clémentine Louise Turquais

ANNEXE 23

100	Lacour	Comte	167	Châteaugontier	13 a.	Inf		
101	Prévost	Comte	73	St. Hilaire	14 a.	Cellé		
102	Paven	Comte	83	Montbailly	14 a.	Montbailly		

Registre du décès d'Anne Prévost dans la table de successions et absences, cote 3Q2523

ANNEXE 24

Arrondissement Cahors	E. G.
n° 270	L'an mil neuf cent un le vingt six Février à neuf heures et demie
Antoine Métivier	du matin heure légale, devant Citou, soussigné, adjoint délégué par le Maire
deux Hugedai	Officier de l'état civil de la Ville et Commune d'Angers, département de Maine et Loire sont
âge de 71 ans	comparus M. René Boisson sans profession, âgé de soixante treize
	ans, demeurant à Angers rue Ambroise Paré 2 et Antoine
	Métivier, cordonnier, âgé de quarante huit ans, demeurant
	à Angers rue Bourssaint 30. Le premier non parent et le
	second fils du défédé. Lequel nous ont déclaré
	que Antoine Métivier, sans profession, âgé de soixante
	sept ans, né à Angers (1 ^{er} An) y demeurant rue Ambroise
	Paré 2,
	Fils des feus Antoine Urbain Métivier et de Renée Bourdais
	son épouse, veuf de Louise Hugedai mariés à Angers (3 ^{er} An) le
	vingt sept décembre mil huit cent cinquante
	est décédé en son domicile hier matin à dix heures et demie
	ainsi que nous nous en sommes assuré.
	Et toutes comparants signés avec nous
	après lecture
	Métivier Hugedai Boisson

Mention de l'acte de mariage de Louise Hugedai et d'Antoine Métivier dans l'acte de décès d'Antoine Métivier

ANNEXE 26

No 77.
 L'an mil huit cent cinquante trois, le dix huit juillet, à
 Germain Étienne Belliard ouï honneur de mariage,
 Et Ernestine Jeanne Sommier.

Par devant nous adjoint, sus-signé, délégué par le maire, officier de
 l'état civil de la ville et communauté d'Angers, Département de Maine
 et Loire,

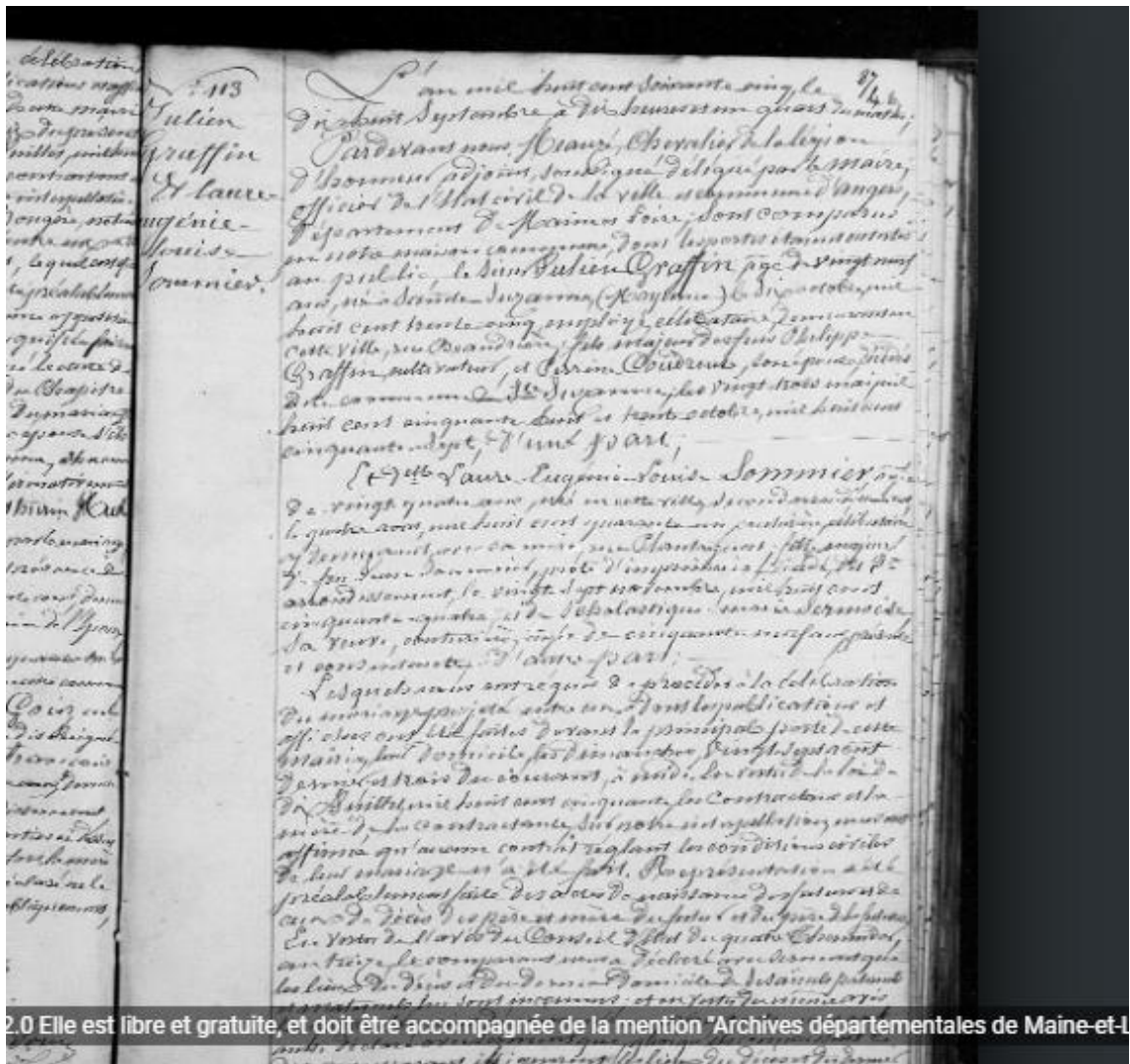
sont comparus en notre maison commune, dont les portes étaient
 ouvertes au public, Germain Étienne Belliard, âgé de trente un
 ans, né commun de Bazouges (Sarthe), le vingt six juin mil huit
 cent vingt deux; cordonnier, célibataire, demeurant en cette ville
 faubourg Saint Michel fils majeur de Germain Belliard, journalier,
 âgé de cinquante neuf ans, et de Marie Breuche, son épouse, âgée
 de soixante un ans, demeurant en cette ville faubourg
 Saint Lazare, présents et consentans, d'une part;

Et Ernestine Jeanne Sommier, âgée de vingt ans, née en cette ville
 premier arrondissement, le vingt trois juin mil huit cent trente trois,
 couturière, célibataire, y demeurant, avec sa mère, rue Saint Jansou,
 fille mineure de Louis Sommier, compositeur d'imprimerie, de celle de
 premier arrondissement, le quatre février mil huit cent quarante
 sept, et de Marie Leroux, sa veuve, journalière, âgée de quarante
 trois ans, présente et consentante, d'autre part;

lesquels n'ont requis de procéder à la célébration du mariage
 projeté entre eux, dont les publications et affiches ont été faites
 devant la principale porte de cette mairie, leur domicile et celui
 de sa mère, sous la puissance de laquelle elle se trouve, les

Acte de mariage d'Ernestine Sommier et Germain Bélliard

ANNEXE 29



2.0 Elle est libre et gratuite, et doit être accompagnée de la mention "Archives départementales de Maine-et-L"

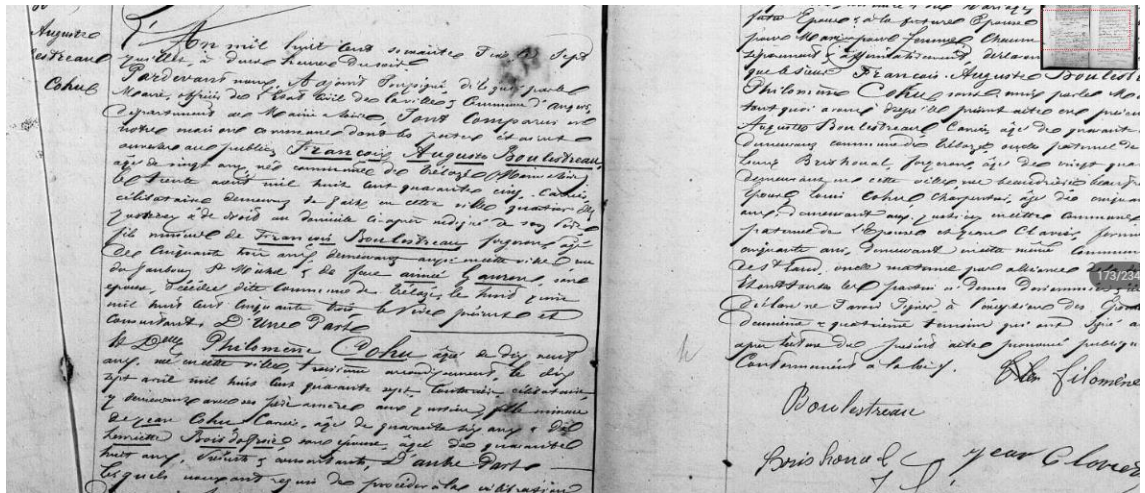
Acte de mariage de Laure Sommier et de Julien Graffin

ANNEXE 30

121	Delanoux	Vincent	mission	26	s. de. Paris 8	17	ep. Throuvin
122	Delhumeau	Victoire	17	18	s. Jacotus s. de. Paris 8	113 th -95	Cell
123	Devins	Paul	Commun	19	s. Montgus 58	2	Cell
124	Duval	Armand	Commun	13	s. de. Paris 15	11	ep. Buisson Léves

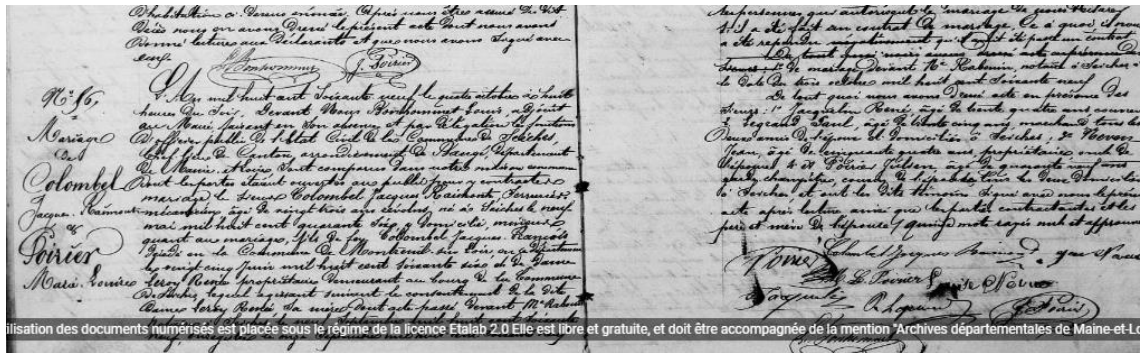
Registre de décès de Victoire Delhumeau, 3 Q 2523.

ANNEXE 31



Acte de mariage de Philomène Cohu et Auguste Boulestreau

ANNEXE 32



Acte de mariage de Marie Poirier et de Raymond Colombel

ANNEXE 36

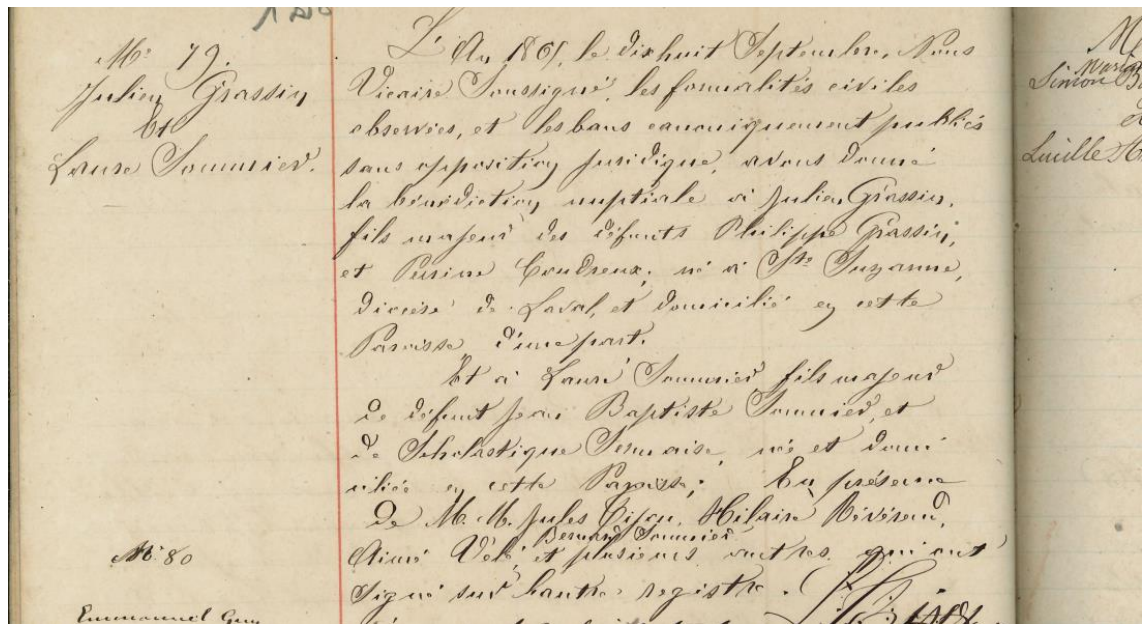
110
 Germain Béliard
 et
 Ernestine Sommier

Par mil huit cent cinquante trois le dix huitième jour de Juillet les Pâmes
 civiles observées et les bans Canoniquement publiés sans opposition juridique
 nous Chanoine Honorable Vicairé Soubigné A nous donné les héritiers naturels
 à Germain Etienne Béliard Cordonnier Veuve majeur de Germain Béliard et Marie
 Adèle de à Bazouges Diocèse de Nevers et domiciliés en la paroisse de St Sulpice
 d'une part; et Ernestine Jeanne Sommier fille mineure de Louis Sommier et de Marie
 Françoise de et domiciliés en la paroisse de St Sulpice d'autre part. au la parois-
 se de St Sulpice de Nevers et en présence de M. Jean Sommier Jules Eijon
 Nicolas Bonjean Vincent Colbarda Pol. qui ont signé avec nous et les
 autres.

J. P. Eijon Nelie-Sommier Bonjean, A. B. L. Sommier
 D. G. Sommier
 Jeanne Sommier Ernestine Sommier
 J. Bodair

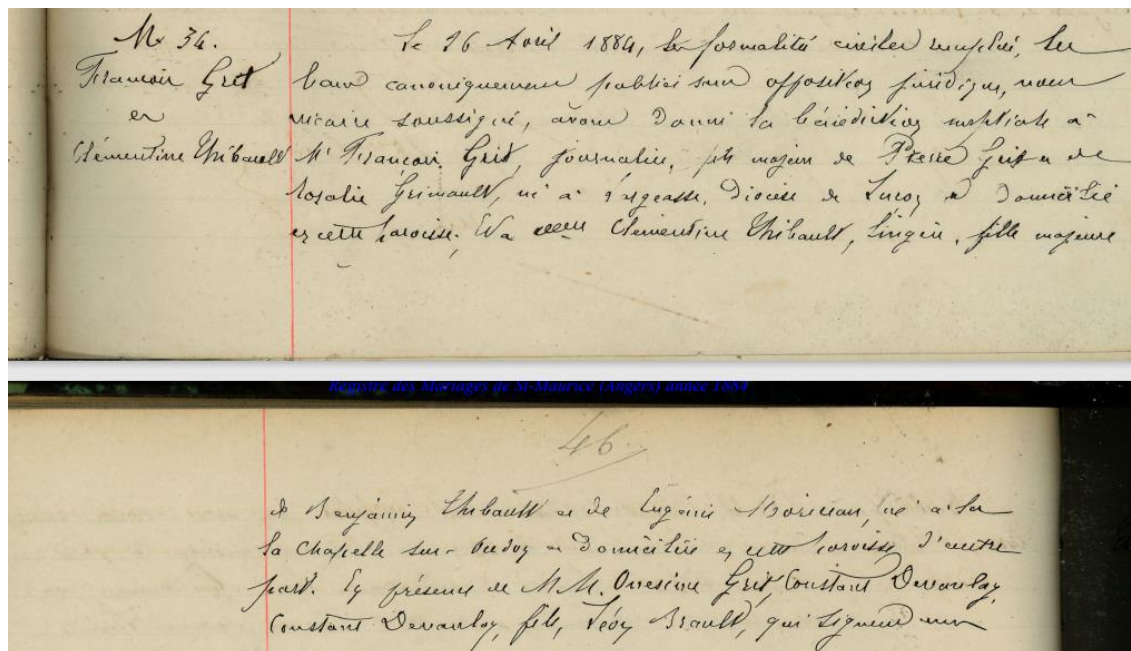
Registre de mariage religieux d'Étienne Béliard. Et d'Ernestine Sommier

ANNEXE 37



Registre de mariage religieux de Julien Graffin et de Laure Sommier

ANNEXE 38



Registre de mariage religieux de Pierre François Grit et de Clémentine Thibault

ANNEXE 39

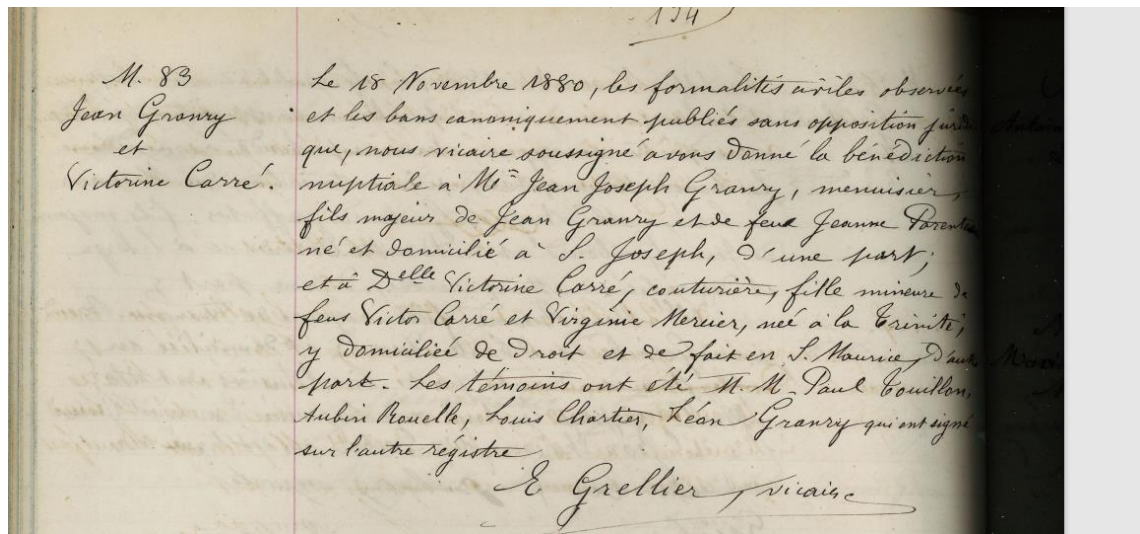
1770

N. 76.
 Adrien Boulay.
 et
 Clémentine Turquais

Le 5 Novembre 1877, les formalités civiles remplies, les bans canoniquement publiés sans opposition judiciaire, nous venant soussigné, après l'obtention de deux bans, avons donné la bénédiction nuptiale à Adrien Boulay, voyageur de commerce, fils unique de Pierre Boulay et de Anne Sardet, né à St Etienne de Paul, Diocèse de Bourges et Dominicé et à Clémentine Turquais, couturière, fille unique de Pierre Turquais et de Rosette Landet, née à Bourges, Diocèse de Bourges et Dominicé, en cette paroisse d'autre part. Les témoins de M. M. Victor Desroches, Jean Marie Vaillant, Amédée Moreau, Pierre Chebault, qui signent avec nous. *Desroches* P. Turquais Boulay

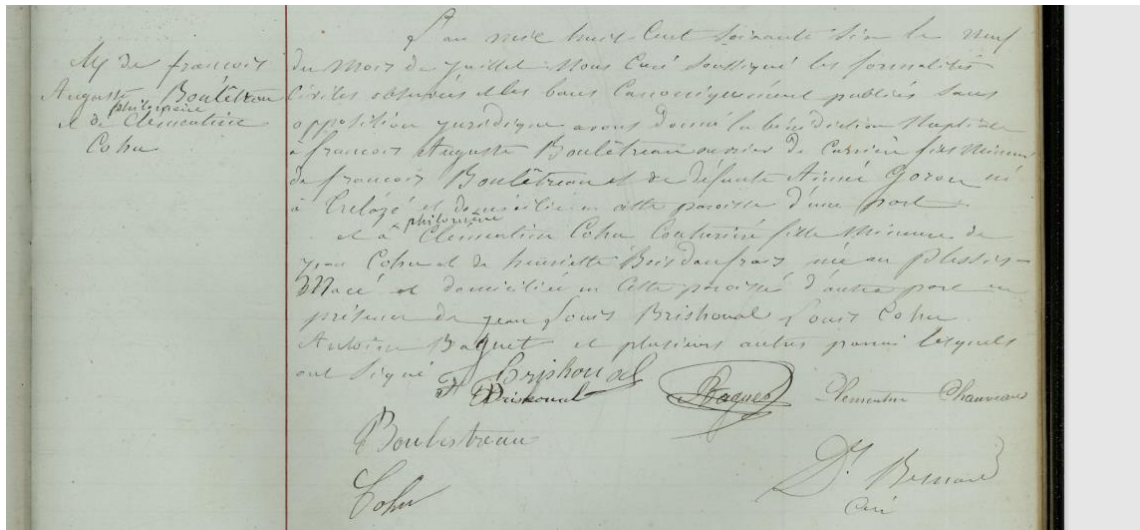
Registre de mariage religieux d'Adrien Boulay et de Clémentine Turquais

ANNEXE 40



Registre de mariage religieux de Jean Joseph Granry et de Victorine Carré

ANNEXE 41



Registre de mariage religieux d'Auguste Boulestreau et de Philomène Cohu

ANNEXE 42

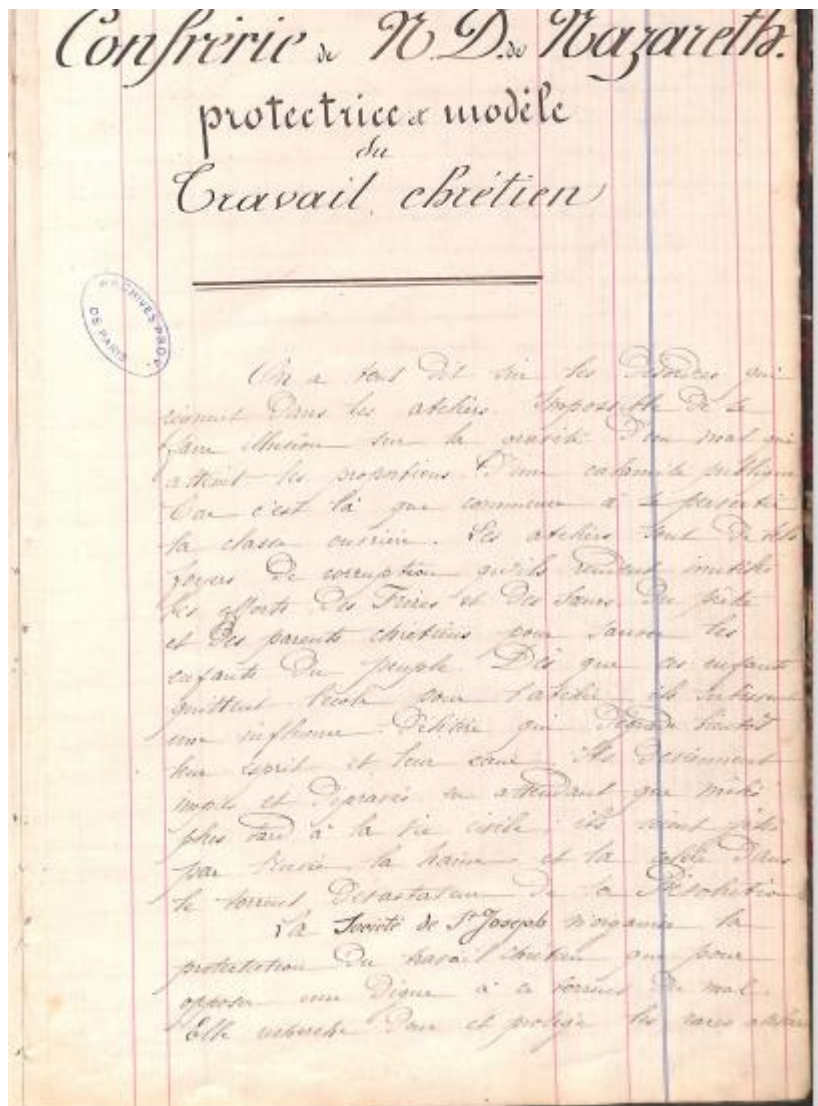
Marie Ducrot est présentée par M^{mes}
 Empaull et Chaudet, elle est chez M^{me} Lagnard.
 Sont reçues comme maîtresses:
 M^{me} Lemonnier, rue Marceau - 30 -
 M^{elle} Frémond, associée de M^{me} Guibourg, cout.
 M^{me} Gript, lingère, rue de la Pissanerie.
 Ces personnes ont payé leur cotisation.
 Après la récitation de la prière,
 la séance est brève. — La réunion du
 mois de Juin est fixée au 15.
 La secrétaire,
 H. Empaull

Extrait de compte rendu du 12 mai 1886

Marg^{te} Nussel qui était chez M^{me}
 Osmond, Marg^{te} Guilmin, chez
 M^{me} Prétard — Flor. Sagnie ch. M^{me} Brocloux.

Extrait de compte rendu du 15 juin 1886

ANNEXE 43



Préambule des statuts de la Confrérie Notre-Dame de Nazareth

ANNEXE 45

présents Statuts.

Le prêtre qui dirige la Société de S^t Joseph est en même temps directeur de la confrérie de N^o. D. de Nazareth

Vu et approuvé
Angers, le 11 Mai 1878
+ M. Emile Et. D'Angers

Je certifie que les présents Statuts sont une copie conforme de ceux approuvés par M^{gr} Fagnon

Approbation des statuts de Notre-Dame de Nazareth par l'Évêque d'Angers

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Maîtresses d’ateliers dans la Société de St. Joseph à Angers entre 1876 et 1900	45
Tableau 2	49
Tableau 3	53
Tableau 4	56
Tableau 5	62
Tableau 6	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 7	71
Tableau 8	75
Tableau 9	78

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1:Lieux de naissances.....	46
Graphique 2:Proportion de mariées (ou ayant été mariées) et de célibataires en 1886	71

INDEX

Insérer un index peut être utile pour vos lecteurs et lectrices. Cela nécessite un petit peu de pratique. L'option « Afficher tout » [ctrl 8] permet d'avoir une vision plus fine de votre mise en page, vous pourrez voir que des balises encadrent certains mots (« style », « section », « page »). Ces balises indiquent que les mots en question ont été indexés ; elles n'apparaissent pas à l'impression. Un index se construit idéalement au fur et à mesure de la rédaction. Vous pouvez le supprimer bien entendu.

Les mots indexés ci-dessous sont des exemples. À vous de baliser les vôtres.

niveau, 7, 9, 11, 13, 30

page, 16, 19

section, 8

style, 8, 21

RESUME

Mettez le titre de votre travail.

Insérez votre résumé ici

Mots-clefs :

ABSTRACT

Insert the title of your dissertation

Insert your abstract here

Key words :